2026 – 2027



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Grand Est

GRAND EST
RÉGION
VERTE

FEUILLE DE ROUTE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

GRAND EST

18 engagements et 100 actions

Grand Est Région Verte, agir ensemble pour 2030 !

Sommaire

Lien vers le site de
France Nation Verte



La démarche

- Édito
- Grand Est : un territoire sensible au changement climatique
- La conférence des Parties, une démarche ambitieuse et collective
- La feuille de route : coconstruite, concrète et évolutive
- Les 18 engagements des parties prenantes
- Des enjeux aux projets concrets dans les territoires
- Un an d'accélération de la transition écologique
- Un outil interactif (mode d'emploi)

Les actions

- Biodiversité, eau & sol
- Agriculture, forêt & alimentation
- Transport & mobilité
- Bâtiment : résidentiel & tertiaire
- Économie circulaire & énergie
- Industrie & emploi/compétences
- Santé, sport, éducation & culture

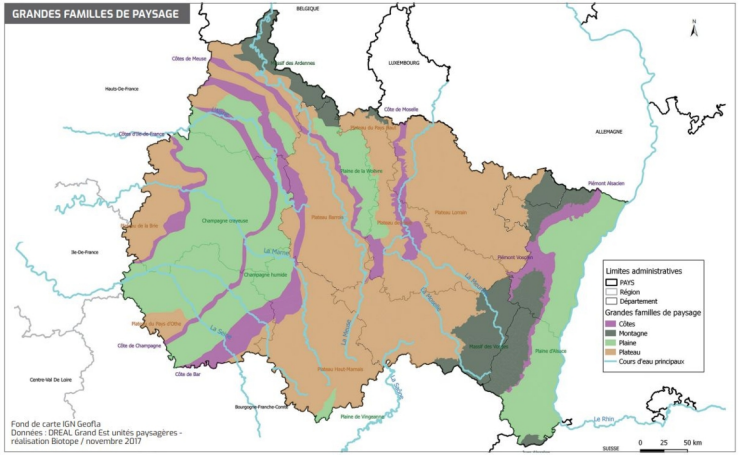

Grandes familles de paysage en Grand Est (diagnostic SRADDET 2019)

Trois ans de mobilisation et d'actions pour bien vivre le changement climatique

Le changement climatique n'est plus une perspective : c'est une réalité. Le climat que nous avons connu n'existe plus !

Les canicules de cet été l'ont à nouveau révélé avec des conséquences multiples et majeures sur la santé humaine, animale et végétale, la vie quotidienne, les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, des transports, de l'industrie et de l'énergie.

Ces évènements et leurs effets cumulés appellent à poursuivre et amplifier la dynamique de mobilisation collective initiée dans le cadre de la démarche « **Grand Est région verte** ». Plus nos adaptations seront rapides, justes et partagées moins nos transformations seront coûteuses Précurseur, le Grand Est a été la première région à s'engager dans cette démarche inédite de planification écologique, pour mieux connecter les réponses aux besoins du quotidien et les défis de long terme.

Après trois ans, la dynamique ne faiblit pas, les résultats présentés dans ce document le prouvent. La **COP régionale et les 10 COP départementales** accélèrent les transformations là où elles se jouent : dans les villes et villages, dans les entreprises et filières, dans les services publics.

Chaque année, nous progressons collectivement par nos actions pour tenir le cap de la neutralité carbone à 2050, préserver et restaurer la biodiversité, l'eau et les sols, adapter l'économie locale et soutenir le pouvoir d'achat.

Ce sont plus de **15 000 projets de transition écologique accompagnés depuis 2023** dans les **territoires**, sans compter les plus de 60 000 rénovations de logements privés, la décarbonation de l'industrie, la production d'énergie renouvelable et la transformation des pratiques agricoles, viticoles et sylvicoles.

La feuille de route 2026/2027 actualisée témoigne de cette dynamique. Ce sont 10 actions nouvelles qui seront mises en œuvre dans les domaines à enjeu comme la protection forte de la biodiversité, l'impact carbone du matériel agricole, l'adaptation des infrastructures de transport ou des établissements scolaires au changement climatique

En 2027, continuons à « faire COP », gardons le Cap de nos engagements et de la mobilisation collective pour notre santé, celle de nos territoires et de notre économie !

Amaury DE SAINT-QUENTIN
Préfet de région Grand Est et du Bas-Rhin

Frank LEROY
Président de la Région Grand-Est

Grand Est : un territoire sensible au changement climatique

Des caractéristiques et une histoire à prendre en compte

Des dynamiques territoriales contrastées

Des espaces urbanisés concentrés dans quelques grands corridors et des ruralités diversifiées, un déclin démographique perceptible.

Une large variété de milieux naturels et d'espèces

D'importants réservoirs de biodiversité (1 parc national, 6 PNR, 27 réserves régionales).

Un territoire marqué par l'industrie et les productions primaires

80 % du territoire dédié à l'agriculture et à la forêt et une grande réserve de friches industrielles et militaires.

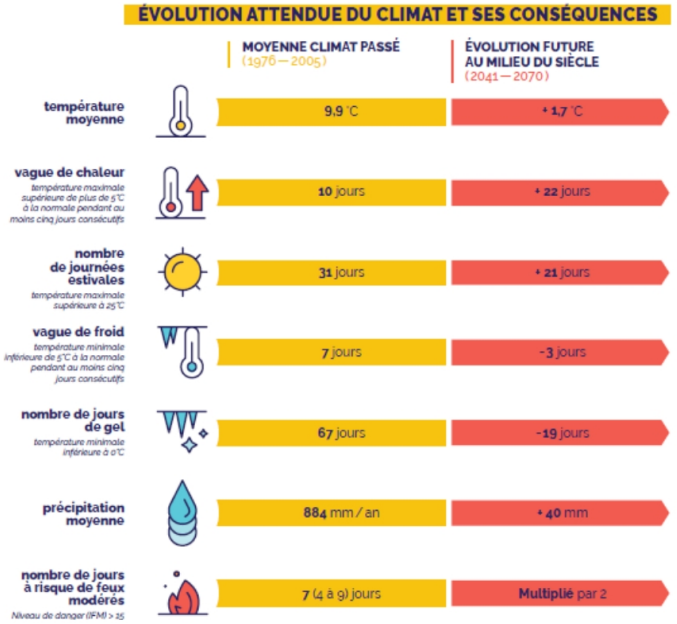

Biodiversité, eau & sols

Baisse d'1/3 des effectifs d'oiseaux en milieu agricole entre 2002 et 2022

18 000 ha artificialisés en 10 ans (+3,8%)

Certaines zones forestières absorbent 2 fois moins de carbone qu'il y a 10 ans

Une baisse des débits d'étiage de 10 à 20 % d'ici 2050

Résidentiel et tertiaire

25 % des ménages en précarité énergétique

41 % des résidences principales énergivores

260 000 logements vacants

Transports & mobilités

3/4 des transports pour se rendre au travail d'effectuent en voiture en 2020

Agriculture, forêt et alimentation

Baisse d'1/3 des exploitations d'élevage entre 2010 et 2020

31 Plan alimentaires territoriaux (PAT) en Grand Est

Déchets & Énergie

2ème région de production d'énergie éolienne

En 2020, plus de 26 MT de déchets produits, dont près des 2/3 issus du BTP

Industrie

14 des 50 plus gros sites industriels émetteurs de GES sont en Grand Est

Santé, Sport, Culture

60% pratiquent un sport en grand est (contre 66% au niveau national)

83% des visiteurs viennent en voiture, 77% se déplacent dans la région en voiture

Les 18 engagements des parties prenantes

Mieux vivre

Grandir, s'épanouir et bien vieillir

Accompagner l'exemplarité des acteurs pour être ambassadeurs de la transition écologique

S'organiser

Faire rayonner la dynamique auprès de tous : citoyens, territoires, en transfrontalier

Faciliter l'aide à la décision et la mesure des impacts des actions du plan

Préserver

Consolider la valeur environnementale et territoriale des sols ruraux et urbains

Réduire les pressions sur la biodiversité et restaurer des continuités écologiques

Garantir l'accès à une eau de qualité pour tous même en période de sécheresse

Adopter sur chaque projet un objectif de sobriété et de préservation des ressources : eau, énergie, air, matériaux, sols, déplacements, biodiversités, prairies

Adapter les forêts et concilier les usages

Se déplacer

Massifier le report modal et la décarbonation du fret

Accélérer l'intermodalité et les mobilités actives et sobres

Se loger

Accentuer la dynamique de rénovation globale et performante des bâtiments et encourager les matériaux biosourcés

Se nourrir

Accompagner la transition des pratiques agricoles

Permettre à chacun d'augmenter la part de produits durables, sains et locaux dans son alimentation

Approvisionner

Accélérer le développement du réemploi et de la réparation pour accompagner le changement des usages

Accélérer la production locale d'énergies renouvelables

Travailler

Accompagner la transition écologique de toutes les entreprises

Consolider et rendre attractifs les métiers et filières d'avenir

Des enjeux aux projets concrets dans les territoires

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)

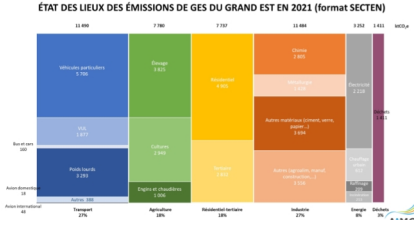

Panoramas des **leviers**

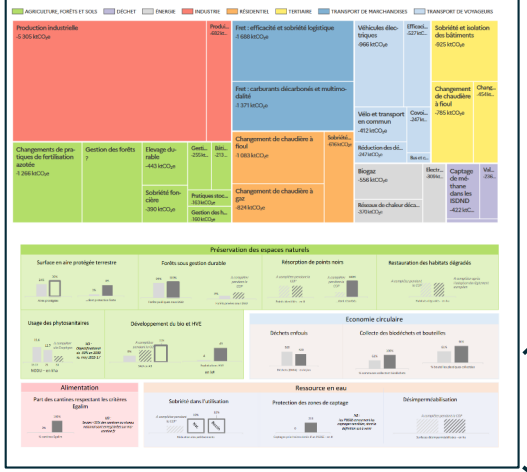





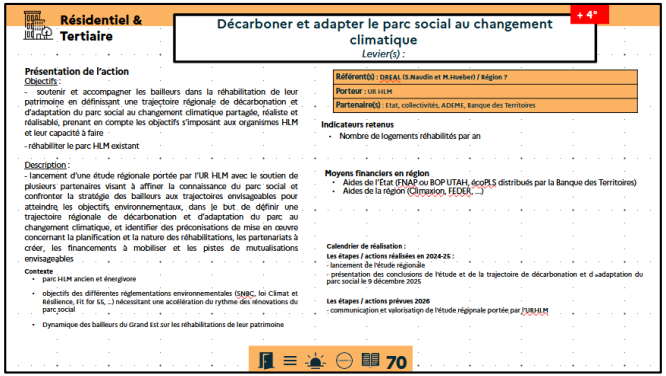

Exemple d'actions vertueuses réplicables



Développement de projets concrets régionaux et locaux

Leviers 6

La Conférence des Parties, une démarche ambitieuse et collective

2023 / 2024

Lancement, débats dans les territoires et COP 1

10 COP
départementales

+ 4000 projets
des collectivités territoriales

Une feuille de route
régionale collective



2025

Actualisation des PTRTE, focus territoriaux sur l'adaptation et COP 2

10 COP
16 rencontres dédiées «adaptation »

1 500 participants
40 ateliers de travail

Près d'un quart
d'actions nouvelles

100 % des PTRTE
mis à jour

COP 2 Grand Est
28 novembre

2026

Poursuite sur l'adaptation
Animation territoriale

COP et Atelier des maires
Mobilisation locale

Actions des PTRTE
mises en œuvre

Actualisation feuille de route
2026/2027 – 10 actions nouvelles

COP 3 Grand Est
20 novembre

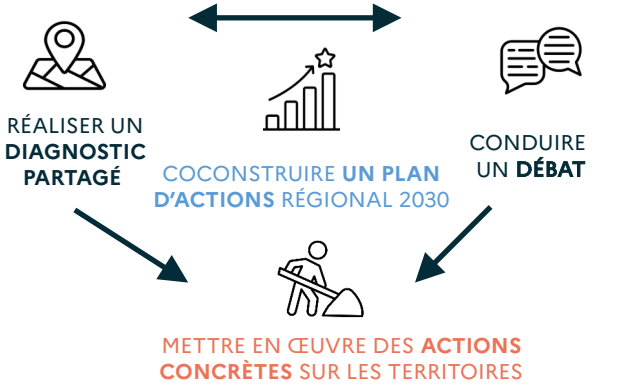

Deux ans d'accélération de la transition écologique

Après un an de déploiement de la feuille de route « Grand Est région verte », on constate bien l'**accélération globale de la transition écologique**.

La trajectoire des consommations en eaux et en sols sont bien orientées

En ce qui concerne les émissions, le secteur de l'énergie atteint son objectif de réduction de GES à 2030 dès 2024 et les efforts des secteurs de l'industrie et du résidentiel portent leurs fruits.

L'accompagnement des autres secteurs reste une priorité pour consolider la tendance régionale

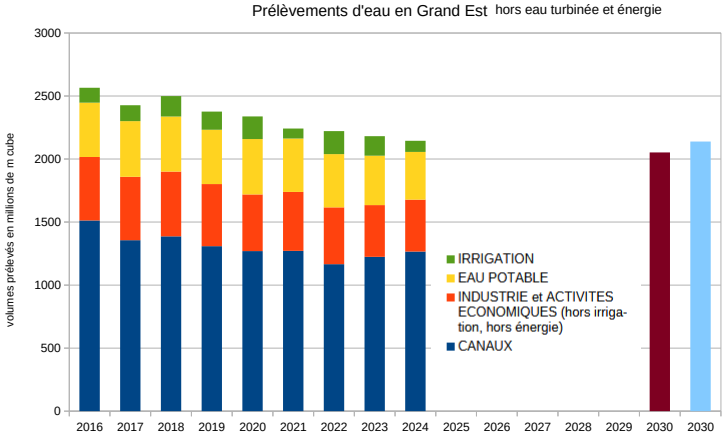

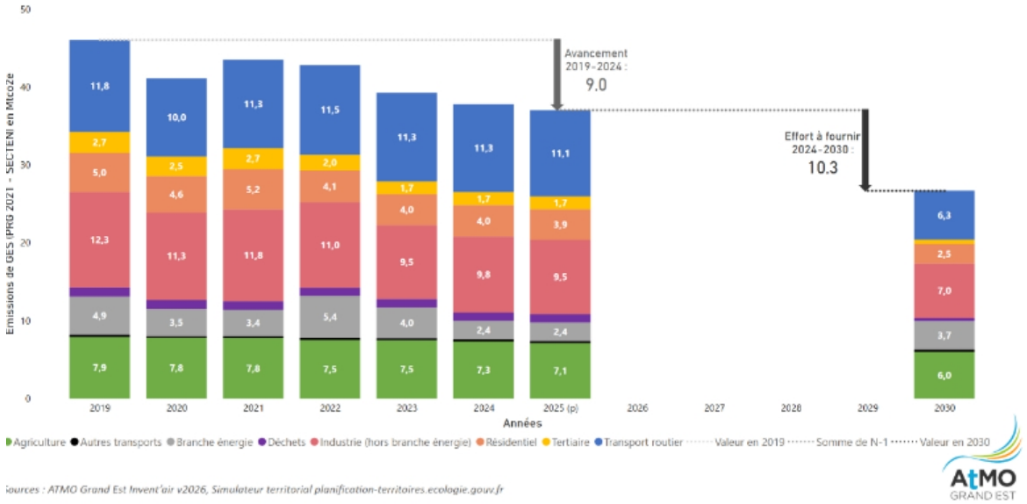

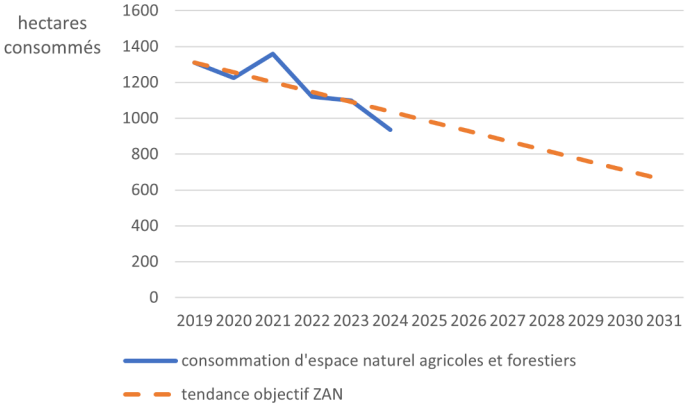

La feuille de route 2026 - 2027 : coconstruite, concrète et évolutive
100 actions - 15 000 projets depuis 2023

Ces trajectoires se concrétisent en plus de 15 000 projets sur les territoires dans la dynamique « Grand Est région verte »



Aménagement extérieur – Quartier Chatillon - Reims (51)



Restauration du Val de Presles - Haute-Amance (52)



Square Bretzel - Bartenheim (68)



Construction d'un gymnase Val de Vesles (51)



Pole multimodal d'Igny-Avricourt (54)

Place de la liberté - Bischwiller (67)

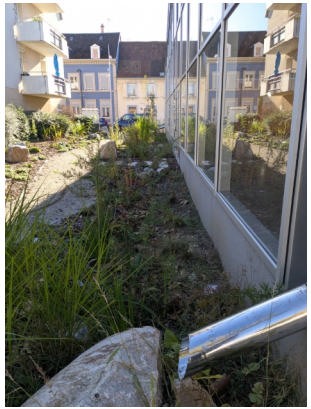

La feuille de route, un outil interactif…

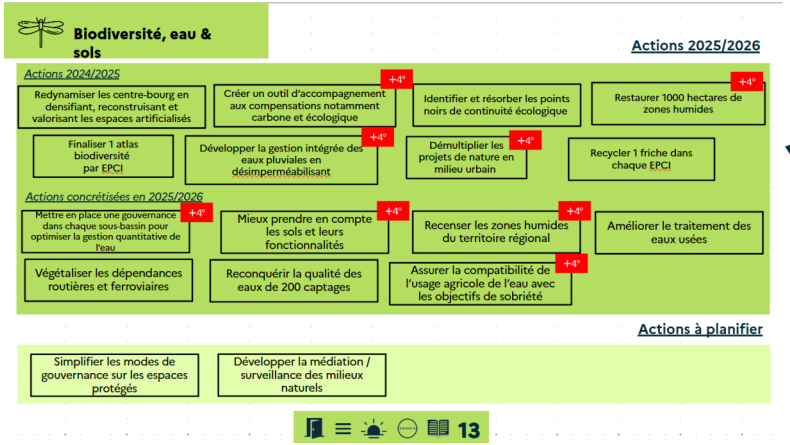

Cliquez sur les actions

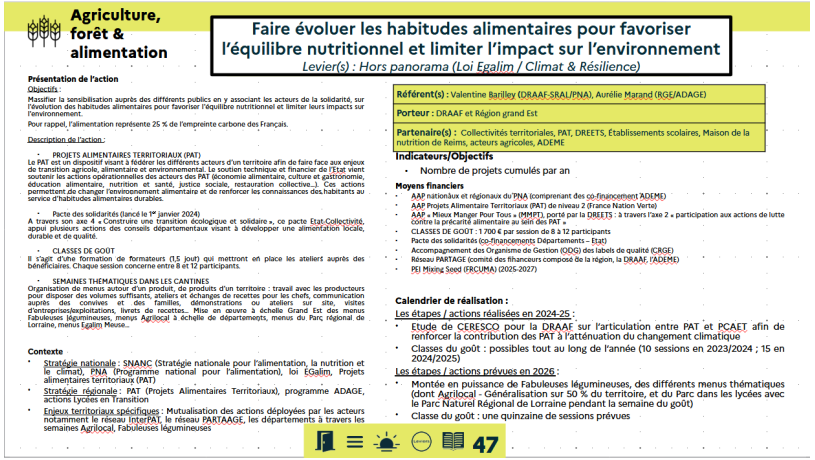

Page de garde thématique

Fiche action type

Barre de navigation

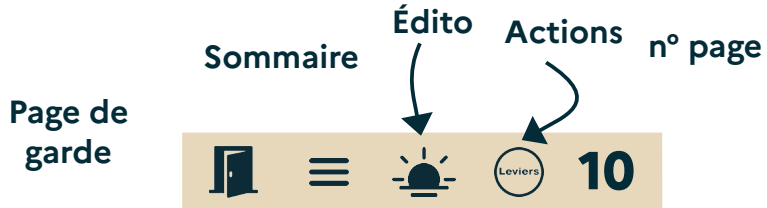

… décliné en 7 thématiques et 100 actions pour des projets concrets



Biodiversité, eau & sols



Agriculture, forêt & alimentation



Transports & Mobilité



Bâtiments : résidentiel & tertiaire

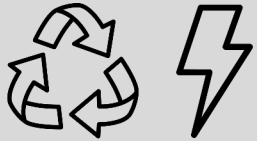

Économie circulaire & Énergie

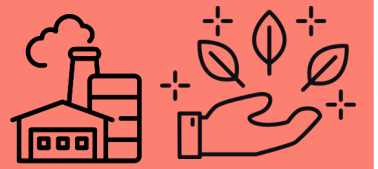

Industrie & emploi/compétences



Santé, Sport, Culture & Éducation

Biodiversité, eau & sols



La pollution, l'étalement des villes et la fragmentation qu'elles entraînent, la surexploitation des espèces et des milieux, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique sont les facteurs qui font pression sur la nature et mettent en péril la biodiversité.

De la même façon, la préservation de ressources communes telles que l'eau, le bois mais aussi le sol et sa capacité à stocker du carbone suppose une approche globale et relève d'une intrication de plusieurs leviers liés.

Dynamiques régionales

Le territoire du Grand Est est confronté à une érosion de sa biodiversité, avec près de 86% des habitats d'intérêts communautaires évalués dans un état défavorable ou la baisse d'environ 30 % depuis 2002 des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles ou forestiers, mais aussi de ses ressources, comme en témoignent les prévisions de baisse des débits d'étiage à horizon 2050 (environ 10 à 20%). De janvier 2011 à janvier 2025, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers représente plus de 19000 ha.

Plusieurs stratégies régionales globales ont été développées : feuille de route territorialisant la stratégie nationale biodiversité 2030, stratégie régionale biodiversité, stratégie nationale des aires protégées, plan eau, plan régional santé environnement, SRADDET, projet de plan de restauration pour la nature et ont vocation à approcher de façon concertée et au long terme ces enjeux, en identifiant des grands axes prioritaires mais aussi des actions précises et déployables à court terme.

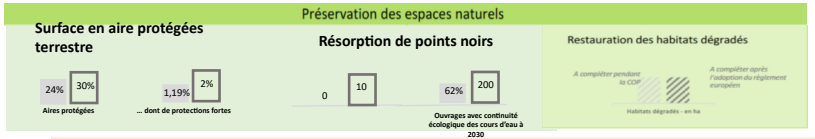

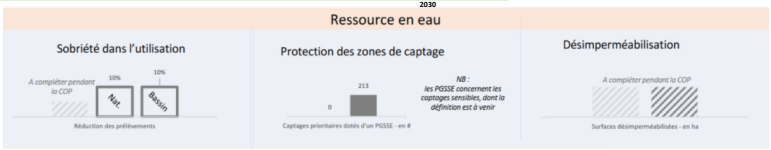

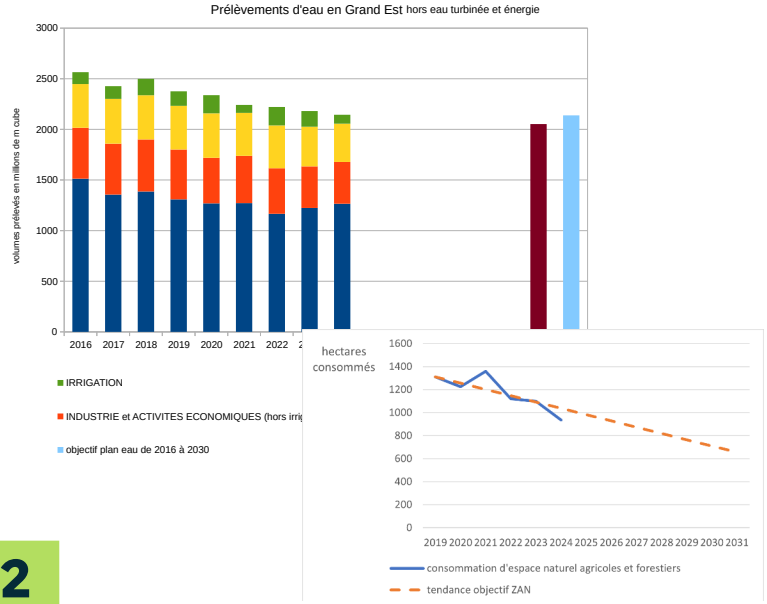

Pour 2030

- 10 %
de prélèvements d'eau en moins

181 captages prioritaires
où les concentrations en nitrates et pesticides sont réduits

Diviser par 2
La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (d'ici 2031)

10 zones humides
restaurées

89 millions
d'arbres plantés (d'ici 2026)

1000 ha
de friches renaturées ou recyclées

Biodiversité, eau & sols

R = contribue au règlement de restauration de la nature

Actions 2026/2027

Actions 2024/2025

- Démultiplier les projets de nature en milieu urbain — +4° — R
- Redynamiser les centre-bourg en densifiant, reconstruisant et valorisant les espaces artificialisés
- Finaliser 1 atlas biodiversité par EPCI
- Recenser, préserver et restaurer les zones humides du territoire régional — +4° — R
- Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en désimperméabilisant — +4°
- Recycler 1 friche dans chaque EPCI — + 4°
- Végétaliser les dépendances des infrastructures linéaires de transport (personnes, marchandises, énergie) — + 4° — R
- Reconquérir la qualité des eaux de 200 captages
- Mettre en place une gouvernance dans chaque sous-bassin pour optimiser la gestion quantitative de l'eau — +4°
- Améliorer le traitement des eaux usées — + 4°
- Mieux prendre en compte les sols et leurs fonctionnalités

Nouvelles actions 2026/2027

- Développer le réseau des aires sous protection forte — +4° — R
- Grand Est Transitions nature et développement
- Assurer la compatibilité de l'usage agricole de l'eau avec les objectifs de sobriété — + 4°
- Identifier et résorber les points noirs de continuité écologique — + 4° — R

Actions à planifier

Agriculture, forêt & alimentation

Le domaine de l'agriculture, de la forêt et de l'alimentation représente 18 % des leviers d'actions du Grand Est, à la fois en termes de réduction d'émissions de GES et de stockage de carbone dans les sols agricoles et forestiers. Par ailleurs, ces secteurs peuvent contribuer à la décarbonation des autres secteurs de l'économie (biomatériaux et bioénergie). En outre, l'agriculture et la forêt ont un rôle déterminant à jouer pour la protection de la biodiversité et la préservation des ressources, notamment en eau.

Dynamiques régionales

Les trajectoires envisagées impliquent des transformations importantes des systèmes de production et des filières, qui doivent aussi tenir compte des autres objectifs poursuivis en matière de souveraineté alimentaire, de compétitivité et de renouvellement des générations. L'accompagnement de ces transitions relève essentiellement de l'État, du Conseil régional et du monde agricole dans son ensemble. Les collectivités disposent toutefois de leviers d'actions, notamment sur l'alimentation (restauration collective…) et la protection des ressources (captages pour l'eau potable).

Les forêts du Grand Est sont confrontées aux effets du changement climatique (crises sanitaires, risque incendie, dépérissements…). Leur gestion doit évoluer pour mieux s'y adapter et continuer à trouver un équilibre entre les différents services rendus par les forêts (stockage de carbone, hôte de biodiversité, production de matériaux/d'énergie, tourisme…)

Pour 2030

Maintenir
les surfaces en prairies permanentes

4 000 km
de haies supplémentaires par rapport à 2019

+++
de surfaces en couverts intermédiaires

89 millions
d'arbres plantés d'ici 2026

× 2
des surfaces de culture de légumineuses

100 %
des territoires couverts en Projets Alimentaires Territoriaux



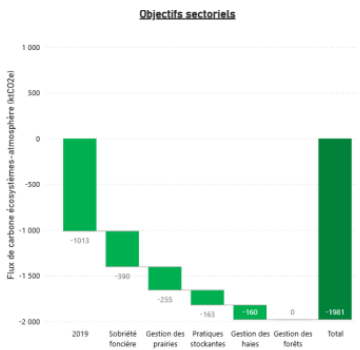

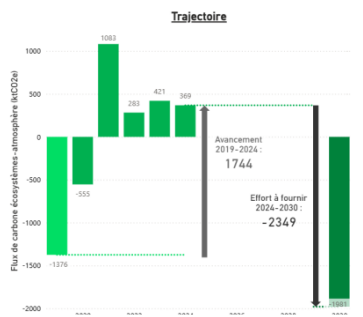

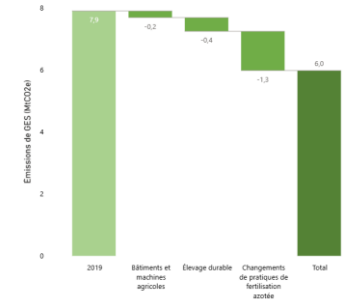

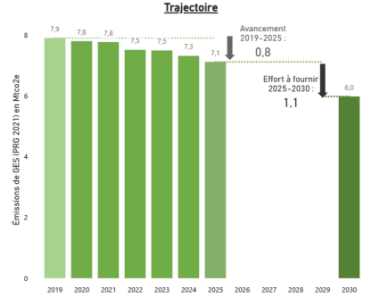

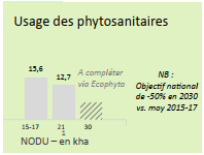

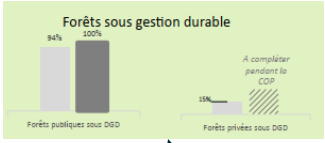

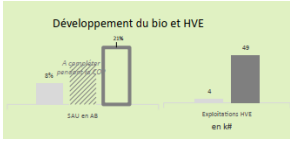

Ressources

Agriculture, forêt & alimentation

R = contribue au règlement de restauration de la nature

Actions 2026/2027

Actions 2024/2025

- Augmenter le linéaire de haies — +4° — R
- Consolider des systèmes d'élevage résilients et herbagers — +4° — R
- Développer les filières agricoles à bas niveau d'impact — +4° — R
- Assurer le renouvellement et la résilience des forêts — +4° — R
- Développer les infrastructures nécessaires aux circuits alimentaires et à la transformation locale et durable — +4°
- Faire évoluer les habitudes alimentaires pour favoriser l'équilibre nutritionnel et limiter l'impact sur l'environnement
- Accompagner les acteurs de la restauration collective à l'utilisation de produits durables et de proximité
- Rétablir l'équilibre forêt-gibier sur les 15 zones à enjeu

Actions concrétisées en 2025/2026

- Établir une cartographie des ressources et usages de la biomasse — +4°
- Assurer la montée en compétence des exploitants et actifs agricoles — +4°
- Accompagner le renouvellement des générations d'actifs agricoles
- Réduire les risques et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques avec Ecophyto 2030 territorialisé — R
- Réduire l'usage des engrais minéraux azotés — R

Nouvelles actions 2026/2027

- Diminuer l'impact carbone du matériel agricole
- Accroître la teneur en matière organique des sols — R

Actions à planifier

- Accompagner les agriculteurs dans l'utilisation durable de la biomasse — +4°

Transport & mobilité

La part du domaine du transport et des mobilités sur la décarbonation du Grand est représente 1/4 des leviers d'actions possibles et porte à la fois sur le transport de marchandises et de voyageurs. Ces leviers reposent à la fois sur une évolution de la motorisation et de la consommation énergétique, et sur une évolution des usages pour faciliter le report modal, les nouvelles mobilités, l'aménagement territorial adapté.

L'activation de ces leviers repose aussi sur une gouvernance novatrice, avec la montée en compétences à venir des autorités organisatrices de la mobilité suite aux évolutions de la loi d'orientation des mobilités de 2019.

Dynamiques régionales

Une part importante des efforts à réaliser porte sur le **transport de marchandises**, le Grand Est étant la 1ère région en volume de marchandises importées/exportées et disposant d'une connexion européenne forte. Plusieurs actions sont ressorties des échanges, notamment en matière d'infrastructures de fret et d'aménagement pour la logistique urbaine, et sont complétées par la feuille de route fret et logistique régionale publiée en septembre 2023 et par l'ORTL.

Les actions régionales propres au **transport de voyageurs** sont plus diffuses mais, une fois agrégées, ont un impact équivalent à celle des actions fret. Sur cette thématique plus particulièrement, l'action des collectivités n'est pas négligeable et leur montée en compétences future viendra renforcer la dynamique.

Pour 2030

-5 %
de baisse de consommation moyenne au 100 L des véhicules thermiques

1/6
véhicules électriques en circulation (460 000 VE)

× 10
de bus et cars décarbonés en 2030 par rapport à 2022 (environ 900)

1 sur 5
inciter 1 personne sur 5 à covoiturer deux fois par semaine pour aller au travail

25 %
de report modal pour le fret (fleuve & rail)



25 %
du total des leviers

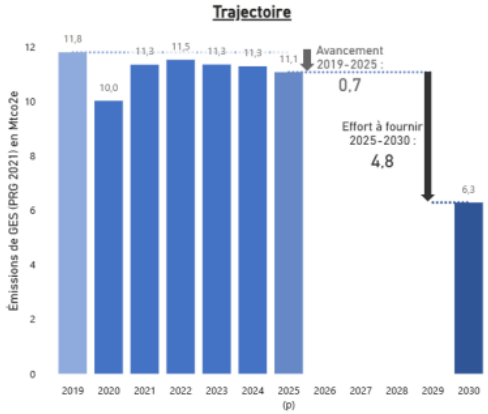

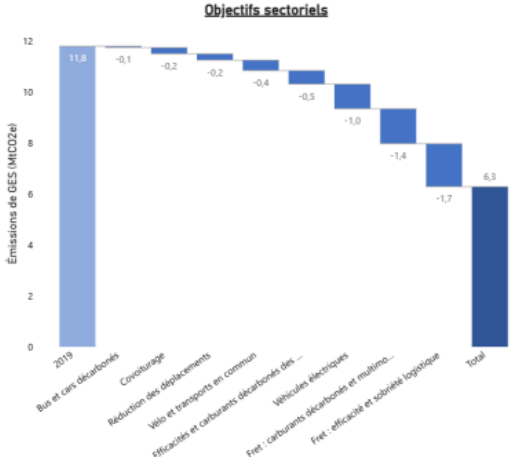

Transport & mobilité

Actions 2026/2027

Actions 2024/2025

- Encourager le déploiement du covoiturage
- Développer les solutions de transports à la demande
- Construire des Services Express Régionaux Métropolitains

Volet usagers

Actions concrétisées en 2025/2026

- Développer l'usage du vélo
- Favoriser l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux +4°

Nouvelles actions 2026/2027

- Ancrer les bassins de mobilités comme des instances locales de la planification écologique +4°

Actions 2024/2025

- Accompagner la décarbonation des véhicules lourds
- Soutenir le fret fluvial et ferroviaire

Volet entreprises

- Adaptation des infrastructures de transport au changement climatique +4°

Bâtiments : résidentiel & tertiaire

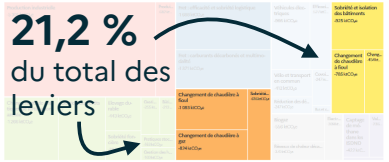

Les leviers d'actions concernant les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent un cinquième du potentiel de réduction d'émission de GES dans le Grand Est. De manière simple, cela consiste à consommer moins d'énergie via l'isolation et, quand on consomme, d'émettre moins de GES en changeant les chaudières fioul et gaz vers des systèmes de chauffage décarbonés.

Dynamiques régionales

Dans la rénovation du bâti, une vision globale est nécessaire : changement de chaudière couplée à une isolation thermique s'inscrivant dans une rénovation globale, et ce aussi bien dans le résidentiel que dans le tertiaire. La massification de l'action à l'échelle des collectivités, des copropriétés ou de quartiers peut permettre de pleinement mobiliser le levier.

Pour 2030

-15 %
de consommation énergétique dans le résidentiel

-25 %
de résidences équipées de chaudières au gaz

diviser par 4
le nombre de résidences équipées de chaudière au fioul

-33 %
de consommation énergétique dans le tertiaire

diviser par 5
la consommation d'énergie fournie par les chaudières au fioul dans le tertiaire

diviser par 3
la consommation d'énergie fournie par les chaudières au gaz dans le tertiaire

Résidentiel

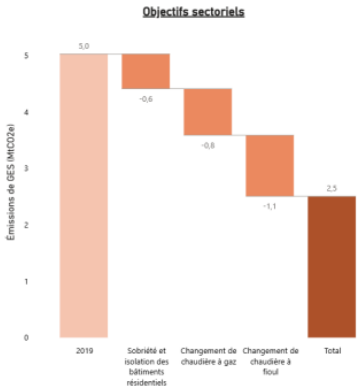

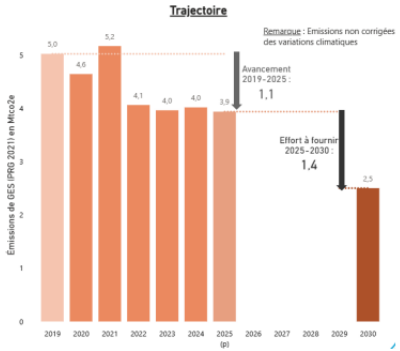

Tertiaire

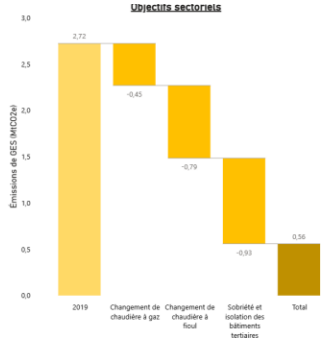

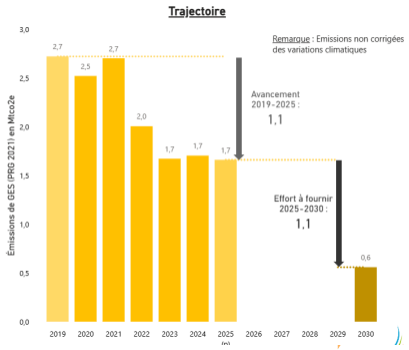

Bâtiments : résidentiel & tertiaire

Actions 2026/2027

Actions 2024/2025

- Accompagner les projets d'auto-rénovation sur le bâti ancien — +4°
- Sensibiliser les fournisseurs de matériaux à la rénovation globale et performante
- Intégrer le recours aux ENR dans les rénovations BBC du parc social et des logements accompagnés — +4°
- Accroître la sobriété énergétique et l'appui à la rénovation thermique des bâtiments tertiaires publics — +4°
- Renforcer les aides à la rénovation énergétique des copropriétés et faciliter leur accès — +4°

Actions concrétisées en 2025/2026

- Développer l'offre et la demande en matière d'opérations architecturales bio et géo-sourcées — +4°
- Lutter contre la vacance du bâti résidentiel
- Décarboner et adapter le parc social au changement climatique — +4°

Actions à planifier

- Sensibiliser les collectivités aux opérations de rénovation à l'échelle de quartiers
- Sensibiliser à la réversibilité des usages dans le bâti
- Renforcer le niveau de performance énergétique dans les OPAH

Économie circulaire & énergie

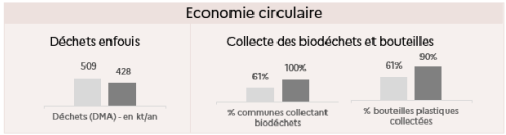

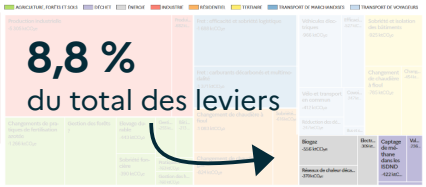

L'approvisionnement de nos activités se répercute directement sur l'impact écologique de notre production et notre consommation. Cet impact est multiple, tant au niveau des émissions de GES que des ressources, aussi nous retrouvons logiquement des leviers d'action de différentes natures : décarbonation et diversification de notre mix énergétique, limitation des déchets produits, valorisation de la matière

Dynamiques régionales

En Grand Est, un dynamisme sur la qualité de notre approvisionnement est à l'œuvre depuis plusieurs années et se traduit notamment dans le SRADDET (et dans son volet PRPGD). On constate ainsi une progression régulière et importante des énergies renouvelables en électricité mais aussi en chaleur, et des trajectoires de plus en plus ambitieuses en matière d'économie circulaire, avec notamment 2 axes de travail forts sur les déchets du BTP et les biodéchets.

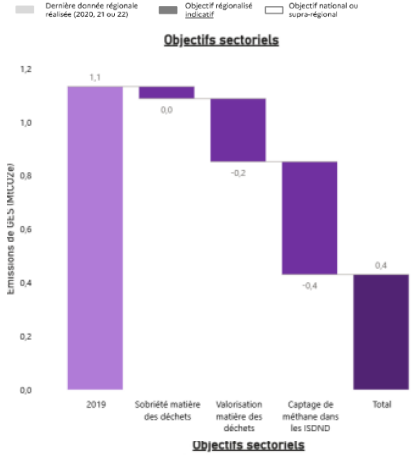

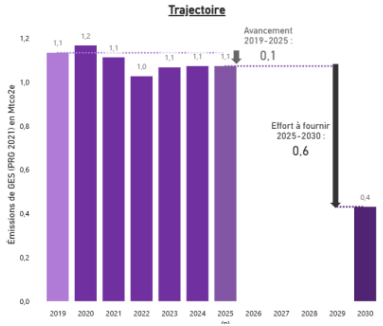

Pour 2030

500 GWh
d'installation de projet EnR citoyens

× 3
de la capacité installée en projet local et citoyens

- 30 000 t / an
de baisse des déchets d'activités économiques liées à des actions de prévention

-85 kg
de déchets ménagers et assimilés par habitants et par an par rapport à 2019

+68 kg
De déchets ménagers et assimilés valorisés par habitant et par an par rapport à 2019

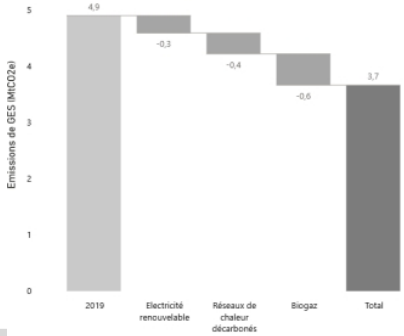

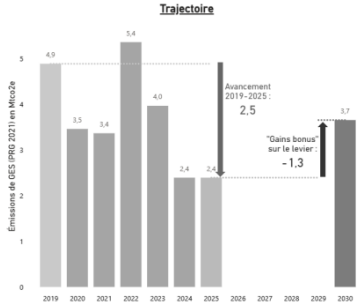

Leviers 20

Économie circulaire & énergie

Actions 2026/2027

Actions 2024/2025

- Massifier l'incitation à la réduction des déchets par une tarification incitative
- Déployer des filières de valorisation matières
- Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics
- Développer les recycleries et ressourceries locales

Nouvelles actions 2026/2027

- Faciliter la réutilisation et l'innovation pour les matériaux de construction

Volet économie circulaire

- Atteindre 500 GWh de production EnR supplémentaires en 2030 financés par une SEM locale
- Sensibiliser à la sobriété en facilitant l'appropriation des données individuelles de consommation
- Développer les synergies entre collectivités et industriels pour mieux valoriser les gisements de chaleur fatale
- Multiplier par 3 la capacité installée en projets ENR participatifs et citoyens
- Développer un plan de sobriété énergétique régional
- Mettre en place 3 contrats de réciprocité à la maille EPCI ou PTRTE

Volet énergie

Actions à planifier

- Rendre les achats d'occasion éligibles aux subventions
- Accélérer le déploiement de la filière réemploi et de la réparation

Industrie & emploi/compétences

La transition écologique des entreprises repose d'abord sur celle de l'industrie, fortement émettrice de gaz à effet de serre (GES). Le ministère de l'Économie a ainsi conclu des contrats de transition écologique avec les **50 plus grands sites industriels français, dont 14 sont situés dans le Grand Est**. La région se distingue par un effort de décarbonation supérieur à la moyenne nationale, représentant environ **27 % de la réduction totale des GES en France**.

Mais la transition ne concerne pas que l'industrie : de nombreuses filières développent aussi des stratégies intégrant la réduction des émissions, l'économie circulaire et l'adaptation des compétences et formations.

Dynamiques régionales

Deuxième région industrielle de France, le Grand Est compte un salarié sur cinq dans l'industrie (métallurgie, chimie, verrerie, papeterie, agroalimentaire…). Ce tissu industriel, parmi les plus émetteurs du pays, fait de la décarbonation un enjeu majeur.

Une stratégie concertée État/Région d'accompagnement des entreprises à la transition écologique a été finalisée en 2024. L'accompagnement des sites les plus émetteurs (faisant partie du TOP 140 national, 29 sont concernés en Grand Est) ont été suivis par le SEER de la DREETS pour l'élaboration des feuilles de route. Fin 2025 la démarche a pu être étendue au niveau régional en y ajoutant les sites soumis à quotas d'émission ainsi que le tissu diffus, avec une répartition Etat-Région.

Cette démarche s'inscrit dans une vision à long terme visant à renforcer l'attractivité du territoire par l'innovation, l'implantation économique et le développement des compétences. Le Grand Est s'appuie déjà sur des filières d'excellence, le Business Act régional pour accompagner les transformations, et une offre de formation solide (5e région étudiante de France), qu'il convient de poursuivre et d'amplifier.

La transition écologique transforme rapidement les emplois et les compétences dans tous les secteurs — agriculture, industrie, transport et services. Les entreprises et filières adaptent déjà ou s'apprêtent à adapter leurs métiers, leurs formations et les compétences nécessaires.

L'enjeu est double : **verdir les emplois existants et accompagner les actifs (salariés, dirigeants) dans l'évolution de leurs compétences**, tout en faisant connaître ces changements pour susciter des **vocations chez les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion**.

Face à l'accélération des mutations économiques, sociales et technologiques et à la prise de conscience environnementale, il devient essentiel de repenser et de valoriser les métiers pour les rendre attractifs, notamment dans un contexte de concurrence internationale. Cela implique également de **faire évoluer les formations (maillage, contenus, plateaux pédagogiques…) et de renforcer l'information et l'orientation vers ces nouveaux besoins.**

Chiffres clefs du Grand Est en 2025 :

450 000 emplois verdissants (contribuant à la TE)

environ 1 salarié sur 5



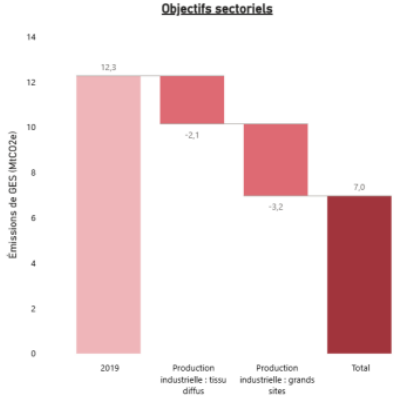

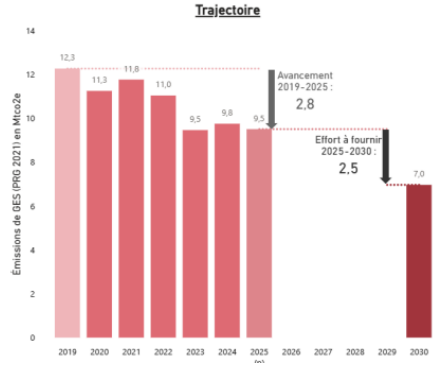

Pour 2030

-50 %
de diminution des émissions des grands sites industriels

- 10 %
des prélèvements d'eau

+ 100 entreprises
accompagnées en Grand Est

Leviers **22**

Industrie & emploi/compétences

Actions 2026/2027

Actions 2024/2025

Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants vers la transition énergétique et écologique de leurs activités +4°

Volet industrie

Actions concrétisées en 2025/2026

Innover dans l'industrie de la décarbonation / Consolider le tissu des offreurs de solutions

Renforcer le financement de la décarbonation et de la transition écologique des entreprises +4°

Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants à développer une démarche de sobriété hydrique +4°

Encourager la sobriété foncière pour l'implantation durable de nouvelles installations industrielles

Actions concrétisées en 2025/2026

Volet emploi

Accompagner les évolutions des emplois et compétences liées à la transition écologique

Nouvelles actions 2026/2027

Accompagner les évolutions des emplois et des compétences liées à l'intensification des usages de l'électricité

Faire connaître pour susciter des vocations et orienter vers les métiers liés à la TE

Accompagner et former les dirigeants d'entreprises vers un modèle d'affaire régénératif pour l'environnement (CEC)

Mettre en place un observatoire des emplois et des formations de la transition écologique

Actions à planifier

Développer l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

Augmenter le nombre de professionnels de la filière rénovation et d'entreprises « reconnu garant de l'environnement » +4°

Améliorer la connaissance de la dynamique de décarbonation des entreprises industrielles de la région

Qualifier le besoin de conseil aux entreprises pour la rénovation énergétique

Utiliser les travaux de l' observatoire des emplois et des formations de la transition écologique pour le plan d'action des CLE

Accompagner les métiers verdissants dans leurs mutations

Santé, sport, culture & éducation

La transition écologique dépasse la logique sectorielle et suppose la mutation de nombreuses activités, historiquement moins parties prenantes des sujets environnementaux et pourtant tout aussi concernées..

Les domaines de la santé, du sport, de la culture, de l'éducation sont en effet concernés par la mutation de leur action en propre : la rénovation énergétique du bâti non conventionnel avec notamment 4 500 immeubles protégés au titre des monuments historiques en Grand Est (comment concilier conservation, enjeux de la transition écologique et protection contre les aléas climatiques) ou encore l'ensemble du parc bâti des établissements d'enseignement, la décarbonation des mobilités des publics des 468 festivals de la région ou de l'ensemble des clubs sportifs, l'approche circulaire de leurs ressources et approvisionnement notamment en ce qui concerne l'alimentation.

Ils jouent également un rôle important dans la sensibilisation à la transition écologique, dans l'éducation à la durabilité et sont, de fait, des maillons essentiels de pédagogie et de rayonnement, également au-delà des frontières. Impulser une éducation au développement durable dans toutes ses composantes et dans toutes les dimensions de l'enseignement et à tous les ages de la vie contribuera grandement à l'ambition régionale.

Il s'agit par exemple de faire évoluer les pratiques touristiques, de développer le tourisme de nature en valorisant les 48 réserves naturelles et 7 parcs naturels de la région, de sensibiliser les 60 % de personnes qui pratiquent régulièrement du sport dans leurs mobilités et leurs habitudes, de créer de nouveaux sujets et objets d'art pédagogiques, de considérer l'évolution du système de santé à l'aune du dérèglement climatique et de son impact sur les publics les plus vulnérables.

Pour 2030

100 %
des écoles, collèges et lycées labellisés E3D (Établissement en démarche globale de développement durable)

-40 %
de la consommation d'énergie des ES et ESMS (établissement ou service social ou médico-social)



Aire terrestre éucative dans la commune de Guénange (57)

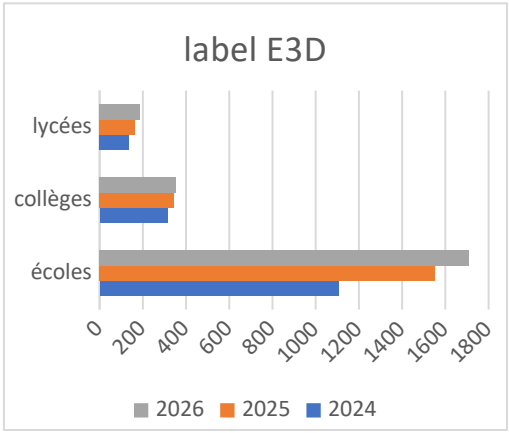

Nombre d'établissements labellisés E3D

Santé, sport, culture & éducation

Actions 2026/2027

Actions 2024/2025

Accompagner la transition écologique des établissements sanitaires et médico-sociaux +4°

Actions concrétisées en 2025/2026

Accompagner l'adaptation des structures sportives au changement climatique +4°

Promouvoir l'organisation d'écomanifestations dans le sport +4°

Accompagner la transformation des structures culturelles (création) +4°

Promouvoir l'organisation d'écomanifestations dans la culture +4°

Nouvelles actions 2026/2027

Démultiplier les aires terrestres éducatives

Développer les label et les schémas directeurs en démarche de développement durable +4°

Adapter les écoles, collèges et lycées aux effets du changement climatique +4°

Actions à planifier

Accompagner les collectivités dans les démarches d'urbanisme favorable à la santé

Promouvoir la déprescription médicamenteuse

Accompagner la transformation des structures culturelles (filière cinéma/livre)

Actions culture domaine architecture, cadre de vie, espaces protégés

Soutien aux projets artistiques porteurs d'imaginaires et de récits sur la transition écologique

Accompagner la transformation des structures de tourisme et de sport

Les fiches actions 2026/2027

Démultiplier les projets de nature en milieu urbain

Leviers : Restauration des espaces naturels / Désimperméabilisation des sols

+ 4°

R

Présentation de l'action

Objectifs :

- Préserver les espaces de nature en ville
- Démultiplier les projets de nature (végétalisation) en milieu urbain
- Accompagner les territoires et les acteurs économiques et associatifs pour anticiper les risques du changement climatique (canicule, sécheresse, manque d'eau, inondations…)
- Lutter contre les îlots de chaleur urbain en développant les îlots de fraîcheur
- Limiter l'artificialisation de nouveaux sols et éviter les projets en défaveur de la nature en milieu urbain
- Massifier les travaux de désimperméabilisation des sols

Description :

Éviter l'artificialisation de nouveaux sols en milieu urbain

Inciter à la restauration de milieux naturels dans les zones urbaines et en particulier dans les quartiers les plus défavorisés, sans porter atteinte aux objectifs de densification et de lutte contre l'étalement urbain

Accompagner les politiques de végétalisation des villes et villages par des politiques de l'arbre en ville et via le fonds vert. Promouvoir la règle des 3-30-300 : voir 3 arbres depuis sa fenêtre, habiter dans un quartier à 30 % de canopée, résider à moins de 300 m d'un espace vert

Massifier les politiques de désimperméabilisation des cours d'écoles – action menée par le Conseil régional, sur son propre patrimoine (cours des Lycées notamment) et d'infiltration des eaux à la parcelle

Renforcer la biodiversité urbaine par les haies et les arbres, notamment de jardin

Poursuivre et renforcer les actions de restauration des milieux humides

Accompagner les entreprises d'isolation thermique des bâtiments par l'extérieur à installer des nichoirs artificiels pour oiseaux et chiroptères

Favoriser les solutions fondées sur la nature comme solutions sans regret et gagnant-gagnant

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030)
- Stratégie régionale biodiversité
- Projet de plan national pour la restauration de la nature (écosystème urbain)
- Plan Régional Santé Environnement 4 -> Multiplier les projets de nature en ville et village pour améliorer le cadre de vie des habitants
- Au-delà du zonage urbain dense des très grandes villes, il est souvent nécessaire de rappeler le caractère « urbain » de nombreuses communes de la strate 2500 à 25000 habitants, communes souvent composées d'une somme de lotissements, où les sols sont désormais presque pleinement artificialisés.

Référent(s) : Thomas MEYER – Audrey STEPHAN (DREAL) / Carine VUIDEL – Gilles BONNEAU (RGE DITS) – Lionel GRESSE (RGE DEBC)

Porteur : DREAL - SEBP pilote / Région Service Biodiversité - appui OFB

Partenaire(s) : Bloc communal, conseil régional, OFB

Indicateurs et bilan à fin 2025 :

- Nombre d'hectares renaturés avec le fond vert en milieu urbain : 40 ha d'ici 2030

période 2023-2025 : 51.50 ha (2023 : 45 ha/ 2024 : 6ha/ 2025 : 0,35 ha)

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées : 1
- Verdissement des villes – 62,53 % de "nature en ville" sur les 41 centres (126 communes) urbains denses de la région Grand-Est *(sources INSEE-grille communale de densité-2024 et IGN-Nature en ville-2025-COSIA-2021-2023).*

Calendrier

- Fin 2025 : réalisation d'un webinaire «Construire et réussir une stratégie nature en ville et village » à destination des maires
- A partir du 2ème trimestre 2026 : organisation de journées de formation / sensibilisation à l'attention de binômes élus/techniciens à l'échelle des départements via les associations des maires (2 départements/an)
- En 2026, la Région Grand Est a été retenu par l'Union Européenne pour un projet Life'Adapt'Est, dont l'une des actions sera d'accompagner des territoires sur l'urbanisme favorable à la santé

Moyens financiers

Région : Programme Lycée en Transition/ Dispositif Adaptation au changement climatique (voté et régulièrement ajusté) : Budget 2025 en AP – 4,8M€ / Life Biodiv'Est - cellule d'assistance technique : 9 postes de techniciens eau et biodiversité dans les maisons de régions. Dispositif Mon village espace de biodiversité : 250 k€/an

Europe - FEDER : Mesure dédiée

Etat, Agences de l'Eau, Cerema, OFB

Fonds vert – mesure renaturation

De 2017 à mai 2026, la Région a octroyé 15,4M€ de subventions pour accompagner la requalification de 119 friches, en vue de créer un aménagement paysager, représentant 141Ha ; dont 4,8M€ pour 12 projets de renaturation représentant 21,4Ha.

De 2021 à juin 2026, la Région a octroyé 46,9M€ de subventions pour accompagner la création de 556 projets de nature en ville (place, entrée de ville, parking végétalisé, parc, aménagement urbain…)

Redynamiser les centre-bourgs en densifiant, reconstruisant et valorisant les espaces artificialisés

Levier : Sobriété foncière

Présentation de l'action

Objectifs :

La densification et le renouvellement urbain sont les 2 leviers principaux pour réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le foncier en zone urbaine est globalement sous utilisé, les potentialités offertes par les documents d'urbanisme ne sont pas toujours pleinement exploitées. Il est pourtant possible de proposer des formes urbaines denses et désirables en misant sur la qualité du bâti et des espaces publics. L'action vise à expérimenter ces leviers et à les valoriser comme démonstrateurs tout en préservant le bâti remarquable.

Description :

1 - Enquête auprès des partenaires de la plateforme du foncier et de l'aménagement, pour identifier des EPCI, villes moyennes et centres bourgs engagés dans une expérimentation ou volontaire pour le faire
2 - Priorisation en fonction des niveaux d'avancement dans la démarche de révision ou d'élaboration du document d'urbanisme (DU) et accompagnement par les agences d'urbanisme et DDT pour inclure dans les cahiers des charges de recrutement des bureaux d'étude accompagnant les collectivités ce principe d'expérimentation
3 - Accompagnement de la collectivité et du bureau d'étude pour l'inclusion de l'expérimentation dans le DU
Animation régionale du réseau des collectivités expérimentatrices DREAL / Région

Contexte

- La loi climat et résilience a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050
- Le SRADDET modifié approuvé en mars 2026 fixe des objectifs territorialisés de réduction de la consommation des espaces naturels et forestiers.

Référent(s) : Jennifer MOUY (DREAL) / Carine VUIDEL & Sylvie SCHUTZ (RGE DITS)
Porteur : Plateforme du foncier et de l'aménagement durable
Partenaire(s) : DDT, Agences d'urbanisme, EPF, Cerema

Indicateurs/Objectifs

- Nombre d'hectares consommés par habitant
- Nombre d'expérimentations menées

Calendrier

- 2e semestre 2026 : révision de la stratégie d'action et mise en œuvre en 2027

Moyens financiers régionaux

- AMI Stratégie foncière de la Région Grand Est offrant un accompagnement aux EPCI ayant une démarche de PLUI, en élaboration ou en révision
- Appui EPF
- Appui Cerema
- Programmes ANCT (ACV, PVD, VA)

Ressources utiles

https://foncier-amenagement.grandest.fr/la-plateforme/presentation-de-la-plateforme/https://foncier-amenagement.grandest.fr/wp-content/uploads/2022/05/202204-7est-zan-eclairages-regionaux-web-rendu-final-compresse.pdfhttps://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/ZAN_Fascicule3.pdf

Finaliser un atlas de la biodiversité dans chaque EPCI

Levier : Restauration des espaces naturels

Présentation de l'action

Objectifs :
Élaborer des atlas de la biodiversité dans les communes et intercommunalités pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité communale ou intercommunale afin de préserver le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Description :
Un atlas de la biodiversité communale (ABC) est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité.

Cette stratégie de capitalisation et d'acquisition s'articulera naturellement avec une démarche de planification territoriale qui repose sur la nécessité de disposer notamment de connaissances sur :
- les espaces et les espèces protégés ;
- la fonctionnalité des milieux en lien avec les continuités écologiques ;
- les pressions relevant notamment des zones d'urbanisation future ou de projets d'aménagement d'ores et déjà identifiés.

L'ABC vise à enrichir le volet « biodiversité » de l'état initial de l'environnement figurant au titre de l'évaluation environnementale dans le rapport de présentation du Plan local d'urbanisme ou dans le diagnostic territorial en annexe du SCoT.

Appel à projet annuel via le fonds vert arbitré par un jury régional animé par la Direction Régionale de l'OFB et composé de la Dreal, du Conseil régional et des agences de l'eau (consultation des DDT en amont)

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030)
- Stratégie régionale biodiversité

Référent(s) : D. Monnier (OFB) / B. Grandmougin (CRGE)
Porteur : OFB pilote / Région – Service Biodiversité appui
Partenaire(s) : Bloc communal, Conseil régional

- **Indicateurs/Objectifs**
  - Objectif : Nombre de collectivités territoriales dotées d'un ABC avec pour cible 100¨% des collectivités engagées dans une révision de leur document d'urbanisme, en priorité les intercommunalités d'ici 2030
  - Mesure de l'action : 1 atlas par EPCI
- 2017 -2025 : 37 ABC pour 729 communes (15%)
- 2026 : 2 ABC programmés

Calendrier

- Au fil de l'eau avec 4 relèves de dossier en décembre, mars, juin et septembre tant que l'enveloppe annuelle du fonds vert n'est pas consommée

Moyens financiers

- Fonds vert – mesure ABC

Recenser, préserver et restaurer les zones humides du territoire régional

Levier : Restauration des habitats naturels

+ 4°

R

Présentation de l'action

Objectifs :
Assurer un inventaire complet des zones humides du territoire régional et en compléter la cartographie.
Déployer 10 opérations phares de restauration de zones humides
Entretenir et restaurer les zones humides 1000 ha de zones humides par an

Description :
Les zones humides constituent des espaces pourvoyeurs de services écosystémiques qui jouent un rôle fort dans l'atteinte des objectifs du plan eau. Véritables éponges naturelles, les zones humides contribuent au soutien de la ressource en eau en période de sécheresse et jouent le rôle de zones tampons lors d'épisodes de crues.

De façon complémentaire à la mesure 30 du plan eau national, les services qui contribuent au collectif régional pour la biodiversité (services de l'État en région, Conseil régional Grand Est, Office français pour la biodiversité et Agences de l'eau) mènent un travail d'identification d'opérations de restauration et de préservation des zones humides en Grand Est.

Outre les travaux d'identification et de mise en valeur des projets de restauration des zones humides, la réalisation d'un inventaire complet des zones humides du territoire régional, permettra d'enrichir la connaissance et poursuivre la préservation et/ ou la restauration de ces écosystèmes.

Contexte

- 4e plan national milieux humides 2022-2026 adossé à la stratégie nationale biodiversité 2030
- La mesure 30 du plan eau vise à valoriser 70 projets d'opérations phares labellisées « solutions fondées sur la nature » à des fins de démonstrateurs, en particulier pour la restauration des zones humides, la renaturation ou encore la restauration des cours d'eau
- Stratégie nationale biodiversité 2030
- Projet de plan national de restauration de la nature (écosystème milieux eau douce)

Référent(s) : Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL)
Porteur : Collectif biodiversité régional
Partenaire(s) : Agences de l'eau, collectivités, conservatoires des espaces naturels

Indicateurs retenus/ objectifs

- Nombre d'hectares de zone humides entretenus ou restaurés : 1000 hectares par an
- Nombre de projets phares de restauration identifiés / 10 opérations phares / an entretenir
- Pourcentage du territoire de zones humides probables couvertes par des inventaires

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024 :

14 opérations phares de restauration de zones humides identifiées (dont 2 labellisées solutions fondées sur la nature au titre de la mesure 30 du plan eau)

363 ha milieux naturels humides restaurés en 2024

Les étapes / actions réalisées en 2025-26 :

745 ha de zones humides restaurées (minima car bilan 2026 incomplet)

320 ha d'acquisition de foncière de ZH en vue de leur protection

147 km de linéaire de berges restaurées

Les étapes / actions prévues 2027 :

Poursuite mise en œuvre de projets de restauration / préservation

Moyens financiers en région

- Aides des agences de l'eau
- Fonds vert – mesure renaturation en complément pour collectivités
- Conservatoires des espaces naturels, parcs naturels

Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en désimperméabilisant

Levier : Désimperméabilisation des sols

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

- Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en désimperméabilisant des surfaces (dont parkings, cours d'écoles et lycées,…), en déconnectant les réseaux d'eaux pluviales et en promouvant l'infiltration des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
- Définir des usages domestiques de l'eau pour lesquels le recours à des eaux impropres à la consommation humaine est possible sous réserve du respect d'exigences techniques et sanitaires minimales en vue de prévenir les risques pour la santé des usagers et des consommateurs d'eau.

Description :

- Mise en œuvre de travaux de désimperméabilisation et infiltration des eaux au plus près par acteurs collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, etc.
- Dans le cadre du Life Biodiv'Est, le développement d'une cellule d'assistance technique passant par la création de 8 postes de techniciens eau et biodiversité dans les maisons de région (développer 20 projets par an sur la désimperméabilisation et la végétalisation des villes pour créer des îlots de fraîcheurs)
- Mettre en place les conditions à la massification de l'usage des eaux non conventionnelles pour certains usages dits « domestiques » : lavage du linge, nettoyage des sols, évacuation des excréta, arrosage des espaces verts, alimentation des fontaines décoratives

Contexte

- Doctrine de l'État en Grand Est sur la gestion des eaux pluviales
- Plan Eau national
- Instruction nationale du 1er juillet 2024
- SRADDET (règle 25)
- Feuille de route régionale d'adaptation au changement climatique

Référent(s) : Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL)
Porteur : Collectivités territoriales, industriels, artisans, particuliers
Partenaire(s) **:** Collectivités territoriales, Agences de l'eau

Indicateurs retenus

- Nombre d'hectares désimperméabilisés
- Nombre d'expérimentation industries, collectivités, particulier

Moyens financiers en région

- Agences de l'eau
- Conseil régional et FEDER
- Fonds vert – mesure renaturation

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

148,7 hectares désimperméabilisés

540 maîtres d'ouvrages accompagnés (collectivités et 19 industriels ou artisans

Les étapes / actions réalisées en 2025-26 :

174 hectares désimperméabilisés

280 maîtres d'ouvrages accompagnés (collectivités, industriels ou artisans)

Les étapes / actions prévues 2027

Poursuite des la mise en œuvre des projets de désimpermablisation

Recycler une friche dans chaque EPCI

Levier : Sobriété foncière

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :
Dans tous les EPCI, réhabiliter et réutiliser au moins une friche dans l'enveloppe urbaine pour des projets de logement, d'activités économiques, d'aménagements urbains ou de renaturation, sans consommation nouvelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Description :
1 - Mobiliser les EPCI dans chaque département à travers les Comités Locaux de Cohésion Territoriale pour leur demander d'identifier sur leur territoire les friches à potentiel de mutabilité, en privilégiant les secteurs déjà identifiés comme prioritaires (OAP, secteurs ORT). Sur cette base, il sera attendu de l'EPCI de proposer un projet de recyclage foncier dans leur PTRTE
2 - Proposer à l'ensemble des EPCI un webinaire recyclage foncier permettant de présenter l'écosystème des partenaires susceptibles de les accompagner et les leviers financiers mobilisables, dont le fond vert
3 - Prioriser au niveau départemental selon la qualité, l'éligibilité et la maturité les propositions de programmation au niveau régional

Contexte

•Loi climat et résilience de 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031. Cette trajectoire progressive est à territorialiser dans les schémas régionaux puis les documents d'urbanisme. Le SRADDET Grand-Est, approuvé en mars 2026 a défini les objectifs de réduction de consommation pour chaque territoire.

•La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'outil cartofriches identifie, en août 2024, 2292 friches en région Grand Est pour une surface totale de 1532ha. Parmi ce repérage, 156 sont considérées comme reconverties, 969 sont en situation de friches mais avec un projet identifié et 1167 sans projet identifié. Le Grand Est possède donc un vivier important de sites en attente de reconversion.

Référent(s) : Jennifer MOUY (DREAL) / Carine VUIDEL (DICT)
Porteur : Plateforme du foncier et de l'aménagement durable
Partenaire(s) : Bloc communal, préfectures, ADEME, DDT/DREAL, Conseil régional

Indicateurs/Objectifs

•1000 ha de friches urbaines recyclées ou renaturées (cumulés d'ici 2030)

Calendrier

•1er semestre 2024 : sensibilisation des EPCI / Webinaires
•2024-2026 : programmation des accompagnements
•2e semestre 2026 : bilan et réflexion pour refonte des actions

Moyens financiers régionaux

•Fonds Vert – mesure recyclage foncier
•Dispositif Région Grand Est (AMO vocation Friches)
•Dispositif régional « Centralités »

Végétaliser les dépendances des infrastructures linéaires de transport (personnes, marchandises, énergies)

Levier(s) : Restauration des espaces naturels

+ 4°

R

Présentation de l'action

Objectifs : les dépendances vertes situées dans le périmètre des gestionnaires d'infrastructures occupent un certain espace et nécessitent un entretien. Faire évoluer l'occupation et l'entretien de ces espaces est un enjeux pour la biodiversité mais aussi pour les gestionnaires, ces évolutions permettraient notamment de :

- Augmenter les surfaces favorables aux pollinisateurs et messicoles
- Développer les continuités écologiques
- Améliorer la mise en œuvre des séquences ERC

Pour ce faire, un travail d'échange et de sensibilisation est nécessaire avec les gestionnaires, qui ont d'autres problématiques connexes, en lien fort avec les objectifs de l'action :

- Gérer durablement les dépendances vertes dans le respect des règles de sécurité
- Réussir la mise en œuvre des alternatives aux produits phytopharmaceutiques
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes
- Gérer durablement l'eau et les ruissellements

Description :

Si certains objectifs peuvent être résolus par des réponses connues, les particularités des réseaux gérés, mais aussi le caractère pilote de l'action, nécessitent de permettre aux gestionnaires de disposer d'un endroit où échanger leurs expériences, pour avancer, notamment :

- Quant aux pratiques d'entretien et de gestion
- Quant aux enjeux biodiversité spécifiques à certaines espèces
- Quant au suivi des mesures éviter réduire compenser
- Quant aux nouveaux projets (travaux, séquence ERC, concertation)
- Quant à la trame verte et bleue et la transparence de l'infrastructure
- Quant à la gestion de l'eau et du ruissellement
- Quant aux passages et passes à faune
- Quant aux collisions et noyades de la faune

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030 – action 1.17.1 à 4)
- Stratégie régionale biodiversité (B.1.5)
- Plan national d'action en faveur des pollinisateurs 2021-2026
- Projet de plan national pour la restauration de la nature (écosystème pollinisateurs)

Référent(s) : Thomas MEYER, Valérie MEYER (DREAL SEBP) / Estelle PROANO-LANG (RGE) Garance RODET (RGE)

Porteur : Collectif biodiversité régional

Partenaire(s) : Conseils Départementaux, Métropoles, SNCF, DIR, VNF, Région, concessionnaires

Indicateurs retenus :

- Pourcentage du linéaire du réseau routier national (RRN) couvert par un plan de gestion durable des dépendances vertes (2030 : 100%)
- Pourcentage du linéaire du RRN géré en faveur des insectes pollinisateurs (2030 : 75%)
- Nombre de fiches RETEX sur les pratiques alternatives aux produits phytopharmaceutiques (RRN)
- Linéaires (en kilomètres) couverts par un plan de gestion spécifique aux espèces exotiques envahissantes
- Nombre de formations des chefs de projet et des équipes d'entretien des infrastructures en lien avec la gestion durable des dépendances avec l'objectif que 100% des gestionnaires aient bénéficié de formations opérationnelles en faveur de la gestion durable des dépendances vertes d'ici 2026

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Élaboration de la feuille de route SNB avec les gestionnaires d'infrastructures du RRN (DIR, VNF)
- Structurer et animer le réseau :

le groupe d'échange « pratiques de gestion des infrastructures linéaires de transport favorables à la biodiversité » a été lancé le 17 décembre 2025. Une soixantaine de participants étaient présents

- Les rencontres « Infrastructures et pollinisateurs », du groupe pollinisateur, ont été lancées le 28 avril 2025, une deuxième rencontre a eu lieu le 5 mai 2026.

Les étapes / actions prévues 2026 :

- Associer les gestionnaires de réseaux des collectivités et des voies ferrés (10 gestionnaires intéressés)
- Élargir à d'autres gestionnaires d'infrastructures linéaires de transport
- le groupe d'échange « pratiques de gestion des infrastructures linéaires de transport favorables à la biodiversité » a été réuni pour réaliser la concertation quant aux points noirs de continuités écologiques liés aux infrastructures courant mars 2026 et devrait se réunir encore 2 fois au second semestre 2026. Les rencontres « Infrastructures et pollinisateurs », du groupe pollinisateur a vocation à fusionner avec le groupe pratiques de gestion des infrastructures linéaires de transport favorables à la biodiversité » avec un temps dédié à l'ordre du jour de chaque réunion du groupe.

Moyens financiers

- Etat, Région, Gestionnaires d'infrastructures, collectivités territoriales

Reconquérir la qualité des eaux de 200 captages

Levier : Zones de captage d'eau

Présentation de l'action

Objectifs :
Reconquérir la qualité des eaux de 200 captages en engageant des démarches partenariales sur les captages les plus prioritaires

Description :
Accompagner les acteurs du territoire dans l'émergence et la mise en œuvre de solutions dans un cadre proportionné et pragmatique : identification sous l'égide des MISEN de captages « ultra-prioritaires » sur lesquels les acteurs locaux pourront être mobilisés pour s'accorder sur des actions nouvelles et efficaces à court terme à engager rapidement pour reconquérir la qualité des eaux des captages destinés à la consommation humaine. Actualisation de cette liste au fur et à mesure des lancements de plans d'actions pour intégrer d'autres captages.

Mise en place de démarches partenariales de type SENS (solutions eau nappes d'Alsace et du Sundgau) qui promeut la poursuite du déploiement de contrats de résultats territoriaux pour répondre collectivement à l'enjeu de préservation des ressources en eau vis-à-vis des phytosanitaires. Développer les cultures à bas niveau d'impact, et soutenir le maintien des prairies et des systèmes herbagers avec le déploiement des plans herbe.

Mobiliser des outils tels les PSE portés par les Agences de l'eau ou l'AMI filières agricoles à bas niveau d'impact co-porté par les agences de l'eau et le Conseil régional pour favoriser le changement de pratiques agricoles au droit des aires d'alimentation des captages.

Contexte

- Loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole du 18 août 2026 (décret « captages » à venir fin 2026, nouveaux seuils et nouvelles classification et priorisation nationales des captages
- Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (« plan Eau ») et instruction du 1er juillet 2024
- Stratégie Écophyto 2030
- Directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Référent(s) :Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL)
Porteur : DDT, collectivités
Partenaire(s) : Agences de l'eau, collectivités, chambres d'agricultures, SAFER

Indicateurs retenus

- À définir

Moyens financiers en région

- Aides des agences de l'eau
- AMI filières
- Outils fonciers

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

Identification des listes départementales de captages ultra-prioritaires

Les étapes / actions réalisées en 2025-26 :

Finalisation de l'identification des captages dits « ultra-prioritaires » sur les 10 départements du Grand Est (39 ouvrages de prélèvements représentant 50 ouvrages de prélèvements). Certains de ces captages disposent déjà de plans d'actions .

Le programme d'action du captage de Vicherey Beuvezin (Meurthe-et-Moselle et Vosges) a fait l'objet d'un renouvellement avec édiction de mesures obligatoires (arrêté inter-préfectoral du 24 juillet 2026).

Les étapes / actions prévues 2027 :

Poursuite de la mise en place et / ou du renforcement des plans d'actions.

Intégration des nouvelles classification et priorisation suite à loi UPSA du 18 août 2026

Mettre en place une gouvernance dans chaque sous-bassin pour optimiser la gestion quantitative de l'eau

+ 4°

Levier : Sobriété dans l'eau

Présentation de l'action

Objectifs :
Doter les sous-bassins versants d'une gouvernance adaptée (de type commission locale de l'eau, plan de gestion) pour renforcer la gestion quantitative de l'eau.

Description :
S'appuyer sur les gouvernances locales existantes et initier sur les territoires orphelins, des gouvernances de type commissions locales de l'eau afin de formaliser les objectifs de sobriété répondant à la trajectoire de réduction des prélèvements définie par les comités de bassin.
Déployer les outils existants : projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) et schémas d'aménagement des eaux (SAGE) pour définir des engagements et actions de sobriété et de partage de la ressource.
Impulser le sujet « gestion quantitative dans les SAGE existants qui étaient initialement orientés sur les enjeux de qualité de l'eau
Faire émerger des structures de gouvernance en priorité sur les sous-bassins identifiés comme prioritaires vis à vis des enjeux quantitatifs dans les SDAGE Rhin-Meuse et Seine-Normandie

Contexte

Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (« plan Eau », mesures 9, 10, 33 et 34) et instruction du 1er juillet 2024
Feuille de route régionale d'adaptation au changement climatique

Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL)
Porteur : DDT, collectivités territoriales
Partenaire(s) : Agences de l'eau, commissions locales de l'eau des SAGE existants

Indicateurs retenus

- Nombre de gouvernances en cours de création ou créées

Moyens financiers en région

Aides des agences de l'eau

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Lancement de 2 premier ateliers des territoires pour faire émerger des gouvernances sur le bassin Rhin-Meuse
- Préfiguration d'un SAGE nappe de la craie
- Lancement de la révision du SAGE III Nappe Rhin

Les étapes / actions réalisées en 2025-26 :

- Réalisation des 5 ateliers des territoires pour faire émerger des gouvernances sur le bassin Rhin-Meuse (Les Nieds, bassin Sauer-Seltzbach, Meurthe amont, Moselle vosgienne
- Poursuite de la préfiguration d'un SAGE nappe de la craie
- Lancement de la révision du SAGE III Nappe Rhin

Les étapes / actions prévues 2027

- 5 nouveaux ateliers des territoires pour faire émerger des gouvernances : Bruche Mossig, Saulx Ornain programmés, territoires candidats potentiels : Seille, Fecht Weiss, Ehn Andlau, Meurthe aval, Thur, Saône amont et Coney
- Préfiguration d'un SAGE Meuse
- Poursuite de la révision du SAGE III nappe Rhin
- Élaboration du SAGE nappe de la Craie

Améliorer le traitement des eaux usées

+ 4°

Référent(s) :Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL)
Porteur : Collectivités et leurs groupements
Partenaire(s) : Agences de l'eau

Présentation de l'action

Objectifs :
Améliorer l'efficacité des infrastructures de traitement des eaux usées afin d'améliorer la qualité des eaux de surface, y compris en période d'orage

Description :
Accompagner les collectivités gestionnaires pour la mise en place des derniers réseaux d'assainissement dits de temps sec sur les têtes de bassins versants et petits cours d'eau
Améliorer la collecte des grandes agglomérations présentant des défauts qui impactent la qualité du milieu naturel
Améliorer la performance des systèmes d'assainissement existants
Améliorer la gestion dite « temps de pluie » en lien avec la désimperméablisation
Adapter les systèmes d'assainissement au changement climatique

Contexte

Directives européennes eaux résiduaires urbaines (DERU 1 et DERU2)
Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (« plan Eau »)
SRADDET

Indicateurs retenus

- Nombre de projets aidés par les agences de l'eau dans le cadres des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)

Moyens financiers en région

- Aides des agences de l'eau

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Pour le bassin Rhin-Meuse : 115 M€ d'aides correspondant à 1120 aides engagées ou contractualisées en 2024-2025

Les étapes / actions réalisées en 2025-26 :

- 70,3 M€ d'aides correspondant à 695 aides engagées ou contractualisées en 2025-2026 pour les bassins Seine Normandie et Rhin-Meuse

Les étapes / actions prévues 2027

Poursuite des actions des systèmes d'assainissement avec notamment l'enjeu de la mise ne œuvre de la DERU 2

Mieux prendre en compte les sols et leurs fonctionnalités

Levier : Restauration des habitats naturels

Présentation de l'action

Objectifs :
Amplifier le programme régional d'acquisition de connaissance sur les sols, et valoriser les connaissances existantes pour une meilleure prise en compte dans les décisions d'aménagement et d'urbanisme.
Déployer une politique favorable à la gestion durable des sols.

Description :
Etudier les enjeux liés à la préservation et à la restauration des sols dans la région Grand Est, en vue de leur prise en compte dans les politiques territoriales -> La Région Grand Est, en collaboration avec l'OFB, l'ADEME, les Agences de l'eau souhaite réaliser un diagnostic approfondi de l'état des sols. Ce diagnostic vise à comprendre les enjeux environnementaux, les fonctions écologiques et les services rendus par les sols, ainsi qu'à identifier, les usages, les bonnes pratiques, les menaces, et les actions nécessaires pour préserver et restaurer cette ressource naturelle essentielle. L'objectif est d'élaborer une stratégie à moyen terme (2035) contribuant in fine à une stratégie à long terme (2050) visant à :

- Organiser un suivi cohérent des sols, des espèces associées et de leurs fonctionnalités ;
- Informer les acteurs concernés et le public des données disponibles et des pratiques en matière de gestion des sols ;
- Mettre en oeuvre des actions coordonnées favorables au maintien, voire à l'amélioration de la qualité des sols et des multiples services rendus ;
- Faciliter l'intégration à la préservation/restauration des sols dans les activités humaines et dans les politiques publiques ;
- mieux comprendre l'état et le fonctionnement des sols dans les zones blanches du SRCE intégré au SRADDET (plaines agricoles), où la biodiversité hors-sols est identifiée comme très faible voire absente ;
- encourager à la renaturation, la restauration et la désimperméabilisation des sols ainsi qu'à la renaturation des friches et des espaces urbains ou la restauration des cours d'eau ;
- encourager les collectivités à identifier / gérer / classer les haies qui contribuent significativement à la gestion durable des sols ;
- encourager les collectivités à fixer des objectifs de renaturation et de désimperméabilisation dans leurs documents d'urbanisme ;
- produire des avis défavorables aux décisions d'aménagement et d'urbanisme qui contribuent significativement à l'augmentation de l'artificialisation des sols, et, où la séquence éviter / réduire / compenser ne saurait être suffisante ;
- mettre en œuvre la politique Zéro artificialisation nette.

Contexte

- Intérêt partagé et mobilisation des partenaires
- LIFE Biodiv'Est
- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030 – M26)
- Stratégie régionale biodiversité (A7 et B4)

Référent(s) : Juliette Ballast (région Grand Est), Thomas Meyer (DREAL)
Porteur : Ademe, OFB
Partenaire(s) : DREAL, DRAAF, CRAGE, Agence de l'eau, CEREMA

Indicateurs/Objectifs
Avancement de l'étude régionale cadre sur les sols (24 mois / 2 phases)
Phase 1 : Diagnostic (état des lieux, cartes, synthèses, définitions, supports didactiques et d'aide à la mobilisation, REX de pratiques favorables, EDL/arguments, fiches actions, etc.)
Phase 2 : Préfiguration d'une feuille de route régionale en faveur de la préservation et de la restauration des sols
Rédaction d'un plan régional d'action relatif à la biodiversité des sols dans le cadre du LIFE Biodiv'Est et de l'étude cadre sur les sols

A l'issue de l'étude régionale et dans le cadre de la rédaction du PRA, des indicateurs soit identifiés

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 : Lancement de l'étude cadre sur les sols en Grand Est
Les étapes / actions prévues 2026
10/03 : 1er COPIL de l'étude
30/03 : 3ème comité technique, dédié à la définition de la trame brune
17 et 18/06 : Conférence lors de l'évènement « Ici on agit »
29/06 : journée technique dédiée à la multifonctionnalité des sols

En parallèle, le 12/06 : le comité régional biodiversité vote en faveurs de recommandations sur le sujet des sols forestiers, notamment dans la perspective de la révision du plan régional forêt-bois et de la consultation quant au projet d'annexes vertes Natura 2000 Grand Est.

Moyens financiers régionaux

Étude régionale :
- 260 000 € TTC (financement Région Grand Est, ADEME, OFB et UE - LIFE Biodiv'Est -)
- 25 000€ TTC (assistance à maître d'ouvrage CRAGE)

Travaux :
- Fonds vert (axe 2) : renaturation des sols et espaces urbains (création, restauration écologique de sols vivants (stabilisation, fertilisation, désimperméabilisation des sol), renaturation d'espaces artificialisés

Développer le réseau d'aires protégées sous protection forte

Levier : préservation et restauration des espaces naturels

+ 4°

R

Présentation de l'action

Objectifs :

Réduire les pressions pour préserver ou restaurer la biodiversité et les services écosytémiques associés en développant le réseau des aires protégées sous protections fortes (APPB, RNR, RNN, labellisation zone de protection forte au cas par cas ...). L'objectif pour le territoire terrestre hexagonal est de 3 %. Le Grand Est s'est fixé un objectif de 2 % soit 50 000 ha supplementaires sous protection forte.

Description :

En 2021, la France s'est doté d'une stratégie nationale biodiversité 2030. L'évaluation intermédiaire de juillet 2025 met en lumière que l'effort doit désormais se porter prioritairement sur la qualité de cette protection et sur le développement du réseau sous protection forte. Cette action est un levier indispensable face à l'érosion de la biodiversité et pour accompagner l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

Actions :
→ faire aboutir les projets d'extension et de création engagés
→ actualiser le plan d'actions territorial 2027-2030 (feuille de route régionale) en ciblant de nouveaux secteurs prioritaires sur lesquels développer le réseau
→ promouvoir la labellisation zone de protection forte au cas par cas

Contexte

- Stratégie nationale des aires protégées (SNAP)
- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030)
- Stratégie régionale biodiversité (SRB)
- Projet de plan national de restauration de la nature (PNRN)

Référent(s) : Daniel SCHNITZLER – Ludivine BOUTINEAU (DREAL) / Dominique LORETTE (RGE)

Porteur : Collectif biodiversité régional

Partenaire(s) : Collectivités, Associations, CENs, Conservatoires botaniques, Conservatoire du Littoral, Conseil départementaux, CSRPN, ONF

Indicateurs/Objectifs

- Surface du réseau d'aires sous protection forte : 2 % (2026 =1,19%)
- Nombre de dossiers labellisés « protection forte au cas par cas » : (2026 =0)
- PAT actualisé

Calendrier de réalisation

- PAT actualisé => en 2027

Moyens financiers : Etat, Agences de l'Eau, Fonds vert, Région, Life Biodiv'Est, FEDER, Gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, associations,...

Grand Est nature et développement

Leviers : sobriété foncière et préservation des sols et de la biodiversité

Référent(s) : B. Grandmougin / A. Carmaux / A. Biscaut / T. Guth

Porteur : Région Grand Est

Partenaire(s) : SGARE, DREAL, DRAAF, ADEME, BdT, UE, EPFGE, ONF, CEN, PNR

Objectifs :
Développer un opérateur public régional chargé du développement et de la mise en œuvre des projets de compensation foncière et écologique, de renaturation et de restauration de la nature sous la forme d'un GIP. Il aura également vocation à constituer un levier de financement novateur en agrégeant des financements publics et privés au service des collectivités territoriales pour la mise en place de projets structurants.

Description : L'action s'inscrit dans la continuité des travaux de la démarche Grand Est Transitions Compensations dont les conclusions ont su mettre en lumière le manque d'outils à disposition des territoires du Grand Est pour répondre aux freins majeurs à la **sobriété foncière** et à la **restauration des milieux.** La création de cet opérateur constitue une expérimentation inédite à l'échelle nationale, tant par son positionnement à la croisée d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux que par la combinaison de ses missions d'ingénierie, d'animation, d'accompagnement des projets et de mobilisation de financements diversifiés :
Apporter de l'ingénierie aux collectivités pour le développement et la mise en œuvre des projets de compensation foncière et écologique, de renaturation et de restauration de la nature
Mobiliser et agréger des ressources financières au travers de fonds publics, européens mais aussi privés en activant une diversité de leviers (fiscal via le régime du mécénat, volontaire via la RSE/CSRD, règlementaire)
Construire une expertise régionale en partageant les connaissances, les retours d'expérience en région et en France.

Pour atteindre ces objectifs, l'opérateur régional « Grand Est Nature et Développement » proposera aux collectivités une offre d'accompagnement multi-services intégrée et adaptée à leur niveau de maturité :

- **Paiements pour services environnementaux (PSE) et certificats biodiversité** : des outils pour préserver et soutenir la transition agroécologique des milieux agricoles et forestiers
- **Zones prioritaires de Renaturation, Sites France Crédits Biodiversité** : des outils et dispositifs pour faciliter et massifier les opérations de compensation, renaturation et la restauration

Contexte et documents de référence
- Le Grand Est fait face à une dégradation continue de ses espaces naturels, agricoles et forestiers. La dégradation de ces milieux a des conséquences directes sur la qualité de l'eau potable et sur le stockage du carbone notamment.
- Objectif de division par deux du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2031, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN, SRADDET) d'ici 2050, la restauration écologique de 30 % des milieux dégradés d'ici 2030 et 90 % d'ici 2050.
- Loi Climat et résilience, 2016
- Règlement européen de Restauration de la Nature

Indicateurs/Objectifs
Création d'un fond, mobilisation / création d'opérateurs de portage foncier de la renaturation, réhabilitation de friches, développement d'outils de suivi de la renaturation et d'identification des potentiels de renaturation.

Moyens financiers :
Banque des territoires, CDC Biodiversité, Label Bas Carbone (mécanisme financier), Fonds publics/privés (Paiements Services Environnementaux, Sites France Crédits Biodiversité, Certificats biodiversité, Label Bas Carbone…), Union Européenne, Collectivités locales

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2025-26 :

- Développement de l'outils d'identification des zones préférentielles de renaturation sur les territoires d'expérimentation
- Lancement du service régional de restauration de la nature pour formaliser la préfiguration d'un opérateur public pour la mise en œuvre des compensations, restauration, renaturation sous la forme d'un GIP
- Lancement de deux AMI : PSE régional dédié aux prairies permanentes et grandes cultures / Sites Naturels de Compensation Restauration Renaturation (Sites France Crédits Biodiversité)
- Développement de certificats biodiversité territoriaux à travers l'expérimentation portée par MHNH/Carbone4 et la FRB (5 sites d'études en Grand Est)

Les étapes / actions prévues 2027

- Création du Groupement d'Intérêt Public « Grand Est Nature et Développement »
- Accompagnement de premiers Site France Crédits Biodiversité en Grand Est
- Déploiement d'un PSE régional dédié aux prairies et grandes cultures
- Lancement de l'outil d'identification des ZPN et des outils pour la réhabilitation de friches

Assurer la compatibilité de l'usage agricole de l'eau avec les objectifs de sobriété

Levier : Sobriété dans l'eau

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

En compatibilité avec les objectifs de sobriété à l'échelle des bassins et sous bassins :

- Améliorer la résilience des systèmes agricoles face aux épisodes de sécheresse et favoriser l'émergence de projets, études et expérimentations pour améliorer la gestion quantitative de l'eau en agriculture
- Optimiser les infrastructures hydrauliques existantes et financer des solutions de stockage d'eau adaptées au maintien de l'élevage, et au développement du maraîchage et de l'arboriculture

Description :

Développer et soutenir les études prospectives, expérimentations et investissements pour la sécurisation de l'accès à l'eau et la mise en place d'économies d'eau dans les exploitations agricoles.

Accroître et préciser la connaissance des prélèvements pour les usages agricoles pour gagner en efficience dans l'utilisation de l'eau prélevée.

Moderniser les ouvrages existants et développer de nouveaux projets dans le respect des équilibres des usages et écosystèmes doit permettre d'accroître la résilience de l'agriculture au changement climatique tout en respectant les objectifs de sobriété.

Contexte

- Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (« plan Eau »)
- Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique
- Loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole du 18 août 2026

Référent(s) : Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL) - René Quirin (DRAAF)

Porteur :

Partenaire(s) : Agences de l'eau

Indicateurs retenus

- Surfaces irriguées / cheptels abreuvés
- Volumes utiles créés ou stockés (voire substitués)
- Nature de l'économie d'eau

Moyens financiers en région

- Aides des agences de l'eau, appels à projets pour la création de mares ou petits stockages
- Fonds hydraulique du MASA
- Dispositif AXEO (cofinancement RGE et AERM)

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2025-26 :

- 9 projets accompagnés dans les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et du Bas-Rhin pour un montant total de 733 415 € d'aides dans le cadre du fonds hydraulique du MASA

Les étapes / actions prévues 2027 :

- Poursuite de l'accompagnement des projets de résilience des systèmes agricoles
- Projet de convention « Pacte alsacien pour une irrigation résiliente et économe »

Identifier et résorber les points noirs de continuité écologique

Levier : Continuités écologiques

+ 4°

R

Présentation de l'action

Objectifs :
Identifier les points noirs prioritaires de continuité écologique et les résorber d'ici 2030 de façon adaptée

Description :
Il convient dans un premier temps d'identifier les intersections entre une continuité écologique et tout obstacle d'origine anthropique, se traduisant par une rupture réduisant ou empêchant la libre circulation des espèces – ces intersections sont appelées points noirs de continuité écologique.

Les points noirs prioritaires sont caractérisés par une continuité écologique :
- d'intérêt (espaces ou espèces à enjeux) et d'importance (nombre de guildes d'espèces identifiées au SRADDET impactées) régionale (voire national, européen) ;
- dont le dysfonctionnement est marqué, et dont l'impact (menace, destruction, interruption) et l'intensité (surface, ampleur, etc.) sont caractérisés ;
- dont la cause du dysfonctionnement est bien identifiée (infrastructure routière ou ferroviaire magistrale, cumul d'infrastructures, système agricole, urbain ou forestier à fort impact, ou encore une combinaison de plusieurs causes) ;
- dont la résorption est envisageable et mesurable (coût, temporalité, porteur).

Le Cerema (national) a réalisé un travail national sur les systèmes de transport majeurs (LGV, 2x2 voies et autoroutes, canaux importants). Ce travail a été complété par l'expertise locale du Cerema EST. Une consultation visant concertation a été mise en œuvre avec les gestionnaires, via le groupe d'échange « pratiques de gestion des infrastructures linéaires de transport favorables à la biodiversité », groupe porté par la DREAL Grand Est, la Région Grand Est et le Cerema EST, et lancé le 17 décembre 2025. Une liste de 23 points (14 prioritaires, 9 secondaires) a ainsi pu être arrêtée au 11 juin 2026.

Cette méthodologie de concertation et de validation est réplicable pour hiérarchiser d'autres types de points noirs de continuité écologique.

Si certains de ces points sont déjà visés par des perspectives concrètes, il convient de planifier la stratégie et mettre en œuvre l'ingénierie nécessaire à la résorption totale de ces points noirs à horizon 2030 : ingénierie stratégique, financière et technique.

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030)
- Stratégie régionale biodiversité
- Projet de plan national pour la restauration de la nature

Référent(s) : Thomas MEYER – Audrey STEPHAN (DREAL) / Estelle PROANO LANG - Garance RODET (RGE)

Porteur : Collectif biodiversité régional / groupes de travail thématiques CEREMA

Partenaire(s) : CEREMA, gestionnaires d'infrastructures et des milieux, collectivités territoriales

Indicateurs/Objectifs

- Nombre de points noirs prioritaires identifiés : 14
- Nombre de points noirs secondaires identifiés : 9
- Nombre de points noirs tertiaires identifiés : 8
- 10 points noirs résorbés en 2030
- Créations de 10 passages à faune sur des infrastructures majeures d'ici 2027
- Rendre franchissable 200 ouvrages hydrauliques par an (sur la durée de la SNB 2030) :

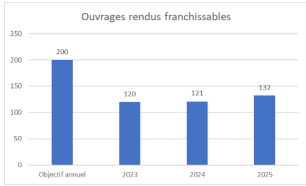

Calendrier

- Exploiter les études existantes (Cerema pour DEB + nouveau SRCE) – 2025
- Mise en place d'un groupe de travail dédié – fin 2025
- Identification de 10 points noirs prioritaires – juin 2026
- Identification des autres points noirs prioritaires – décembre 2026
- Définir et déployer la stratégie de résorption – 2026/2027
- Établir et partager une liste de l'état d'avancement de chaque point noir (y compris des 8 points noirs « tertiaires »)
- Résorption – Horizon 2030

Moyens financiers régionaux

- Fonds vert, FEDER, Life Biodiv'Est, AAP « trame et verte et bleue », Pacte en faveur de la haie, crédits centraux dédiés à la modernisation des infrastructures routières
- Gestionnaires d'infrastructures, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités territoriales

Augmenter le linéaire de haies

Levier : Gestion des haies

+ 4°

R

Référent(s) : Estelle PROANO LANG (RGE – Service biodiversité) / Gabrielle BERTHOUX (DRAAF-SREAA)

Porteur : Copil et GT État-Région pilotant les AAP du pacte pour la haie (animation DRAAF)

Partenaire(s) : CRAGE, DDT, Agences de l'eau

Présentation de l'action

Objectifs :

Mettre un terme aux arrachages et augmenter le linéaire de haies, en construisant un pacte régional pour les haies et les arbres intra-parcellaires en milieu rural et urbain intégrant l'ensemble de la chaîne (production de plants, régénération naturelle, entretien des linéaires, valorisation des co-produits…)

Description :

- Convaincre et sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt des haies (bénéfices sur le long-terme et indirects)
- Appui à l'animation et formation des opérateurs aux plans de gestion durable des haies
- Appui financier à l'investissement pour la plantation de structure arborées (haies et agro-foresterie)
- Appui à la structuration de filière de valorisation des produits bois issus de l'entretien des structures arborées

Contexte

- Stratégie nationale : Pacte en faveur de la haie
- Projet de plan national de restauration de la nature (écosystème agricole)

Moyens financiers régionaux

- Déclinaison régionale du Pacte en faveur de la haie, AAP portant sur deux dispositifs, un volet « Animation » et un volet « Investissement » (2024) et « Gestion et Valorisation » (2025)
- AAP « structuration des filières de valorisation durable de la haie » (ADEME)
- AAP FEADER « Agroforesterie 2023-2024 » (CRGE)
- AAP FEADER « Infrastructures écologiques » 2025 et 2026 (CRGE)
- AAP « Trame verte et bleue « 2024 et 2025 (DREAL)
- Projet CAP'Haies, réseau d'établissement d'enseignement agricoles incluant l'EPLEFPA de Mirecourt

Indicateurs retenus

- Evolution du linéaire de haies (en km) (données de l'Observatoire de la haie de l'IGN) (Objectif : 4000 km de haies supplémentaires en 2030 en gain net)
- Linéaire de haies aidés pour la plantation (en km)

Mise en œuvre - 2 GT complémentaires sont mis en place.

- Copil Etat-Région sur la haie. Coordonne les 3 AAP Agroforesterie, Trame verte et bleue et pacte haie. Développe une dimension stratégique sur le développement de la haie en région.
- GT Etat (DREAL, CRGE, DDT, Agences de l'Eau) à caractère opérationnel, suis la mise en place de l'AAP du « Pacte pour la Haie » national.

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-26 :

- Mai 2025 : lancement AAP « Infrastructures agroécologiques » 2025
- Septembre 2025 : AAP « Gestion durable et valorisation des haies » (MASA)
- Novembre 2025 : création de l'association Réseau haies Grand Est
- Mars 2026 : lancement de l'AAP FEADER « Infrastructures agroécologiques » 2026
- Mars 2026 : lancement du projet G'HaieEst, lauréat de l'AAP 'Gestion durable et valorisation des haies (DRAAF)

Les étapes / actions prévues en 2027 :

Poursuite du Pacte pour la haie et du Plan haie régional à travers le déploiement du Réseau haie Grand Est créé en novembre 2025.

- 'AAP FEADER « Infrastructures agroécologiques » 2027
- Réalisation des projets de Trame Verte et Bleue

Consolider des systèmes d'élevage résilients et herbagers

Levier : Elevage durable – Gestion des prairies – Pratiques stockantes

+ 4°

R

Présentation de l'action

Objectifs :

Consolider des systèmes d'élevages résilients permettant le maintien des surfaces en herbe :

- Stabiliser le nombre d'élevages/éleveurs
- stabiliser les surfaces des prairies permanentes

Description :

La consolidation des systèmes d'élevage et des surfaces en herbe nécessite une action coordonnée sur les exploitations et les filières.

Elle repose à court terme sur :

- L'accompagnement des éleveurs à travers le programme régional « Ambitions éleveurs » (PAE) : mise en œuvre de 2000 parcours de transformation personnalisés et d'un réseau de 60 fermes de démonstrations
- La mise en œuvre de projets collectifs de territoire et/ou de filière visant à consolider la place des productions animales dans l'économie locale
- L'adaptation des outils locaux de transformation (abattoirs)
- La mutualisation des mesures et des actions en faveur des éleveurs au travers une charte partenariale « Ambition Eleveurs »

Contexte

Les exploitations et les filières d'élevage en Grand Est sont particulièrement vulnérables (faible valeur ajoutée, forte sensibilité à des événements climatiques de plus en plus extrêmes) ; elles sont aussi pourvoyeuses de solutions pour la transition écologique. La reconquête de la souveraineté en matière d'élevage et le maintien des prairies sont partagés par l'État et le Conseil régional dans leurs stratégies respectives.

- Projet de plan national de restauration de la nature (écosystème agricole)

Indicateurs retenus

- Maintien des surfaces en herbe en Grand Est : Evolution des surfaces régionales en prairies (STH + prairies temporaires) (ha)
- Maintien de la production de viande (tonnes équivalent carcasse - Tec)

Dans les fermes de démonstration du PAE :

- Diminuer la part de carburants fossiles dans l'énergie directe consommée : passer de 75% à 50 %
- Réduire le recours aux engrais de synthèse de 20%
- 100% des exploitations accompagnées augmentant au moins de 15% leur autonomie en fourrages et protéines notamment par les prairies

Référent(s) : Joris Simon (RGE - DEV), Françoise Melhinger (DRAAF – SREAA)

Porteur : Région Grand Est et réseau des Chambres Agriculture Grand Est

Partenaire(s) : Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie , ARC MSA, 4 caisses régionales du Crédit Agricole, Conseil Départemental de la Meuse, FRCUMA, NEALIA, VIVEA Grand Est, DRAAF

Moyens financiers régionaux

- Programme Ambition Eleveurs : Conseil régional (animation du programme, investissements des fermes de démonstration, parcours de transformation), réseau des chambres d'agriculture (animation), le FEADER (parcours de transformation) et État (FNADT : fermes de démonstration)
- « Plans herbe » accompagnés par les Agences de l'eau et le Conseil régional
- Dispositif AERM-Région « AXEO » pour l'aide aux diagnostics eau et aux investissements (sécurisation de l'accès à l'eau, mise en place d'économie d'eau dans les élevages)
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) « herbagères » (CPRA – HBV 2-3 – PRA1 – PRA 2 – PRA 3)
- Dispositif « Territoire à Agriculture Positive » (TAP) (RGE et Fondation Avril) : 5 projets soutenus (2ème AAP en cours)

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-26 : Programme Ambition Eleveurs

- 2024 : Mise en place du réseau des 60 fermes de démonstration, lancement des parcours de transformation
- Fin 2025 : 1613 éleveurs engagés dans le programme.
- 2026 : 9 nouveaux signataires de la charte de partenariat ; 4 nouveaux projets collectifs
- Réalisation d'un bilan évaluatif à mi-parcours

Les étapes / actions prévues 2027 :

- Poursuite des accompagnements : conseils et aides aux investissements (PAE), animation régionale
- Réouverture du programme à 400 exploitations supplémentaires
- Poursuite de l'émergence et de l'accompagnement de nouveau projets collectifs
- AAP MAEC annuel
- Poursuite des dispositifs d'aide et des « plans herbe »
- Mise en route des projets TAP du 2ème AAP

Agriculture, forêt & alimentation

Développer des filières à bas niveau d'impact

Levier : Fertilisation azotée – Usage des produits phytopharmaceutiques – Agriculture biologique - HVE

+ 4°

R

Présentation de l'action

Objectifs :

Développer et diversifier les filières agricoles à bas niveau d'impact (BNI) sur l'eau, les émissions de GES et la biodiversité, dans une perspective d'adaptation au dérèglement climatique et de son atténuation.

Description :

- **AMI annuel Région - Agences de l'Eau** « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » sur les zones à enjeu Eau
- **Plan Bio Régiona**l. (signé en janvier 2024) Six axes : Développer la production bio viable et pérenne dans les territoires, en particulier dans les territoires à enjeu eau/ Accompagner toutes les fermes Bio vers plus d'autonomie, d'adaptabilité de durabilité et de résilience / Former tous les acteurs de la production Bio : Créer, développer et organiser des filières Bio / Développer la consommation, et la valorisation de nos produits Bio / S'appuyer sur un observatoire amont-aval des filières
- **Contrat de Filière Protéines végétales** et nouvelles ressources. Filières visées : luzerne, pois, féverole, soja, lentille et sainfoin, à destination de l'alimentation humaine et animale, ainsi que les filières insectes, fermentation et microalgues.
- **LIFE Adapt'est 2026-2030,** action « Adaptation de la production végétale par l'évaluation et l'expérimentation de légumineuses résilientes face au stress hydrique »

Ces actions participent également très largement à l'action sur la réduction des engrais azotés minéraux.

Contexte

- Stratégie nationale : Programme Ambition Bio 2027, Stratégie Nationale en faveur du développement des protéines végétales (plan protéines)
- Stratégie régionale : Ambition 2030 – Orientation 1.4., 2.2. et 2.3. - Plan Bio régional 2023-2027, Contrat de Filière Protéines végétales
- Enjeux territoriaux spécifiques : Zones vulnérables nitrates, Zones prioritaires à enjeu eau, Zones à enjeux biodiversité
- Projet de plan national de restauration de la nature (écosystème agricole)

Référent(s) : Cécile Didellot (RGE) / Gabrielle Berthoux (DRAAF-SREAA) pour le Bio / Maurane MESCOLINI- Valérie PROFETA-VAGNEUR (RGE)/ Agences de l'Eau pour l'AMI Filières/ AERM pour les AMI Eau / Soisic Ollion (RGE) / Etienne Roussel (DRAAF-SREAA) pour les protéines végétales

Porteur : Il existe des comités de pilotage (Copil) par action dont il convient de structurer les modalités d'articulation et de mise en cohérence

Partenaire(s) : Partenaires du contrat de filière, du plan bio, de l'AMI, CRAGE

Indicateurs retenus

- Part de la SAU en culture AB certifié et en conversion (% SAU), (Objectif 11% de la SAU en AB en 2027)
- Surfaces en légumineuses (ha) (objectif : multiplier par deux les surfaces en légumineuses (55 974 ha en 2023 pois féveroles et lupins, lentilles, soja, sainfoin)
- Surfaces en BNI (systèmes herbagers, miscanthus, chanvre, sarrasin, TTCR…) (ha)

Moyens financiers régionaux

- AMI filières à BNI, (Agences de l'eau - Région)
- Plan Bio (0,56 M€ an pour animation)
- Mesure PAC sur l'AB (Aide à la conversion (CAB), Ecorégime « Certification AB », crédits d'impôts AB)
- Projets de PEI : LORT'INNOV (filière ortie, porté par AGRIA-GE), PREDIRE (filières fruits, légumes et horticulture, porté par Planète Légumes), Mixing Seed (filière GC-PE, porté par FRCUMA GE)
- Planification écologique MASA (France Nation Verte)
- Life Adapt'Est (Région + FEADER)

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2025-26 :

- Signature Contrat de filière Protéines végétales en juin 2025, et mise en oeuvre
- Déploiement du plan Bio Régional / Conférence régionale sur l'agriculture biologique en mai 2025
- AMI filières BNI en 2025 / 2026 (3ème trimestre)
- Etude cartographique du potentiel des légumineuses en GE
- Plate-forme Diversification en Zone Intermédiaire (ALPA Haroué) : AB et conservation des sols

Les étapes / actions prévues 2027 :

- Poursuite du déploiement du plan bio régional et du contrat de filières protéines végétales
- Mise en œuvre de l'action « légumineuse » du LIFE Adapt'Est
- Poursuite des AMI filières BNI
- Valorisation et suite de l'étude cartographique du potentiel de légumineuses en GE

Agriculture, forêt & alimentation

Assurer le renouvellement et la résilience des forêts

Levier : Gestion des forêts

+ 4°

R

Référent(s) : Frédéric LEVY (DRAAF) / Raphael LAUTH, Xavier COULMIER (RGE)

Porteur : Commission technique régionale forêt bois (CRFB)

Partenaire(s) : ONF, Communes forestières GE, CNPF GE, Fransylva GE, gestionnaires de forêts privés (experts, coopératives), INRAE, Chambre régionale d'Agriculture GE, FIBOIS GE

Présentation de l'action

Objectifs :

Assurer le renouvellement des peuplements forestiers dans le contexte du changement climatique, en soutenant notamment :

- l'adaptation des peuplements
- la filière plants/pépinières et de nouveaux peuplements de référence pour la récolte de graines adaptées au changement climatique
- des tests en gestion d'essences forestières « nouvelles » (allochtones) dans le cadre des îlots d'avenir
- la régénération naturelle lorsqu'elle permet un renouvellement adapté

Description :

- Poursuivre la mise en œuvre des dispositifs d'aide au renouvellement (France Nation Verte après France relance et France 030, Label bas carbone, Sylv'ACCTES)
- S'appuyer sur la démarche Sylv'ACCTES (concertation territoriale qui permet de déterminer les urgences sylvicoles locales puis d'établir des itinéraires techniques répondant aux urgences identifiées à l'échelle du massif forestier). Une expérimentation de Sylv'ACCTES a été conduite par la Région en 2022 et 2023 sur 5 territoires pilotes (PNR des Ardennes, Pays Barrois, Pays Terres de Lorraine, Pays de la Déodatie et de Remiremont et Parc National de Forêts). Un **déploiement de la démarche** a été acté sur d'autres massifs à partir de l'automne 2024.
- Développer les outils de connaissance, recherche expérimentation, observation (acteurs forestiers, recherche) et de partage, par exemple : PEPR FORESTT, projet ODAS de l'ONF, exploitation des données LIDAR pour la gestion forestière. Pistes d'approfondissement : capacités d'adaptation des essences locales (hêtre, chêne…)
- Préserver une trame de vieux bois (en lien avec les objectifs de maintien de la biodiversité)
- Soutenir le maillon essentiel de la récolte et sylviculture que sont les entrepreneurs de travaux forestiers et sylvicoles (ETF)
- Identifier les massifs forestiers à risques (dépérissements, incendies) et l'accessibilité aux peuplements pour la récolte, la reconstitution/adaptation et la défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
- Accompagner les propriétaires forestiers (appui conseil, formations)

Contexte

- Stratégie régionale : Programme régional forêt bois (PRFB) – Stratégie Ambition 2030 – Stratégie régionale biodiversité
- Enjeux territoriaux spécifiques : déstockage carbone/diminution du puits de carbone forestier lié aux dépérissements massifs, dont la crise scolyte (à partir de 2018) - problématique spécifique de déséquilibre forêt-ongulés en Grand Est
- Projet de plan national de restauration de la nature (écosystème forestier)

Indicateurs retenus

- Nombre d'*ha* accompagnés par des aides au renouvellement (Etat / France Relance, France 2030, France Nation Verte ; Label Bas Carbone ; Région / Sylv 'ACCTES)

Moyens financiers régionaux

- Fonds pérenne de renouvellement forestier (MAASA)
- Soutien à l'investissement des pépinières : dispositif IPAGE Végétal
- AAP « investissements productifs dans la filière graines et plants » (MAASA)
- Appel à projets Etat (DRAAF)/Région GE « ADEVBOIS »/« Soutenir les transitions » (RGE + Etat)
- Programme Européen pour l'Innovation (PEI) : Projet PREPI plantations forestières (INRAE Nancy)
- Dispositif de soutien aux ETF (FEADER / Région / Etat)
- Formation aux propriétaires : programme 2023-2024 – Région GE

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-26 :

- Graines et plants : engagement du contrat de filière horticulture été/automne 2024 (RGE)
- Aide à l'investissement pépinières : dispositif régional IPAGE Végétal 2024 (RGE)
- Aide aux ETF : nouveau dispositif RGE juin 2024 + AMI Ademe ESPR2 (juillet 2024) + AAP Grand Est RGE/FEADER Septembre 2024
- Aide à l'amélioration de l'accessibilité aux peuplements : AAP Desserte forestière (MASA) + PSN FEADER + AAP Grand Est FEADER/RGE pour octobre/novembre 2024
- Aide à la coopération forestière – Projet La petite forêt privée – Portage CNPF GE/CRAGE
- Actions de formations aux propriétaires (Portage UFGE, Union Régionale CoFor GE)

Les étapes / actions prévues 2027 :

- Dispositif France Nation Verte (MAASA)
- Développement du lien Recherche/Enseignement/Gestionnaires/Propriétaires : développer transfert de connaissances et transfert de technologies (MAASA + Région)
- Lancement du LIFE Adapt'Est (action T2.4 : Développement de la défendabilité aux incendies des forêts du massif vosgien par une cartographie de la desserte forestière et de la ressource en eau)

Développer les infrastructures nécessaires aux circuits alimentaires et à la transformation locale et durable

Levier : Loi Egalim

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

Développer les démarches territoriales sur l'agriculture et l'alimentation, notamment en mettant en place des infrastructures nécessaires aux circuits alimentaires de proximité et à la transformation locale à l'échelle pertinente (outils de transformation, logistique et transports inter-modulaires), en y associant les acteurs de la solidarité le cas échéant.

Description de l'action :

Soutenir des études de faisabilité et la mise en place d'outils de transformation et logistiques pour faciliter les approvisionnements de qualité, notamment en restauration collective, pour les produits répondant aux critères EGalim, en particulier dans le cadre des PAT.

De manière concertée, la Région et l'État identifieront les dispositifs et les outils les plus adaptés aux besoins, en associant si nécessaire d'autres partenaires experts. Les projets doivent s'inscrire dans les politiques en cours de déploiement et les aides potentiellement accordées seront soumises aux modalités d'attributions et de vote prévues par l'opérateur de soutien.

Des fonds européens pourront être mobilisés pour maximiser l'effet d'accompagnement du projet. Un suivi dans le temps sera mis en œuvre pour assurer de la pertinence de l'engagement de fonds publics.

Des actions déjà soutenues dans le cadre du plan de relance 2021 seront priorisées : ex : MIL du Grand Nancy, conserverie locale à Metz Métropole, étude logistique dans les Vosges.

Contexte

- Stratégie nationale : SNANC (Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat), PNA (Programme national pour l'alimentation), loi EGalim, Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Stratégie régionale : ADAGE, Stratégie Alimentation de la Région Grand Est, PRDAR de la CRAGE (réseau Bienvenue à la Ferme)
- Enjeux territoriaux spécifiques : Maillage territorial

Référent(s) : Valentine Barilley **(**DRAAF-SRAL/PNA), Aurélie Marand (RGE/ADAGE)
Porteur : DRAAF et Conseil régional
Partenaire(s) : UE (FEADER), PAT

Indicateurs/Objectifs

- Montants d'aide sur des projets (€)
- Nombre de projets aidés

Moyens financiers régionaux

- AAP « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux » (France Nation Verte - DRAAF)
- AAP Projets Alimentaire Territoriaux (PAT) niveau 2
- AAP Nationaux du Programme National pour l'Alimentation (PNA)
- Dispositifs régionaux notamment IPAGE transformation-commercialisation, dispositif de mise en marché, programme ADAGE, Grand Est Agroalimentaire
- Dispositif Territoire à Agriculture Positive (TAP), RGE et Fondation Avril

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées 2023-2026 :

- 173 projets soutenus de Mise en marché et IPAGE transfo-commercialisation
- 89 projets Grand Est agroalimentaire et AAP IAA

Les étapes / actions prévues 2027 :

- Déploiement à partir de 2026 d'une nouvelle génération de dispositifs régionaux pour soutenir les investissements dans les entreprises agroalimentaires, pour la transformation et la commercialisation de productions locales, pour clarifier les aides et maximiser les fonds européens.
- AMI ADEME Adapt'Agro Grand Est : adapter les filières agro-alimentaires au changement climatique et renforcer leur résilience

Faire évoluer les habitudes alimentaires pour favoriser l'équilibre nutritionnel et limiter l'impact sur l'environnement

Levier : Loi Egalim

Référent(s) : Valentine Barilley (DRAAF-SRAL/PNA), Aurélie Marand (RGE/ADAGE)

Porteur : DRAAF et Région grand Est

Partenaire(s) : Collectivités territoriales, PAT, DREETS, Établissements scolaires, Maison de la nutrition de Reims, CRAGE, acteurs agricoles, ADEME

Présentation de l'action

Objectifs :

Massifier la sensibilisation auprès des différents publics en y associant les acteurs de la solidarité, sur l'évolution des habitudes alimentaires pour favoriser l'équilibre nutritionnel et limiter leurs impacts sur l'environnement. Pour rappel, l'alimentation représente 25 % de l'empreinte carbone des Français.

Description de l'action :

- **Projets Alimentaires Territoriaux** (PAT)

Le PAT est un dispositif visant à fédérer les différents acteurs d'un territoire afin de faire face aux enjeux de transition agricole, alimentaire et environnemental. Le soutien technique et financier de l'État vient soutenir les actions opérationnelles des acteurs des PAT (économie alimentaire, culture et gastronomie, éducation alimentaire, nutrition et santé, justice sociale, restauration collective…). Ces actions permettent de changer l'environnement alimentaire et de renforcer les connaissances des habitants au service d'habitudes alimentaires durables.

- **Pacte des solidarités** (lancé le 1er janvier 2024)

A travers son axe 4 « Construire une transition écologique et solidaire », ce pacte État-Collectivité, appui plusieurs actions des conseils départementaux visant à développer une alimentation locale, durable et de qualité.

- **Classes de goût**

Il s'agit d'une formation de formateurs (1,5 jour) qui mettront en place les ateliers auprès des bénéficiaires. Chaque session concerne entre 8 et 12 participants.

- **Semaines thématiques dans les cantines**

Organisation de menus autour d'un produit d'un territoire : travail avec les producteurs pour disposer des volumes suffisants, ateliers et échanges de recettes pour les chefs, communication auprès des convives et des familles, démonstrations ou ateliers sur site, visites d'entreprises / exploitations, livrets de recettes. Mise en œuvre à échelle Grand Est des menus Fabuleuses légumineuses, menus Agrilocal à échelle de départements, menus du Parc régional de Lorraine, menus Egalim Meuse…

Contexte

- Stratégie nationale : SNANC (Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat), PNA (Programme national pour l'alimentation), loi EGalim, Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Stratégie régionale : PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), programme ADAGE, actions Lycées en Transition
- Enjeux territoriaux spécifiques : Mutualisation des actions déployées par les acteurs notamment le réseau InterPAT, le réseau PARTAAGE, les départements à travers les semaines Agrilocal, Fabuleuses légumineuses

Indicateurs/Objectifs

- Nombre de projets cumulés par an

Moyens financiers

- AAP nationaux et régionaux du PNA (comprenant des co-financement ADEME)
- AAP Projets Alimentaire Territoriaux (PAT) de niveau 2 (France Nation Verte)
- AAP « Mieux Manger Pour Tous » (MMPT), porté par la DREETS : à travers l'axe 2 « participation aux actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des PAT »
- CLASSES DE GOÛT : 1 700 € par session de 8 à 12 participants
- Pacte des solidarités (co-financements Départements – Etat)
- Accompagnement des Organisme de Gestion (ODG) des labels de qualité (CRGE)
- Réseau PARTAGE (comité des financeurs composé de la région, la DRAAF, l'ADEME)
- PEI Mixing Seed (FRCUMA) (2025-2027)
- Programme Lait et Fruits à l'école (PLFE), FranceAgriMer

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-26 :

- Étude de CERESCO pour la DRAAF sur l'articulation entre PAT et PCAET afin de renforcer la contribution des PAT à l'atténuation du changement climatique
- Classes du goût : possibles tout au long de l'année (10 sessions en 2023/2024 ; 15 en 2024/2025)

Les étapes / actions prévues en 2027 :

- Montée en puissance de Fabuleuses légumineuses, des différents menus thématiques (dont Agrilocal - Généralisation sur 50 % du territoire, et du Parc dans les lycées avec le Parc Naturel Régional de Lorraine pendant la semaine du goût)
- Classe du goût : une quinzaine de sessions prévues
- Déploiement du PLFE (2026-2027 sur 18 mois)

Accompagner les acteurs de la restauration collective à l'utilisation de produits durables et de proximité

Levier : Loi Egalim

Présentation de l'action

Objectifs

Proposer une gamme complète de dispositifs, d'ateliers, de rencontres et de formations afin d'encourager les changements de pratiques et favoriser le partage de savoir-faire entre professionnels.

Poursuivre le déploiement de dispositifs auprès des établissements du Grand Est pour les aider à aller vers les objectifs d'Egalim (50 % de produits de qualité dont 20 % de AB) et ADAGE (2/3 de produits locaux de qualité dont 1/3 de produits AB d'ici 2030)

Description

- ***Plaisir à la cantine*** (en primaire et collège) et ***Nourrir c'est Plaisir*** (en EPHAD)

Formations des acteurs impliqués dans la restauration collective, abordant toutes les thématiques pour améliorer la restauration et aller vers une alimentation saine et durable, conforme à la loi EGalim. Sessions comportant entre 8 et 12 établissements permettant échanges d'expériences et interactions.

- ***Partage de solutions | Journées des chefs***

Différentes actions et ateliers déployés par la région (notamment dans le cadre du programme ADAGE) : à destination des chefs des lycées (dans un premier temps) des Journées de pair à pair associant des formations).

- ***Accompagner dans des achats durables, de qualité et plus locaux***

La Région anime un réseau de Facilitateurs de sourcing local pour accompagner, dans un premier temps les lycées publics, vers un sourcing plus durable : des experts (chambres d'agriculture, Bio en Grand Est, Interbev) accompagnent selon un parcours débuté en cuisine, les établissements pour construire avec eux une feuille de route, avec suivi des indicateurs d'achats locaux et Egalim (Programme sur 18 mois 2025-2026). La Région anime aussi un travail associant les groupements de commande (réunis dans l'association AGAPES) et les Crous pour accompagner l'achats de produits durables de proximité.

- ***Accompagner la communication des Signes officiels de la Qualité et de l'Origine*** (SIQO)

Aux côtés de l'INAO, des Organismes de Défense et de Gestion (ODG), la Région agit pour faire connaître, reconnaître et valoriser les Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) du Grand Est : accompagnement de la communication (AAP) , webinaire de rencontres, participation à des salons, soutien à la mutualisation de moyen, partage d'outils

Contexte

- Stratégie nationale : SNANC (Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat), PNA (Programme national pour l'alimentation), loi EGalim, Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Stratégie régionale : programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome en Grand Est), Lycées en transition, PRSE4
- Enjeux territoriaux spécifiques : Mailler l'ensemble des territoires du Grand Est

Référent(s) : Valentine Barilley (DRAAF-SRAL/PNA), Aurélie Marand (RGE/ADAGE)

Porteur : DRAAF et Région Grand Est

Partenaire(s) : Collectivités locales, CROUS, CRAGE et réseau des CDA, Bio en Grand Est, InterBev, acheteurs publics, établissements scolaires, DGAL

Indicateurs/Objectifs

- Nombre de chefs formés chaque année aux différentes formations
- % de produits Bio et de qualité dans la restauration collective (dont % pour les lycées)
- % de télédéclaration sur la plateforme MaCantine (dont % pour les lycées)

Moyens financiers

- AAP nationaux et régionaux du PNA (Programme National pour l'Alimentation)
- Plaisir à la cantine : Environ 18 000 € par session à répartir entre co-financeurs
- AMI Facilitateurs de sourcing (programme ADAGE, pour 200 k/18 mois))
- Accompagner des achats plus locaux (ADAGE : convention annuelle association AGAPES : 8 000 € en 2024)
- Accompagner la communication des SIQO : AAP pour 16 dossiers (249 000 €) ; Accompagner le travail de mutualisation (93 000 € sur 2023-2024)

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024 – 2026 :

- Plaisir à la canine : 1 à 3 sessions par année
- Partage de solutions : Journées des chefs (5 programmées en 2025)
- Lycées accompagnés par le réseau des facilitateurs de sourcing local : lancement en juin 2025 pour 18 mois

Les étapes / actions prévues pour 2027 :

- Poursuite de la dynamique (journée des chefs, facilitateurs de sourcing, …)
- Articulation à prévoir avec la mise en place de la « Task Force alimentation » régionale, lancée le 29 août 2024, associant les acteurs de la chaîne de valeur de l'alimentation

Rétablir l'équilibre forêt-gibier sur les 15 zones à enjeu

Levier : Gestion des forêts

Présentation de l'action

Objectifs :

Rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique sur les 15 zones à enjeux d'équilibre forêt gibier définies par le Programme Régional de la forêt et du Bois (PRFB) en mettant en place une animation par un tiers.

Réunir des éléments d'objectivation de la situation vis-à-vis de l'équilibre sylvo-cynégétique sur les zones à surveiller.

Le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique a pour but principal de permettre le renouvellement des forêts, d'améliorer leur résilience face au changement climatique contribuant ainsi au rétablissement de la fonction de « puits de carbone » des espaces forestiers.

Ce déséquilibre ayant également un effet sur la biodiversité, il s'agit aussi d'un objectif de la stratégie régionale biodiversité.

Description :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action défini par le comité paritaire sylvo-cynégétique (CPSC), instance officielle satellite de la Commission régional forêt – bois (CRFB) pour traiter de cette problématique spécifique ;
- Déployer l'animation régionale prévue sur les zones à enjeux à la suite des audits de chacune des zones, portée par l'OFB ;
- Réaliser un diagnostic de la situation sur les zones à surveiller (mesures d'Indice de Changement Ecologique (ICE)…)

Contexte

- Stratégie nationale : Assises nationales de la forêt et du bois
- Stratégie régionale : PRFB – Ambition 2030 – Stratégie régional biodiversité
- Enjeux territoriaux spécifiques : Fort déséquilibre forêt – ongulés (15 zones à enjeux en termes d'équilibre sylvo-cynégétique identifiées par le comité partiaire sylvo-cynégétique)

Référent(s) : Frédéric Lévy (DRAAF-SERFOB) / Xavier Coulmier (RGE)
Porteur : CPSC / CRFB
Partenaire(s) : ONF, Communes forestières GE, CNPF GE, Fransylva GE, FRC, OFB, Chambre régionale d'Agriculture GE

Indicateurs retenus

- Surface en déséquilibre sylvo-cynégétique (ha) (objectif : diviser par 2 la surface en déséquilibre)
- Evolution des prélèvements de cerfs et chevreuils sur la région GE (sur les zones à enjeux)

Moyens financiers régionaux

- L'animation mise en place à partir de fin 2024 par la DR de l'OFB est prise en charge par la DRAAF sur des moyens du Fonds Stratégique Forêt Bois.
- Moyens consacrés à la prise de mesure des indicateurs de changement écologiques par CNPF et ONF

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-26 :

- Point de situation lors des comités paritaires (au moins un par an) dans l'objectif de tenir un objectif de réduction de 50 % des zones à enjeux à l'échéance des 5 ans.
- Précisions méthodologiques sur les conditions d'entrée et de sortie des zones à enjeux

Les étapes / actions prévues 2027 :

- Poursuite du déploiement de l'animation sur les zones à enjeux (OFB)
- Audit des zones à surveiller (SERFOB)
- Communications sur les résultats des mesures d'ICE sur la région (FRC)
- Animation des entrées et sorties des zones à enjeux

Établir une cartographie des ressources et usages de la biomasse

Levier : Bouclage biomasse

+ 4°

Référent(s) : Juliette VIEL et Xavier COULSON (RGE-DEV) et Anne COLSON (RGE-DGA Attractivité) – Arnauld Pizzi (DRAAF-SREAA) et Etienne Toussaint (DRAAF-SERFOB)

Porteur : Etat (SGARE) – Région Grand Est

Partenaire(s) : Cellule Régionale Biomasse, DREAL, DRAAF, ADEME, FranceAgriMer, Institut Géographique National (IGN), Fibois, Office national des Forêts (ONF), Terriflux, B4C, INRAE

Présentation de l'action

Objectifs :

La biomasse représente un enjeu conséquent pour de nombreux secteurs stratégiques : avantage différenciant pour l'installation d'entreprises attirées par une énergie « propre », levier pour la décarbonation de l'industrie, moyen pour le respect des engagements en matière d'énergies renouvelables, équilibre économique des installations agricoles.

Cette action vise à :

- Structurer progressivement un **outil d'aide à la décision** innovant et agile pour **piloter** les différentes politiques publiques liées à la **ressource** en biomasse
- Fournir des **données fiables** sur la production et les voies de valorisation des différentes biomasses (agricole, forestière et biodéchets) afin d'**objectiver** les **choix à** opérer entre les différents usages
- **Permettre une vision prédictive,** à terme, avec la conception d'un **jumeau numérique** pour prévoir les évolutions des flux et modéliser les scénarii en fonction de variables.

Description :

Cette action est menée dans le cadre d'une **convention RGE – Etat - IGN - FranceAgriMer.**

Elle prévoit plusieurs étapes, notamment :

- Harmoniser les méthodes d'évaluation des gisements (vocabulaire, unités, coefficients) et rapprocher les outils existants. Les outils comme Cartofob (biomasse bois) ou VisioNet (ressources agricoles) seront mobilisés, avec un objectif d'approfondissement régional, d'élargissement à de nouvelles filières (déchets, aquaculture…) et d'intégration multi-acteurs.
- Développer un portail régional pour centraliser les données, et modéliser les flux (notamment bois) via des outils visuels (diagrammes de Sankey). Ces expérimentations permettront de structurer une offre de services lisible pour les acteurs économiques et les porteurs de projets.
- Renforcer la connaissance des ressources et usages à l'échelle infrarégionale, avec des indicateurs socio-économiques pour éclairer les politiques publiques.

Contexte

- Stratégie en Région : Stratégie Ambition 2030 (feuille de route régionale de l'Économie du vivant), Stratégie régionale biodiversité, SRADDET, stratégie pour la méthanisation
- Programme régional forêt bois (PRFB – co-pilotage Etat-Région) ; Schéma régional biomasse (SRB - co-pilotage État – Région)

Indicateurs retenus

- Nombre de procédures de calcul harmonisés / amélioration de la connaissance des outils existants / nombre d'outils visuels de compréhension développés

Moyens financiers régionaux

Pas de moyens dédiés à ce stade

Ressources

- CartoFob, Inventaire National Forestier (IFN), Enquêtes annuelles de banches, Observatoire national des ressources en biomasse, Observatoire du bois d'industrie et du bois énergie, DATA Grand Est, Observatoire climat air énergie, Cellule Biomasse

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-26 : Etude de faisabilité

- Juin 2024 à juillet 2025 : étude de préfiguration de l'observatoire (Assistance à maitrise d'ouvrage par Grand Est Développement, plusieurs rencontres et ateliers techniques), Copil de restitution en juillet 2025
- Automne 2026 : signature de la convention entre la RGE, l'Etat en région, l'IGN et FranceAgriMer.
- Réalisation d'une étude sur la biomasse en GE par l'ADEME

Les étapes / actions prévues 2027 :

- Réalisation du Plan d'action 2025-2026 (annexe technique de la convention)

Assurer la montée des compétences des exploitants et actifs agricoles

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

- Accélérer la diffusion des connaissances sur la transition agroécologique aux futurs professionnels (en formation initiale et continue)
- Poursuivre l'adaptation des formations aux enjeux agroécologiques, climatiques, énergétiques
- Faire des exploitations de l'enseignement agricole des incubateurs de projets innovants
- Assurer la montée en compétence des exploitants et actifs agricoles pour la gestion des exploitations et de leur environnement, par l'acquisition et la mise en commun de compétences et le développement des démarches collectives (groupements d'employeurs, GIEE, groupes Dephy) autour des enjeux de la transition écologique et climatique mais aussi de l'innovation.

Description :

- Doter les professionnels de la formation et du conseil d'un socle commun de haut niveau de compétence sur les transitions agroécologique et climatique (voir LOSARGA, art. 7-III-4°)
- Proposer des formations sur les transitions écologiques et climatiques et sur la reconception des systèmes de production agricoles.
- Développer la connaissance des Collectifs d'Agriculteurs pour la Transition Agro-écologique (CATAE : GIEE, groupe 30 000…) et autres collectifs (CUMA, CIVAM) pour l'accompagnement et la massification

Contexte

- Stratégie Nationale en la matière : Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations d'agriculteurs (déc 2023), Loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et pour le renouvellement des générations d'agriculteurs (LOSARGA) du 23 mars 2025.
- Stratégie régionale en la matière : Plan régional de l'Enseignement Agricole (PREA) 2026-2031, Plan Régional Enseigner à Produire Autrement (PREPA 2), plan stratégique VIVEA (exploitants agricoles), plan d'actions OCAPIAT (salariés agricoles), Protocole EN-DRAAF transformation et valorisation de la voie professionnelle
- Enjeux territoriaux spécifiques : Spécialisation en élevage, tension sur l'emploi en forêt et viticulture

Référent(s) : Imona Boursas (DRAAF-SRFD), Laetitia David (RGE-Direction Formation FPC), Erika Rigaux (RGE –Direction des lycées – Carte FI)
Porteur : DRAAF et Région grand Est
Partenaire(s) : Réseaux des chambres d'agriculture, organismes de formation, OCAPIAT, VIVEA

Indicateurs retenus

- Nombre de formations délivrées autour de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique
- Nombre de diagnostic/stress test d'exploitations sur les sujets carbone, énergie et adaptation
- Nombre de Collectifs d'Agriculture pour la Transition Agro-écologique (CATAE) actifs
- Nombre de dossiers d'aide à l'installation avec une majoration sollicitée pour réalisation de suivi et formation post-installation

Moyens financiers régionaux

- AAP Emergence et Reconnaissance de GIEE et « Groupe 30 000 Ecophyto » (CASDAR)
- Service de remplacement (CASDAR dans le cadre du PRDAR de la CRAGE)
- Financement VIVEA et OCAPIAT
- Plan « LA 2030 » (Lycée Agricole 2030), pour les projets d'investissements dans les exploitations agricoles des EPLEFPA régionaux (RGE)
- Volet formation inclus dans le plan « Ambition éleveur » porté par la RGE
- EDEC (Engagement développement emploi compétences) : aide à la montée en compétences, conception de programmes pédagogiques
- AAP « accompagnement des agriculteurs face au CC » (ADEME)

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées 2026 :

- Mise en place d'un « Agro-écologie Tour » renouvelé, d'une Journée multi-partenaire en lien avec la CRAGE en 2026

Les étapes / actions prévues 2027 :

- Une offre de formation sur l'année 2027

Accompagner le renouvellement des générations d'actifs agricoles

Référent(s) : Benoit Vigreux (DRAAF – SREA) ; Stéphanie Cunin (RGE-DEV), Laetitia David (RGE-Direction Formation FPC), Erika Rigaux (RGE –Direction des lycées – Carte FI)

Porteur : Comité Régional Installation Transmission (CRIT)

Partenaire(s) : Membres du CRIT

Présentation de l'action

Objectifs :

Accompagner le renouvellement des générations d'actifs agricoles avec des exploitations s'engageant dans la transition environnementale et climatique.

Description :

- Accompagner les parcours à la transmission et à l'installation, incluant l'immersion et le droit à l'essai, pour une meilleure prise en compte des candidats NIMA (Non Issus du Milieu Agricole)
- Sensibiliser et faire prendre en compte les objectifs/enjeux d'adaptation et d'atténuation dans le parcours d'installation et les premières années suivant l'installation

Lien avec la fiche « Assurer la montée en compétences des exploitations et actifs agricoles » sur les dispositifs de formation initiale et continue mobilisables.

Contexte

- Stratégie Etat : Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations d'agriculteurs (décembre 2023), Loi d'orientation pour la souveraineté agricole et pour le renouvellement des générations d'agriculteurs (LOSARGA) du 24/03/25, Programme National d'Orientation et de Découverte de l'agriculture (PNOD) porté par l'Éducation Nationale
- Stratégie régionale : Programme AITA (Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture), Stratégie Ambition 2030 (fiche 1.1 « réussir le renouvellement des générations de producteurs pour la vitalité des territoires ruraux »), déclinaison régionale du PSN, Adaptation et évolution de la carte de formation initiale (protocole EN-DRAAF) et l'offre de formation professionnelle continue à destination des demandeurs d'emploi en lien avec les enjeux du secteur
- Enjeux territoriaux spécifiques : attractivité des territoires (Ardennes, Haute-Marne, Montagne vosgienne), attractivité des filières (élevage bovin, surtout laitiers), reprennabilité de fermes de grandes dimensions et au sein de formes sociétaires, zones viticoles

Indicateurs retenus

- Nombre de chefs d'exploitation et d'actifs agricoles
- Nombre / pourcentage de diagnostics d'adaptation/atténuation ou stress-test climatique réalisé par des candidats à l'installation en agriculture
- Nombre / pourcentage de dossiers d'aide à l'installation en Agriculture Biologique
- Nombre / pourcentage de dossiers d'aide à l'installation avec une majoration sollicitée pour réalisation de suivi et formation post-installation

Moyens financiers régionaux

- Pour les moins de 40 ans : Aide à l'Installation en Agriculture (AIA) (crédits Europe-Région) + dégrèvement fiscal (si aides acquises)
- Entre 40 et 50 ans : Aide à Installation des Nouveaux Agriculteurs (AINA)
- Fonds « ELAN », dispositif national de portage foncier (SAFER + Crédit Agricole + Crédit Mutuel) pour des candidats qui n'ont pas les moyens d'acquérir le foncier (en devient locataire)
- Fonds de portage régional (Safer) dédié à des absences de candidats (mise en réserve)
- Fonds régionaux dédiés à l'orientation et information sur les métiers, la formation professionnelle

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2025-26 :

- Quinzaine de l'installation (février) et quinzaine de la transmission (novembre)
- Mise en place du test du Diagnostic Modulaire
- Déclinaison de la LOSARGA sur le « droit à l'essai »

Les étapes / actions prévues 2027 :

- Premier semestre 2027 : mise en route de France Service Agriculture (FSA) avec diagnostics et outils de parcours à l'installation
- Recensement des prestations de formation adaptée (plateforme régionale)

Réduire les risques et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques avec le plan Ecophyto 2030 territorialisé

R

Levier : Usage des phytosanitaires

Présentation de l'action

Objectifs :

Réduire l'utilisation et les risques liés aux produits phytopharmaceutiques (PPP), en vue de diminuer la pression sur les ressources et compartiments de l'environnement (eau, air, biodiversité), en favorisant les évolutions des systèmes de cultures et les techniques alternatives.

Description :

Plusieurs dispositifs transversaux issus des précédents plans Ecophyto sont déjà bien déployés en région Grand Est : réseau d'épidémiosurveillance et Bulletin de Santé du Végétal (BSV), DEPHY Fermes (réseau de fermes de démonstration), (DEPHY expé (réseau de sites d'expérimentation).

La stratégie Ecophyto 2030 publiée le 13 mai 2025 comprend un axe dédié à la territorialisation de la stratégie, ainsi qu'un axe dédié à l'accélération du déploiement des solutions agroécologiques dans toutes les exploitations, ce qui va se traduire par :

- La réalisation d'un diagnostic territorial visant à identifier des zones prioritaires pour les enjeux de réduction des PPP (captages, zones Natura…), et sur la base de ce plan, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action territorial (intégrant les actions transversales et les actions spécifiques à mettre en place sur les zones prioritaires)
- L'émergence et l'appui aux Collectifs Agricoles pour la Transition Agroécologique (CATAE), regroupant « groupes 30000 » et GIEE,
- L'émergence d'initiatives répondant à des situations locales et régionales dans l'optique du PARSADA

Le plan territorial pourra amener à mettre en place des opérations locales similaires à celle déjà déployée sur la nappe d'Alsace (SENS 2027) sous l'initiative de l'AERM et du CRGE.

Contexte

- National : Plan Ecophyto 2030 (objectif national d'une réduction de 50% en 2030 par rapport à la moyenne 2011-2013), PARSADA (plan d'anticipation du potentiel retrait de substances actives et développement d'alternatives)
- Régional : AAP Ecophyto territorialisés
- Enjeux territoriaux spécifiques : nappe d'Alsace et fleuves transfrontaliers, captages dégradés par les PPP
- Projet de plan national de restauration de la nature (écosystème agricole)

Référent(s) : Nicolas FLON (DRAAF-SRAL) – Soisic OLLION (RGE-DEV)

Porteur : COREAMR

Partenaire(s) : DREAL, ARS, Agences de l'Eau, Région Grand Est, CRAGE, EPLEFPA, Instituts Techniques Agricoles, FRCUMA

Indicateurs retenus

- Nombre de Doses Unité (NODU) et Quantité de Substances Actives (QSA) des PPP agricoles achetés en Grand Est (données tirées de la Base Nationale des Ventes Distributeurs (BNV-D)
- Indicateurs spécifiques de suivi du plan d'action territorial (à venir)

Moyens financiers régionaux

- AAP annuel CATAE (groupe 30 000 et GIEE), émergence, reconnaissance et soutien à l'animation
- AAP PRAAM national (Prise de Risque Amont Aval et Massification) (en cours jusqu'au 14/04/26) si des acteurs régionaux sont retenus
- Convention de partenariat SENS 2027 sur la Nappe d'Alsace
- Contrat de filières Biointrants (Biocontrôle, biostimulants…)
- DEPHY Expé : HerbiOne, NoPhy (site ALPA d'Haroué)

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-26 :

- Suite aux AAP Ecophyto territorialisé 2024 et 2025 : 12 projets en cours
- AAP groupe 30 000/GIEE « phytos » :
  - 23 groupes GIEE (249 exploitations, 28 589 ha SAU
  - 12 groupes « 30 000 » (159 agriculteurs, au moins 12 577 ha SAU).
- Finalisation du diagnostic territorialisé (mi 2026) et GT territoriaux pour la préparation du plan d'action
- Communication à l'occasion des « Terres de Jim » (sept. 2026)

Les étapes / actions prévues 2027

- AAP commun annuel des groupes 30 000/GIEE
- AAP renouvellement des groupes DEPHY
- Premier semestre : finalisation du plan d'actions territorial
- Lancement du projet COBIOTERRE
- Bilan du contrat de filière Biointrants

Réduire l'usage des engrais minéraux azotés

Levier : Usage des engrais azotés

R

Référent(s) : Valérie Antoine-Potier (DRAAF) – Catherine Haas (RGE-DEV)

Porteur : COREAMR

Partenaire(s) : Chambres d'agricultures, ATMO GE, Instituts Techniques Agricoles, Agences de l'Eau, FRCUMA, Terrasolis

Présentation de l'action

Objectifs :

- **Efficience** : Réduire l'usage d'engrais azotés minéraux en encourageant le recours aux outils de pilotage de la fertilisation, à l'évolution des pratiques agronomiques et le déploiement de pratiques innovantes (dont l'évolution des systèmes de cultures)
- **Substitution** : Améliorer la valorisation des matières organiques (dont les digestats de méthanisation) par une meilleure connaissance et prise en compte de leur valeur fertilisante (fraction d'azote minérale et facilement biodisponible), afin de l'intégrer pleinement dans le raisonnement de la fumure.
- **Autonomie** : Encourager les pratiques favorables à l'autonomie azotée sur les territoires et les exploitations agricoles, tout en limitant les fuites d'azotes vers l'air et l'eau.

Description :

Action ciblée sur les grandes cultures, représentant la très grande partie de l'usage des engrais azotés

- Réaliser une évaluation des quantités d'azote minéral et organique utilisée pour la fertilisation en région Grand Est afin de caler une référence
- Acquérir des références sur la valeur fertilisante des matières organiques et assurer leur diffusion auprès des agriculteurs
- Appuyer l'actualisation de références régionales sur les besoins en azote des cultures dans le contexte du dérèglement climatique (minéralisation prolongée, avancée des stades…) en vue de mieux ajuster les outils de pilotage de la nutrition face à ces évolutions
- Raisonner le recours aux engrais minéraux par le pilotage et le développement de pratiques innovantes; encourager l'épandage de précision

Les systèmes de cultures à Bas Niveau d'Impacts (BNI) sont traités dans une fiche dédiée.

Contexte

- Stratégie État : SNBC 3, PSN (MAEC), PAN-PAR, Souveraineté alimentaire, Plan Engrais
- Stratégie régionale : Ambition 2030 orientation 1.3. (atteindre une neutralité carbone et réduire la dépendance aux énergies fossiles) – Contrat de filières protéines végétales et nouvelles ressources
- Enjeux territoriaux spécifiques : Zones Vulnérables Nitrates, Captages dégradés paramètre Nitrates
- Projet de plan national de restauration de la nature (écosystème agricole)

Indicateurs/Objectifs

- Pour les exploitations engagées dans le programme Ambitions Éleveurs : objectif de réduction de 20% du recours aux engrais de synthèse
- Objectif de réduction de l'azote minéral à déterminer à partir de l'étude de caractérisation des usages (à venir)
- A étudier : Surfaces couvertes en ha par une carte de modulation (données satellites ?)

Moyens financiers régionaux

- PEI ORFEA (Observatoire de la Fertilisation Azotée), piloté par la CRAGE (FEADER / RGE)
- CASDAR FICELLE (Faciliter des Interactions Cultures Élevages à l'Échelle territoriale) (CRAGE)
- Projet DIGE'O, sur le site de l'EPLEFPA d'Obernai (inclus dans le projet MethaBioSol de l'INRAE) – soutien Région GE
- Projets REAC'Air et FixN azote - lauréats de l'AAP Agriq'Air de l'ADEME, reconduction en 2027 sous réserve de disponibilité de budget

•Articulation avec le Plan Ambition Éleveur (cf. fiche dédiée)

•IPAGE végétal (FEADER)

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées 2025/2026 :

- Diffusion des livrables du programme ACSE 2023-2025 et des livrables disponibles pour les autres projets de RDI soutenus
- Temps fort « Fertilisation et planification écologique » à l'occasion de la Foire de Châlons 2026

Les étapes / actions prévues 2027 :

- Étude sur l'évaluation des quantités d'azote minéral utilisées en Grand Est à partir des Enquêtes Pratiques Culturales
- Ouverture d'un nouvel AAP IPAGE végétal
- Ouverture d'un AAP « soutenir les transitions dans le secteur de l'économie du vivant » (aides à la RDI)
- Appel à projet de recherche ADEME AQACIA : Amélioration de la Qualité de l'Air : Comprendre, Innover, Agir

Diminuer l'impact carbone du matériel agricole

Levier : Bâtiments & Machines agricoles

Présentation de l'action

Objectifs :

Réduire les émissions de GES liées au matériel agricole en favorisant une utilisation plus efficiente, une meilleure organisation des équipements et l'adoption de solutions technologiques plus sobres.

Description :

L'agrandissement des exploitations agricoles s'est accompagné d'une mécanisation de plus en plus importante et toujours plus puissantes.

Le matériel agricole représente une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre des exploitations, tant par sa consommation de carburant que par les émissions liées à sa fabrication, son renouvellement et son utilisation.

Par ailleurs, en 10 ans, le prix des matériels neufs a bondi de 40 % à 80 % en fonction des types de matériel. Cette hausse est alimentée entre autres par la complexité technologique, l'inflation des matières premières et les nouvelles normes environnementales.

Cette action vise ainsi à accompagner les exploitants agricoles dans l'optimisation de leur parc matériel afin de diminuer leur empreinte carbone tout en améliorant leur performance économique.

Il s'agira notamment :

- De développer les expérimentations, actions d'acquisition de connaissances / références sur l'électrification du matériel agricole
- D'assurer la diffusion des connaissances, des solutions et bonnes pratiques
- D'accompagner l'investissement de certains matériels au sein des exploitations agricoles
- De structurer une stratégie de mécanisation responsable, durable et vivable pour les CUMA en Grand Est en faisant du matériel d'occasion et reconditionné un pilier central (FRCUMA 2026-2028, programme soutenu par la RGE)

Contexte

- Stratégie État : Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 3), Plan d'électrification des usages
- Stratégie régionale :Ambition 2030, SRADDET
- Enjeux territoriaux spécifiques : zones vulnérables

Référent(s) : Julie Gervaise (RGE) et Arnaud Joulin (DRAAF)
Porteur : Région Grand Est et DRAAF
Partenaire(s) : Chambres d'agriculture, Instituts techniques, FRCUMA, ADEME, lycées agricoles…

Indicateurs retenus

- Nombre de CUMA sensibilisées au matériel d'occasion
- Indicateurs encore à l'étude

Moyens financiers régionaux

- Aide à la recherche, au développement et à l'innovation : dispositif « soutenir les transitions » (RGE) : soutien au projet RACAM porté par la CA55, au programme d'actions de la FRCUMA, au programme ACSE porté par la CRAGE, …
- Projet Cyclorganic : test d'engins GNV et Hydrogène
- Dispositif ADEME – Programme CEE E-Trans : soutenir l'expérimentationd'engins agricoles électriques dans des conditions réelles d'utilisation.
- Dispositif IPAGE végétal (soutien aux investissements matériels) : aide à l'acquisition de robots d'occasion ou neuf + aide à l'efficacité des passages (systèmes de guidage GPS/RTK ; autoguidage ; systèmes permettant de localiser les traitements ; systèmes de coupure de tronçons sur pulvérisateurs et épandeurs ; équipements d'enregistrement des paramètres de traitement.) + équipements permettant de substituer certaines interventions chimiques (robots autonomes de désherbage ; équipements mécaniques ; matériel d'enherbement ; défaneurs mécaniques ; équipements favorisant la lutte biologique)
- Accompagnement des démarches low tech par l'ADEME
- LA 2030 : Projets AgriPV pédagogiques en cours sur lequel pourrait se pluguer les tracteurs de la ferme du lycée
- Expérimentation plateaux pédagogiques toutes EnR lycée agricole RGE, former/produire données, formation initiale et professionnelle, contribuer à la lutte contre les aléas climatiques, générer des économies et des revenus

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions prévues 2027

- Dans le cadre de la future PAC, étudier les possibilités de soutien
- Ouverture d'un nouvel AAP « soutenir les transitions » pour accompagner la RDI en agriculture

Accroître la teneur en matière organique des sols

Levier : Pratiques stockantes

R

Présentation de l'action

Objectifs :

- Soutenir l'acquisition et la diffusion de connaissances, notamment en agriculture de conservation des sols (ACS)
- Encourager l'évolution des pratiques agricoles afin d'accroître durablement le stock de matière organique des sols

Description :

L'augmentation du stock de matière organique dans les sols représente un enjeu stratégique à plusieurs titres :

- Contribuer à l'atténuation du changement climatique par le stockage de carbone organique dans les sols,
- Améliorer la fertilité physique, chimique et biologique des sols,
- Renforcer la capacité des sols à stocker et infiltrer l'eau, contribuant ainsi à renforcer leur résilience face aux sécheresses et aux épisodes de fortes pluies
- Limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement, notamment grâce à l'amélioration de la stabilité structurale des sols et aux pratiques qui favorisent leur couverture
- Préserver la biodiversité des sols et les services écosystémiques associés qui contribuent à leur bon fonctionnement et à la résilience des agrosystèmes.

La Région Grand Est, en collaboration avec l'OFB, l'ADEME, les Agences de l'eau portent la réalisation un diagnostic approfondi de l'état des sols. Ce diagnostic vise à comprendre les enjeux environnementaux, les fonctions écologiques et les services rendus par les sols, ainsi qu'à identifier, les usages, les bonnes pratiques, les menaces, et les actions nécessaires pour préserver et restaurer cette ressource naturelle essentielle (cf. fiche « mieux prendre en compte les sols et leurs fonctionnalités »)

Dans ce cadre, il s'agira d'encourager et d'accompagner la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'augmentation du taux de matière organique des sols, en s'appuyant notamment sur les résultats et recommandations issus de ce diagnostic.

Contexte

- Stratégie État : Directive UE 2025/2360 sur la surveillance des sols, Stratégie National Bas Carbone (SNBC)
- Stratégie régionale :
- Enjeux territoriaux spécifiques : Risque érosion, Risque tassement des sols

Référent(s) : Julie Gervaise (RGE), Stéphane Viader et Arnaud Joulin (DRAAF)

Porteur : Région Grand Est et DRAAF

Partenaire(s) : Chambres d'agricultures, instituts techniques, coopératives, Terrasolis, FRCUMA, Agences de l'eau, ADEME, OFB…

Indicateurs retenus

- Livrables du diagnostic de l'état des sols du GE
- Autres indicateurs à l'étude

Moyens financiers régionaux

- Aide à la recherche, au développement et à l'innovation : dispositif « soutenir les transitions » (RGE) : programme ACSE porté par la CRAGE, programme RITTMO …
- Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique par l'ADEME : diagnostics sur la thématique « sols » avec plan d'actions sur 5 ans
- Aide aux investissements matériels - IPAGE végétal
- Label bas carbone (en grandes cultures en particulier)
- Aides à l'agroforesterie

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions prévues 2027

- Restitution des résultats du diagnostic de l'état des sols du Grand Est
- Ouverture d'un nouvel AAP « soutenir les transitions » pour accompagner la RDI en agriculture

Encourager le déploiement du covoiturage

Levier : Covoiturage

Présentation de l'action

Objectifs :

Encourager le déploiement du covoiturage : accompagner la mise en place d'infrastructures de covoiturage (points de rencontres, lignes de covoiturage, plateforme de covoiturage) et inciter à leur usage. Inciter les collectivités locales et AOM à mettre en place des dispositifs d'accompagnement du covoiturage.

Description de l'action :

D'une part, l'État et la Région disposent chacun d'un dispositif de financement des infrastructures permettant le développement de la pratique du covoiturage ainsi que de la réalisation de stratégie de covoiturage (ex : schéma local ou départemental du covoiturage).

D'autre part, la Région, dans le cadre de l'animation des bassins de mobilité, veille à inciter les AOM locales à financer des services de covoiturage et à développer des plateformes locales.

De plus, l'État et la Région souhaitent poursuivre leurs actions de promotion des politiques publiques en faveur du covoiturage :

- Réalisation d'un schéma directeur du covoiturage dans chaque département de la région
- Définition d'un standard d'aménagement à l'échelle régionale et création d'une charte de qualité des aires de covoiturage

Contexte

Le développement du covoiturage est l'un des leviers importants pour la décarbonation des mobilités du quotidien. L'encouragement de cette pratique peut se faire via le financement des services de covoiturage et des usagers que porte les AOM et que la Région accompagne. De plus, afin de rendre possible son amplification, la mise à disposition d'infrastructures (parkings et voies) est aussi financée par l'État au travers du Fonds Vert.
Documents de référence : Plan national covoiturage, Plan Motorisations à Faibles Émissions

Moyens financiers régionaux

Aides de l'État au travers du Fonds Vert (mesure Covoiturage en 2024 et 2025)
Aide Covoiturage Région Grand Est
Aides financières des AOM

Référent(s) : Léopold Schihin (RGE DTIM) / Pôle Mobilité (DREAL)
Porteur : Conseil régional / Coordination des AOM
Partenaire(s) : AOM (EPCI), DREAL, préfectures

Indicateurs / Objectifs

Nombre d'aires de covoiturage soutenues
Schémas directeurs départementaux des aires de covoiturage (taux de couverture)
Voies dédiées au covoiturage à l'échelle de la région
Augmentation de la part modale du covoiturage – remplacé par nombre de trajets effectués en covoiturage intermédié
Intégration de cet objectif dans X contrats de bassin de mobilité

Calendrier de réalisation

Depuis 2024, les actions suivantes ont été entreprises :

- Création, par la Région, d'un dispositif de soutien à l'aménagement d'aires de covoiturage sur les territoires où le VM n'est pas levé, en mars 2025.

- Mise en place, par l'Etat, de financement via la Fonds Vert. Mesure covoiturage en 2024 et 2025 (52 projets soutenus pour 1,8 M€). Mesure Mobilités rurales en 2024 et 2025 (15 projets soutenus pour 1,4 M€). Mesure Mobilité en 2026 (23 projets soutenus pour 2,5M€).

- Organisation d'une journée thématique covoiturage en 2024 par la Cellule France Mobilités et la Région, à Pont-à-Mousson.

Actions prévues sur la période suivante :

- Rédaction et signature des contrats opérationnels de mobilité, intégrant la problématique du covoiturage, à l'échelle de chaque bassin de mobilité.
- Poursuite du financement d'ingénierie ou d'aménagement (aires, voies réservées) via le Fonds Vert.
- Poursuite des actions d'animation

Construire des Services Express Régionaux Métropolitains

Levier : Transports en commun

Présentation de l'action

Objectifs :

Favoriser et développer les mobilités décarbonées et réduire la pollution de l'air. Crédibiliser l'alternative à la voiture individuelle autour des grands centres urbains des SERM en améliorant la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines. Garantir l'accès de toutes et tous à l'ensemble de l'aire d'influence métropolitaine et ses activités, et renforcer l'attractivité de ce dernier en désenclavant les territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains.

Description de l'action :

La Région Grand Est et l'État souhaitent développer l'offre de mobilités (trains, car express, vélos, services et infrastructures) autour des plus grands pôles urbains du Grand Est.

Objectif d'obtenir le statut de SERM d'ici fin 2026 pour les projets de Strasbourg, de Lorraine-Luxembourg et de Mulhouse-Bâle :

- Le SERM de Strasbourg vise à élargir l'offre de trains et de cars express sur l'ensemble des axes autour de la métropole. Il intègre les aménagements de voies réservées aux BHNS.
- Le SERM de Lorraine-Luxembourg s'inscrit dans la continuité des aménagements prévus dans le protocole franco-luxembourgeois de 2018 et vise à élargir territorialement l'ambition de l'amélioration de l'offre en transports en commun.
- le SERM de Mulhouse-Bâle vise à développer l'offre de service autour de l'étoile ferroviaire de Mulhouse dans un contexte d'accroissement du trafic liée au RER de Bâle.
- Engager la préfiguration du SERM de Reims à l'automne

Déterminer et construire avec les Métropoles un schéma d'ensemble, autour d'une gouvernance stable associant les EPCI concernés

Définir un modèle de financement adéquat avec les ambitions des SERM

Contexte

Le développement des transports en commun au-delà des centres urbains est central pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les projets de SERM vise justement la croissance des services de mobilité et des transports en commun dans les territoires péri-urbains autour des grandes métropoles.

En Grand Est, les études de préfiguration des SERM de Mulhouse, Strasbourg et Lorraine-Luxembourg on démarré en 2024 afin d'obtenir une reconnaissance statutaire nationale et pouvoir disposer de sources nouvelles de financement.

Référent(s) : Julie Bocerean (RGE), Maryse Luxereau (DREAL)
Porteur : Conseil régional et État au sein d'une comitologie SERM dédiée
Partenaire(s) : Conseil régional, DREAL, EPCI, SNCF Réseau, Gares et connexions, Société Grands Projets

Indicateurs / Objectifs

Octroi du statut de SERM pour les 4 projets identifiés

Moyens financiers régionaux

Financements SERM Etat/Région au CPER (650 M€ dont 130 M€ Etat et 197 M€ Région pour les investissements dans les infrastructures)

Calendrier de réalisation

Depuis 2024, les actions suivantes ont été entreprises :

- Réalisation de la préfiguration de trois projets de SERM qui permettent de proposer un plan clair de développement des transports en commun autour des grandes agglomérations : Strasbourg, Mulhouse-Bâle et Lorraine-Luxembourg & Lancement de la préfiguration du SERM de Reims

- Mise en œuvre de premiers investissements structurants (nouvelle rames ferroviaires et nouvel atelier de maintenance à Montigny-lès-Metz sur le SERM Lorraine-Luxembourg)

- Dépôt du dossier de demande de statut de SERM pour Strasbourg début 2026 et de la labellisation de Mulhouse-Bâle et de Lorraine-Luxembourg en juillet 2024, puis celle de Reims en mars 2026 ;

Actions prévues sur la période suivante :

- Réalisation de la préfiguration du SERM de Reims
- Dépôt du dossier de demande de statut pour le SERM Lorraine-Luxembourg

- Mise en œuvre des schémas d'ensemble des SERM de Strasbourg, Mulhouse-Bâle et Lorraine-Luxembourg grâce aux crédits inscrits au volet Mobilités du CPER

Développer les solutions de transport à la demande

Levier : Vélo - Transports en commun

Référent(s) : Léopold Schihin (RGE/DTIM)

Porteur : Conseil régional

Partenaire(s) : AOM (EPCI), Etat

Présentation de l'action

Objectifs :
Conforter et développer les solutions de transport à la demande (TAD), en particulier dans le péri-urbain et les ruralités.

Description de l'action :
Accompagner les autorités organisatrices des mobilités (AOM), ne prélevant pas le versement mobilité, ayant mis en place ou souhaitant mettre en place un service public de transport à la demande, accessible à tous et permettant de :

- Garantir un meilleur accès aux centralités du territoire et services, en particulier dans les secteurs ruraux, où une carence de l'offre de transport régulier est constatée
- Étoffer le réseau de transport collectif avec une logique de regroupement de déplacement, de réduction du coût des trajets et de complémentarité avec les autres services de transport collectif
- Soutenir tous les publics, et en particulier les plus fragiles

Contexte

Dans les territoires ruraux où les déplacements ne peuvent pas être massifiés, le transport à la demande apparaît comme une opportunité pour proposer une solution de mobilité à moindre coût, améliorer l'accessibilité aux services, tout en contribuant à la décarbonation du secteur des transports.

L'État et la Région Grand Est s'engagent sur le financement des services de TAD mis en place dans par des AOM dans le cadre du Fonds Vert et du Pacte des ruralités.

Moyens financiers régionaux ou départementaux

Fonds vert (mesure « mobilités rurales » en 2024 et 2025)

Dispositif de la Région de soutien aux TAD (dispositif suspendu en 2025 mais maintenu pour les TAD existants au préalable et conformes aux exigences régionales)

Indicateurs / Objectifs

Nombre d'AOM bénéficiant de subventions de la Région

Calendrier de réalisation

Depuis 2024, diverses actions ont été entreprises :

- Création, par la Région, d'un dispositif de soutien aux services publics de transport à la demande sur les territoires où le VM n'est pas levé (subvention de 40k€ maximum & de 40% du reste à charge jusqu'à 70% en territoire rural) en Juin 2024
- Bilan : 8 territoires soutenus pour un montant maximal annuel de 400 000€. 2 autres territoires soutenus pour un montant maximal annuel de 80 000€.
- Mise en place, par l'État, d'une mesure de financement en ingénierie (stratégie, schéma) et en service (nouveaux services TAD notamment) au sein du Fonds vert– 9 projets soutenus pour 0,57 M€ en 2024. Dispositif reconduit en 2025.
- Installation, par la Région, des bassins de mobilité en 2024 et formalisation progressive des contrats opérationnels de mobilité (COM) à partir de fin 2026 – début 2027. Dans la continuité des COM, sera lancée la démarche d'élaboration des plans d'action pour la mobilité solidaire (PAMS).
- Organisation d'une journée thématique « Mobilités solidaires » en 2024 par la Cellule France Mobilité et la Région, à Nancy

Autres actions prévues :

- Suivi et accompagnement du déploiement des projets soutenus

Développer l'usage du vélo

Levier : Vélo

Présentation de l'action

Objectifs :
Encourager le développement de la pratique du vélo, notamment en accompagnant le déploiement d'infrastructures cyclables dans la région
Augmentation de la part modale du vélo jusqu'à 12 % d'ici 2030 (objectif du plan national et du plan régional)
Complétude du schéma national cyclable dans la région et complétude du schéma régional

Description de l'action :
L'État et le Conseil régional disposent de plusieurs dispositifs de financement des travaux d'aménagement d'infrastructures cyclables dans la région. De plus, la Région met en place en 2025, un réseau de vélo FLUO à proximité des gares pour faciliter les parcours multimodaux.
Ces actions s'ajoutent à des financements nationaux et régionaux et à des remboursements par l'employeur des trajets cyclables (forfait mobilité durable)

Contexte

Le développement des mobilités actives, non émettrices de gaz à effet de serre, et notamment du vélo pour les déplacements du quotidien est l'un des leviers importants pour décarboner les mobilités. Encourager cette pratique passe notamment par le développement des infrastructures cyclables voire le financement des services de vélo ou d'aides à l'achat de vélo.

Documents de référence

Plan national vélo et marche (dont volet financier APP mobilités actives puis fonds vert)

Stratégie régionale vélo

Guichet CPER Etat/Région « vélo-routes voies vertes »

Référent(s) : Léopold Schihin (RGE DTIM) / Etienne Chermette (DREAL)
Porteur : Conseil régional et État en lien avec les maîtres d'ouvrage
Partenaire(s) : AOM (EPCI), État

Indicateurs / Objectifs

Kilomètres d'aménagements cyclables

Couverture en schéma directeur cyclable

Calendrier de réalisation

Depuis 2024, les actions suivantes ont été entreprises :

- 6e APP « Vélo et Marche » dans le cadre du plan national – 24 projets soutenus dans la région pour 9 M€ & 1er appel à territoire vélo pour le financement de la stratégie global d'un EPCI – 2 projets soutenus dans la Région pour 10,5 M€

- En 2024, mise en place, par l'État, d'une mesure de financement en ingénierie (stratégie, schéma) et en travaux (pistes) au sein du Fonds vert / mesure « ZFE » –22 projets soutenus pour 8,8 M€

- En 2025, poursuite du financement sur la mesure « ZFE » et création d'une mesure « Vélo » en remplacement des APP – 5,5 M€ de soutien apporté à 29 projets en 2025

- Poursuite du financement par la Région des aménagements cyclables et équipements vélo des collectivités locales (23M€ engagés depuis 2023) pour la mobilité du quotidien

- Création par la Région d'un réseau de vélos FLUO à proximité des gares régionales afin de faciliter les parcours multimodaux. Début du déploiement en 2025 avec l'objectif d'équiper 52 gares

- Création par l'État et la Région, dans le cadre du volet mobilités du CPER d'un dispositif de soutien aux aménagements de vélo routes – voies vertes sur les itinéraires des schémas cyclables structurant en septembre 2024 (Conditions). 7 premiers projets soutenus en 2025 pour 2,7 M€ par l'État et autant par la Région.

- Coordonner et accompagner les actions des AOM autour du vélo au travers des bassins de mobilité (Région)

- Appui au collectivités locales sur leurs initiatives par la cellule France Mobilités (État)

Actions prévues en 2026 :
- Suivi et accompagnement du déploiement des projets soutenus
- Poursuite des actions d'animation

Favoriser l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux

Levier : Modes doux - Transports en communs

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :
Faciliter l'accès aux transports en communs massifiés grâce à la construction d'interfaces entre les différents modes de transports.

Description de l'action :

Le dispositif DIRIGE (Dispositif d'Intervention Régional Intermodalité Grand Est) permet depuis 2017 d'accompagner les collectivités locales porteuses de projet et SNCF Gares & Connexions pour des aménagements concourant à favoriser l'accès au transport ferroviaire en prenant en charge des travaux de stationnement voitures, des arrêts de cars ou bus, des abris et d'arceaux vélos, des emplacements réservés à l'autopartage ou aux personnes se rendant en gare en covoiturage, du parvis de la gare, de la signalétique etc. La Région Grand Est participe également au financement de création, de mise aux normes pour les Personnes à Mobilités Réduites (PMR) et de mise en sécurité des arrêts routiers desservis par les lignes scolaires et interurbaines FLUO.

En 2023, DIRIGE a évolué afin d'intégrer les dispositions de la loi *climat et résilience* et être en conformité avec les règles d'aménagements des parkings (surfaces perméables), mais également de végétalisation des espaces de circulations de parvis ou de parkings (lutte contre les îlots de chaleur). Dans ce cadre, DIRIGE veille, par ailleurs, à adapter le nombre de places de stationnement vélos en fonction du nombre de places de stationnement voitures créées, et également d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques. De plus, les gares routières ont été ajoutées aux équipements éligibles.

Contexte

L'intermodalité, qui nécessite des interfaces matérialisant le passage d'un mode de transport à un autre, est un levier important du report modal. C'est pourquoi les pôles d'échanges multimodaux (PEM), qui contribuent à faciliter l'accès aux trains, quel que soit le mode de transport utilisé pour se rendre à la gare, sont si importants.
Afin d'accroître l'usage des déplacements par le mode ferré, la Région Grand Est a décidé en 2017 de créer un dispositif volontariste harmonisant ses règles d'intervention à l'échelle de l'ensemble de son territoire, qui soutient la création et le renforcement de PEM autour des points d'arrêts ferroviaires desservis par les Trains FLUO Grand Est, notamment dans les zones rurales, plus dépendantes de la voiture, avec une bonification de la participation régionale.

Référent(s) : Pierre HOJLO (RGE/DTFV)
Porteur : Conseil régional
Partenaire(s) : Collectivités locales, SNCF Gare & Connexions, État

Indicateurs / Objectifs

Nombre de PEM aménagés
Nombre de places de stationnement voitures et vélos implantés, bornes de recharge électrique
Surface des espaces désimperméabilisés
Création d'espaces ombragés

Moyens financiers régionaux

Depuis 2017, en 10 ans, la Région a engagé près de 50 M€ pour financer l'aménagement de près de 100 points d'arrêts routiers ou ferroviaires.

17 PEM ont été aménagés et cofinancés selon les prescriptions environnementales intégrées à DIRIGE en 2023.

1 400 places de stationnement désimperméabilisées ont été aménagées, soit l'équivalent d'environ 16 000 m²

Actions prévues en 2027 :

Dans le cadre de la mise en œuvre des SERM, la Région réfléchit à une éventuelle évolution du dispositif actuel afin de financer de nouveaux PEM, notamment routiers, afin d'accompagner la mise en œuvre des liaisons de cars express.

L'État pourra, en fonction des projets, examiner la possibilité de participation financière aux projets de PEM dans le périmètre des SERM, tel que prévu au CPER 2023-2027 (cible de 10 % de participation en soutien aux pôles d'échanges multimodaux et parkings relais des SERM), en complément de l'aide de la Région.

Ancrer les bassins de mobilités comme des instances locales de la planification écologique

+ 4°

Leviers : Transports en commun – Vélo – Covoiturage

Référent(s) : Léopold Schihin (RGE DTIM)

Porteur : Conseil régional / Coordination des AOM

Partenaire(s) : AOM (EPCI)

Présentation de l'action

Objectifs :

Faire des 11 bassins de mobilité des instances locales de la **planification écologique des mobilités**.

Territorialiser les objectifs de décarbonation, sobriété, report modal et intermodalité, tout en intégrant les enjeux d'**adaptation au changement climatique**.

Renforcer la **coordination entre Région, AOM, départements et partenaires locaux** autour d'une feuille de route partagée.

Description de l'action :

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) confie à la Région la définition des périmètres des bassins de mobilité. Ces derniers sont conçus comme des espaces au sein desquels l'essentiel des déplacements est réalisé, afin de refléter les flux de mobilité observés. La Région est chargée de l'animation de ces bassins, ainsi que la conclusion des **contrats opérationnels de mobilité (COM)**.

Dans le Grand Est, les 11 bassins constituent l'échelle de dialogue et de coordination entre les acteurs. Ils ont vocation à devenir des espaces de planification et de mise en œuvre, en identifiant les besoins locaux.

Contexte

Les mobilités dépassent largement les périmètres administratifs : les déplacements domicile-travail, domicile-études et d'accès aux services génèrent des flux entre plusieurs territoires et AOM. Ceci nécessite une coordination renforcée des politiques à une échelle adaptée aux pratiques de mobilité.

Les bassins de mobilité offrent cette échelle de coopération : ils permettent de partager les constats, de coordonner les actions des différents acteurs publics et de construire une vision commune des mobilités décarbonées et adaptées au changement climatiques.

Références : LOM et code des transports, contrats opérationnels de mobilité (2026).

Moyens financiers régionaux

La Région a recruté des chargés de bassin qui constituent les interlocuteurs identifiés pour animer la gouvernance, accompagner les AOM, coordonner l'élaboration et le suivi des COM, et faire émerger des actions de transition et d'adaptation des mobilités.

Indicateurs / Objectifs

Définition des périmètres des bassins de mobilité

Signature des contrats opérationnels de mobilités

Animation des bassins par des chargés de bassin de la Région Grand Est

Suivi des indicateurs fixés par chaque contrat opérationnel de mobilité

Calendrier de réalisation

Depuis 2024, les actions suivantes ont été entreprises :

- Porter à connaissance de fiches informatives pour sensibiliser les territoires: vélo, covoiturage, transport à la demande, mobilité inversée, pôles d'échanges multimodaux, LOM, atténuation des effets du changement climatique, adaptation au changement climatique, vulnérabilité économique en matière de mobilité. Ces fiches comprenaient des éléments de contexte, d'état des lieux en Grand Est et des propositions d'enjeux et d'actions.

- Organisation de réunions thématiques pour dégager les enjeux propres aux territoires (échelle bassin) ainsi que les propositions d'action. Présentation en comité politique intermédiaire (2025) avant travaux fins visant à préciser les actions.

L'année 2026 est consacrée à la finalisation des contrats opérationnels de mobilité. Leur validation est prévue fin 2026 – S1 2027,

Pour l'ensemble de ces réalisations, les chargés de bassin régionaux sont mobilisés pour l'animation des bassins.

Actions prévues pour la période suivante :

Les bassins entreront ensuite dans une phase d'animation régulière et de mise en œuvre des COM.

Les actions et indicateurs feront l'objet d'un suivi régulier.

Une attention particulière sera portée à l'adaptation au changement climatique.

Accompagner la décarbonation des véhicules lourds

Levier : Efficacité et carburants décarbonés des véhicules – Véhicules électriques

Référent(s) : Ségolène HOMBOURGER (DGAM, Mission RRN) - Nicolas BOIDEVEZI (DREAL)
Porteur : Conseil régional
Partenaire(s) :

Présentation de l'action

Objectifs :
Accompagner les propriétaires de poids-lourds (poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes) implantés dans le Grand Est pour la décarbonation de leur flotte impactée par la mise en œuvre de l'écocontribution poids-lourds.

Description de l'action :

Accompagner les professionnels pour les inviter à transformer leurs flottes de PL, par la réalisation de campagnes d'information. La mesure d'accompagnement doit reposer sur les ressources de l'écocontribution, afin de mettre en place un dispositif de financement du conseil régional pour la conversion aux énergies alternatives des flottes poids-lourds des entreprises de la région.

Contexte

La décarbonation du secteur des transports et de la logistique est stratégique dans la perspective de transition écologique et d'atténuation du changement climatique.

L'appui au changement de motorisation des véhicules qui continueront à circuler sur la route est obligatoire en complément. Des outils nationaux existent pour stimuler cette conversion aux énergies alternatives et des dispositifs nationaux vont émerger notamment dans le contexte de la mise en place de l'écocontribution. Dans cette perspective, il paraît aussi nécessaire de soutenir le développement d'une offre de recharge en énergies alternatives dédiées aux poids-lourds, afin de rendre attractive la substitution par ces dernières de l'usage des énergies fossiles.

Moyens financiers régionaux

Relèvement du plafonds d'aides CEE à l'achat de PL électrique

Futur dispositif d'aides au verdissement des flottes de la Région Grand Est

Indicateurs / Objectifs

- Taux d'entreprises utilisant des carburants alternatifs : part des PL utilisant une énergie alternative parmi l'ensemble du parc de PL en circulation)
- Composition du parc PL immatriculé (indicateur suivi au niveau national : part des immatriculations de PL utilisant une énergie alternative (électrique, gaz ou hydrogène)

Calendrier de réalisation

Depuis 2024, les actions suivantes ont été entreprises :

- Appel à projet ADEME soutenant l'électrification des véhicules lourds (été 2024) – 110 M€ issus du programme CEE E-Trans). 1 projet lauréat en Grand Est.

- Organisation par l'ORTL d'un colloque en mars 2025 : « Transporteurs, chargeurs, donneurs d'ordre et collectivités : Comment mettre en commun nos efforts pour verdir les transports et répondre aux évolutions réglementaires ? »

- Mise en place, par l'Etat, d'une aide à l'achat de poids-lourds électriques allant jusqu'à 100 000 € (via Certificat d'économie d'énergie) dans le cadre du Plan national d'électrification (mai 2026)

Actions prévues sur la période suivante :

- Création à venir d'un dispositif d'aides publiques au verdissement des flottes PL des entreprises et de création d'IRVE grâce aux recettes de l'écocontribution poids lourds par la Région sur le réseau routier national mis à sa disposition mise en œuvre au 2 avril 2027

Soutenir le développement du fret ferroviaire et fluvial

Levier : Fret décarboné et multimodalité

Présentation de l'action

Objectifs :

Soutenir le développement du transport de marchandises et de la logistique ferroviaire et fluvial et positionner les actions de la puissance publique au service de l'augmentation effective de la part modale du fret ferroviaire et fluvial (25 %) et de la compétitivité industrielle.

Description de l'action :

Mettre en œuvre les actions de la feuille de route régionale sur le fret et la logistique et articuler l'ensemble des mesures dans l'objectif national de doublement de la part modale du fret ferroviaire ou fluvial à l'horizon 2030.

Contexte

La décarbonation du secteur des transports et de la logistique est stratégique dans la perspective de transition écologique. C'est l'un des axes majeurs de la stratégie régionale du fret et de la logistique (https://www.logistique-grandest.fr/feuille-de-route).
Le report modal depuis la route vers les solutions massifiées et décarbonés doit être encouragé.

Moyens financiers régionaux

Crédits CPER Etat/Région concernant les capillaires fret, les installations terminales embranchées et les plateformes multimodale, dont en particulier les ports qui sont de véritables interfaces de la multimodalité.

Indicateurs / Objectifs

- Parts modales pour le transport de marchandise
- Tonnes km transportées par voie ferroviaire et par voie fluviale (tonnages entrants et sortants)

Référent(s) : Damien ROMONT (RGE DIP DGA Mob), Nicolas BOIDEVEZI (DREAL)
Porteur : Région et Etat en lien avec l'ORT&L et la feuille de route du fret et de la Logistique
Partenaire(s) : membres de l'ORT&L (dont SNCF Réseau, VNF, Ports publics, transporteurs et logisticiens)

Calendrier de réalisation

Depuis 2024, les actions suivantes ont été entreprises :

- Financement de travaux de régénération de lignes capillaire fret pour 34,6 M€. Ces travaux sont financés par l'État, la Région et les collectivités locales (département et EPCI).

- Mise en place d'une dispositif d'aides publiques régionales (État+Région) pour le financement de créations ou de rénovations d'installations terminales embranchées (ITE) portées par des industriels (été 2025)

- Conventions de financement avec les ports de Moselle, du Sud Alsace et de Nogent, préparation de celles avec le port de Strasbourg.

- Conférence régionale fret et logistique aboutissant à une feuille de route partagée publiée en septembre 2023 avec un second point d'étape en août 2026.

- Mise à jour de l'atlas des plateformes multimodales du Grand Est en septembre 2026 et actualisation du portail logistique Grand Est pour mettre en avant les solutions existantes de fret ferroviaire et fluvial pour les entreprises

Actions prévues :

- Poursuite des investissements concernant les lignes capillaires fret (+12 M€ d'ici 2027)

- Réflexion stratégique pour la coordination régionale avec les gestionnaires d'infrastructures

- Accompagnement des réflexions concernant une nouvelle plateforme rail route à Epinal

- Développement d'un outil d'observation régional de l'immobilier et du foncier logistique utile aux acteurs économiques et aux grandes agglomérations avec les agences d'urbanisme

Adaptation des infrastructures de transport au changement climatique

Levier : Mise en commun des initiatives, soutiens

+ 4°

Référent(s) :
Porteur : Région et Etat avec appui Cerema
Partenaire(s) : ensemble des gestionnaires d'infrastructures et des représentants de leurs utilisateurs

Présentation de l'action

Objectifs :

Partager les informations et participer à la montée de prise en compte du sujet par les gestionnaires, en affinant les réflexions, préfigurant de nouvelles organisations plus robustes et préparant les investissements nécessaires.

Description de l'action :

Profitant de la nouvelle dynamique animée par le conseil régional et ses partenaires, au sein de Life Adapt'Est, mettre en avant les réalisations des institutions et animer une communauté d'acteurs (gestionnaires, financeurs, utilisateurs des infrastructure), pour approfondir les questions liées à l'adaptation des infrastructures au CC et l'accompagnement des usages.

Contexte

Le Plan national d'adaptation au CC avec la trajectoire de +4° en 2100 est accompagné d'outils pour comprendre les conditions sur le territoire (https://www.drias-climat.fr/).
Des effets importants sont attendus sur les infrastructures de transport : sécheresses, effets du retrait gonflement des argiles, inondations, températures extrêmes... Ces éléments doivent être pris en compte dans la gestion, la conception et la remise à niveau des infrastructures.
Des perturbations sur les usages et les flux, les couts et les conséquences pour les activités et les personnes. L'étiage exceptionnel sur le Rhin à l'été 2026 a remis en question de manière brutale les circuits logistiques européens et a eu des impacts économiques puisque la route et le rail n'ont pu absorber les reports depuis le fleuve.
De première actions amènent les gestionnaires à s'interroger sur les services à assurer en priorité, identifier les vulnérabilités et engager une planification de travaux.

Moyens financiers régionaux

Chef de projet recruté à la Région Grand Est, financé dans le cadre du programme européen Life Adapt'Est

Calendrier de réalisation

Depuis 2024, les actions suivantes ont été entreprises :

- Conduite et restitution d'une étude de vulnérabilité et d'adaptation à l'échelle des ports du Rhin Supérieur (projet CRANE).

- Engagement par la Collectivité Européenne d'Alsace d'une démarche de diagnostic de vulnérabilité de son réseau routier et de définition d'un plan d'action pluriannuel

- Déclinaison en Grand Est de la vulnérabilité du réseau routier national (pilotage DGITM).

- Premier séminaire technique régional le 6 mai 2026 animé par le Cerema sur les routes

Actions prévues :

- communication des actions engagées par SNCF Réseau en déclinaison du plan national
- rencontre technique régionale multimodale le 15/10/26 associant largement les collectivités gestionnaire d'infrastructures
- Recrutement d'un chef de projet à la Région Grand Est et mise en œuvre d'un diagnostic de vulnérabilité des infrastructures ferroviaires en Région Grand Est financé dans le cadre du programme Life Adapt'Est

Accompagner les projets d'auto-rénovation sur le bâti ancien

Levier : Rénovation (résidentiel)

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

Mettre en avant l'autorénovation accompagnée auprès des conseillers France Rénov'

Description de l'action :

Il s'agit ici de promouvoir une forme ARA impliquant un professionnel spécialisé en bâti ancien, en particulier pour les projets intervenant sur le bâti ancien.

- Proposer une séance de visioconférence afin de présenter le sujet et d'enclencher une réflexion sur comment promouvoir ce sujet auprès de la population et toucher les citoyens les plus prompts à s'engager sur ces projets.
- Faire le diagnostic du niveau de formation du réseau France Rénov' sur le sujet du Bâti ancien (et éventuellement des capacités de collaboration avec des organismes locaux possédant la compétence tels que les CAUE)
- Orienter vers des pistes de formation/collaboration les personnes pour lesquelles cela s'avère pertinent
- Développer en partenariat avec Envirobat Grand-Est et son réseau l'offre d'accompagnement (formation d'artisans, cadre assurantiel, REX)

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET

Moyens financiers

- Temps de travail NP : 10 % + Sollicitations d'Envirobat Grand-Est dans le cadre de son groupe de travail sur l'ARA

Référent(s) : N. PIECKO

Porteur : Région Grand Est, DECEC

Partenaire(s) : France Rénov', Envirobat Grand Est

Indicateurs / Objectifs

- 100% des conseillers France Rénov' sensibilisés à l'ARA
- 100 % des espaces disposent soit par partenariat, soit en interne, d'une personne en capacité de renseigner les ménages sur les spécificités du bâti ancien, et d'orienter, le cas échéant, vers un accompagnement sur chantier d'autorénovation

Calendrier

Bilan :

- **50% des conseillers France Rénov présents début septembre 2026** ont suivi au cours des dix dernières années une formation d'un ou plusieurs jours impliquant de la mise en œuvre (autorénovation) sur l'isolation par l'intérieur. La plupart y ont participé depuis 2023. Les formations portent en général sur au moins une façade ancienne. En 2026, une formation ITE est proposée.
- **Au moins 60% des équipes** ont participé à une session de sensibilisation sur l'autorénovation accompagnée au cours des trois dernières années. Quelques-unes ont développé ou tenté de développer une action spécifique sur le sujet (animation, conseil).
- **Le sujet intéresse à titre prospectif mais son développement quotidien est encore nettement négligeable** (peu de demandes de conseil sur le sujet, peu de projets impliquant une dimension d'autorénovation revendiquée passent dans les ECFR).
- Un webinaire est prévu fin sept 2026 pour présenter le concept plus général de "Rénovation citoyenne" + L'association Envirobat continuera de proposer des occasions de suivre le sujet sous forme de webinaire avec REX ou actualités.

Perspectives :

Projet en phase de clôture

Sensibiliser les fournisseurs de matériaux à la rénovation globale et performante – Action terminée

Levier : Rénovation (résidentiel)

Présentation de l'action

Objectifs :

Sensibilisation des grands fournisseurs de matériaux du Grand-Est

Description de l'action :

Accroître la capacité des fournisseurs à penser « rénovation globale et performante » face à leurs produits, dans leur métier, et en particulier lorsqu'il s'agira pour eux (1) de se fournir auprès des industriels et (2) de fournir les entreprises, qui en général, ne viennent pas avec des idées entièrement définies, mais dialoguent, écoutent, sont conseillées par leurs interlocuteurs négociants.

Plusieurs briques sont indispensables à ce titre : la formation (rappeler les fondamentaux qui permettent d'établir ce que l'on entend par performant), la motivation (pourquoi la performance ?) et l'association (type de produit + type de produit = performant).

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (95 % du parc rénové en 2050)
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET (volet CAE)

Indicateurs

- Augmentation du nombre de rénovations énergétiques performantes de copropriétés par an (en nombre de copropriétés et en nombre de logements rénovés)
- Faire émerger 10 à 20 projets par an de rénovation énergétique performante de copropriétés de moins de 10 logements, financés par le dispositif CLIMAXION sur 2025 et 2026
- Augmentation % d'habitants du Grand Est couverts par une aide locale à la rénovation énergétique des copropriétés
- Augmentation du nombre de guichets uniques Région/intercommunalités

Référent(s) : N. PIECKO (Conseil régional)

Porteur : DREAL

Partenaire(s) : France Rénov', Envirobat Grand Est, Conseil régional

Moyens financiers

- 100 % des conseillers France Rénov' rencontrés et sensibilisés à ce projet
- Parmi les 100 % de conseillers rencontrés, combien se sont impliqués dans ce travail et ont mis en œuvre des actions sur leur territoire (exemple : créer un partenariat avec des fournisseurs locaux)

Calendrier

- PHASE 1 : Lancement du projet (août 2024)
  - 1.1 Consultation/capitalisation : 2 mois à compter d'août 2024
    - Contact avec les conseillers pour capitaliser sur les retours d'expérience intéressants et cadrer le sujet
  - 1.2 Réunions collectives : une à trois dates sur les mois d'octobre/novembre 2024
  - 1.3 Consolidation : à l'issue du mois de février 2025, auront été réalisés :
    - la cartographie des initiatives existantes dans le réseau
    - l'évaluation du % du réseau touché par l'action
    - la mise en place d'un espace où regrouper les ressources permettant aux espaces conseil
    - France Rénov' de s'investir dans le projet, qui pourra comprendre
      - → la mise en forme d'une boîte à idée
      - → un annuaire de contacts intéressants
      - → une liste de fournisseurs non exhaustive
      - → des fiches de retours d'expérience provenant d'initiatives intéressantes
  - 1.4 Réflexion (mars et avril 2025)
    - Définition des actions suivantes à réaliser sur la période juin 2025 – avril 2026, en se mettant en relation avec le centre de ressources Envirobat Grand-Est
- PHASE 2 : Poursuite du projet (avril 2025)
- PHASE 3 : Conclusion dur projet (avril 2026) - ACTION TERMINEE

Intégrer le recours aux ENR dans les rénovations BBC du parc social et des logements accompagnés

Levier : Rénovation (résidentiel)

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

Réduire l'utilisation d'énergie fossile pour le poste d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) et chauffage du parc social en favorisant la mise en place de production d'Energie Renouvelable (EnR) thermique ou de raccordement à un Réseau de Chaleur Urbain (RCU) lors de rénovation énergétique des logements sociaux. Il s'agit d'intégrer le recours aux EnR thermique, d'après la logique d'Energi'Choix, lors de réhabilitation du parc social

Description de l'action :

- 1. Mobiliser et convaincre de l'opportunité et de la hiérarchie d'usage des EnR thermique (Retours d'expériences ciblés et réalisations témoins *(avec bailleurs sociaux* / Animation et communication positive des solutions réalisées)
- 2. Ajustement des dispositifs Climaxion et généralisation de la méthode pour le parc social (Remise en état du parc solaire thermique / Systématiser la logique d'Energi'Choix auprès des bailleurs sociaux lors de rénovations énergétiques)

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi Climat et Résilience (2021)
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET, Climaxion, Convention de transition écologique
- Enjeux territoriaux spécifiques : La faible proportion de projets exemplaires d'installation solaire thermique ne favorise pas l'émergence de nouveaux projets. En ce sens, une AMO piloté par l'ADEME Grand Est travaille actuellement en faveur de la redynamisation de la filière solaire thermique en Grand Est.

Référent(s) : P. DIEBOLD (bâtiment), N. MORLET-DECARNIN (EnR)

Porteur : Région Grand Est, DECEC

Partenaire(s) : Bailleurs sociaux, bloc communal, ADEME, BdT

Objectifs

- 1.a : Réalisation d'au moins une installation par type de bâtiments en rénovation BBC
- 1.b : Sur 2 ans, sensibilisation de 80 % des bailleurs sociaux du Grand Est
- 2.a : 30 % de remise en état des installations défectueuses sur 2/3 ans
- 2.b : 100 % des dispositifs rénovations intégrant la logique Energi'choix

Indicateurs de suivi

- Intention d'investissement des bailleurs à la démarche
- Nombre de nouvelles installations d'EnR Thermique et de rénovation (dossiers de subvention)
- Nombre de kW installés
- Émission GES évités

Bilan de l'action :

- Sensibilisation à la logique Energies'choix auprès des bailleurs sociaux du Grand Est : interventions lors de réunions de l'AREAL.
- Présentation des dispositifs de soutiens aux EnR Thermiques Climaxion.
- Présentation des avantages du solaire thermiques en logement collectifs, et des possibilités de réhabilitations d'installations.
- Suivi et accompagnement auprès plusieurs bailleurs pour de la réhabilitation d'installation solaire thermique. Réflexion en cours chez les bailleurs

Difficultés rencontrées :

Mauvaises expériences avec le solaire thermiques, priorité sur l'individualisation des frais d'énergies, contextes financiers non favorable.

Perspectives 2027 :

Travailler en collaboration avec des BE (Tecsol) pour accompagner des réhabilitations d'installations.

Faire un/des projets vitrines: fiche rex, suivis de production, et visites régulières dans l'objectif d'amener une dynamique de réhabilitation et nouveaux projets

Massifier les réhabilitations et nouvelles installations.

Accroître la sobriété énergétique et l'appui à la rénovation thermique des bâtiments tertiaires publics

Levier : Rénovation (tertiaire)

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

Diminuer de 40 % la consommation d'énergie du patrimoine tertiaire public et privé par la rénovation énergétique et les actions de sobriété, afin de concourir à l' atteinte des objectifs 2030 du décret tertiaire

Description de l'action :

1 . améliorer la connaissance de la consommations énergétiques du parc : exploiter les différentes bases de données

2 . développer la sensibilisation, l'accompagnement des acteurs

3. identifier les levier d'incitation et d'accompagnement technique et financier des collectivités et autres gestionnaires de bâtiments tertiaires publics

4. identifier, valoriser des opérations pilote

Contexte

Stratégie nationale en la matière : Directives européennes (DPEB et DEE) , SNBC et PNACC 3, décret tertiaire et plan de rénovation énergétique des bâtiments, Loi Climat résilience

Stratégie régionale en la matière : SRADDET, Climaxion, Convention de transition écologique

Moyens financiers régionaux

- Fonds vert , DSIL/DSID/DETR (futur FIT : fond d'intervention pour les territoires)
- Aides Climaxion

Référent(s) : M. HUEBER (DREAL) / Conseil régional
Porteur : DREAL, CR
Partenaire(s) : Ademe, CEREMA, ACTEE, BdT, FIN INFRA, CERC

Indicateurs / Objectif

Le niveau de complétude et indicateurs de la plate-forme OPERAT

Les investissements financiers réalisés

Calendrier

- Appels à projet annuels fonds vert et fonds d'intervention territorial
- Agenda 2026 des réseaux et animations : réseau performance des bâtiments publics, comité de l'énergie en région,- évènements Envirobat, ACTEE, réseau CARTE et réseau CEP
- Bilan 2026

Bon niveau de mobilisation fonds vert /DSIL/DETR (cf bilan annuel préfecture de région si disponible) : financements de nombreux projets très qualitatifs , évolution du dispositif pour pris en compte du confort d'été

Poursuite de l'animation des divers réseaux et évènements (cf bilan d'activité Envirobat) , Assises nationales des bâtiments publics à Strasbourg (pilotage CEA et IDEALCO en lien avec les partenaires institutionnels locaux)

- Perspectives 2027 :

Poursuite de l'animation des divers réseaux et évènements.

Renforcer les aides à la rénovation énergétique des copropriétés et faciliter leur accès

Levier : Rénovation (résidentiel)

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

Amplifier et accélérer la rénovation énergétique performante du parc de logements privés collectifs en réduisant le reste à charge des copropriétaires afin de faciliter le passage à l'acte sur des rénovations énergétiques performantes et en fluidifiant le parcours de rénovation des copropriétés via des guichets uniques.

Description de l'action :

Cette action vise à renforcer les aides à la rénovation énergétique des copropriétés et faciliter leur accès à travers 4 actions complémentaires :

- Adapter le dispositif Climaxion pour inciter les petites copropriétés à mener des rénovations énergétiques performantes
- Inciter les collectivités locales à mettre en place des aides locales à la rénovation énergétiques performante des copropriétés, complémentaires aux aides régionales et nationales existantes
- Déployer le système de guichets uniques avec d'autres intercommunalités du Grand Est attribuant des aides à la rénovation énergétique performante
- Développer « l'aller vers » pour effectuer des bilans énergétiques et envisager des travaux auprès des propriétaires ruraux âgés, action déployée en Haute-Marne, via le contrat local des solidarités, et dans l'Aube, un accompagnement des bailleurs visant à réduire a précarité énergétique des logements est proposé alors que l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place une plateforme de lutte contre la précarité énergétique

Contexte

Stratégie nationale en la matière : Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (95 % du parc rénové en 2050) – ANAH - MaPrimeRenov'

Stratégie régionale en la matière : SRADDET (volet déchet) – Feuille de route habitat (ADEME, DREAL, Région)

Enjeux territoriaux spécifiques : La plupart des collectivités locales de la région portent ou soutiennent les Espaces Conseils France destinés à informer, conseiller et orienter les ménages pour la rénovation de leurs logements, certaines portent des OPAH Copropriétés Dégradés ou des Plan de sauvegarde et proposent des aides à la rénovation et plusieurs ont participé au Projet Copro Grand Est. Le contrat local des solidarités, notamment en Haute-Marne, déploie une action d'aller vers auprès des propriétaires ruraux personnes âgées.

Référent(s) : E. CHANVRIER / DREAL (Léo Selim MRAD et Sara PERNET)
Porteur : Conseil régional
Partenaire(s) : ADEME, DREAL, Conseils départementaux, bloc communal

Indicateurs / Objectifs

Augmentation du nombres de rénovations énergétiques performantes de copropriétés par an (en nombre de copropriétés et en nombre de logements rénovés) :

A) Faire émerger 10 à 20 projets par an de rénovation énergétique performante de copropriétés de moins de 10 logements, financés par le dispositif CLIMAXION sur 2025 et 2026

B) Augmentation % d'habitants du Grand Est couverts par une aide locale à la rénovation énergétique des copropriétés

C) Augmentation du nombre de guichets uniques Région/intercommunalités

Moyens financiers

- Le soutien à 10 à 20 projets de rénovation énergétique performantes de copropriétés de moins de 10 logements avec une aide Climaxion renforcée est estimée à 300 000 € à 600 000 €
- Les moyens financiers à développer pour mettre en place des aides locales complémentaires sont à définir par les intercommunalités.
- Cette action ne mobilise pas d'enveloppe d'aides supplémentaire car elle fait suite à la réalisation de l'action B).
- Cofinancement Etat/CD de 45 000 € en ce qui concerne la Haute-Marne, de 20 000 € concernant l'action déployée dans l'Aube et de 50 000 € concernant l'Eurométropole de Strasbourg (dispositifs qui se déploieront jusqu'en 2027)

Bilan 2026 de l'action

- 45 copropriétés de 10 logements et moins soutenus depuis 2024 dans le cadre de Climaxion pour un montant d'aide total de 1 387 000 €.
- Pas de nouvelles aides locales et/ou guichet unique Région / intercommunalités mise en place.

Perspective 2027 : poursuite de l'action

Développer l'offre et la demande en matière d'opérations architecturales bio et géo-sourcées

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

Développer l'offre et la demande en matière d'opérations architecturales bio- et géo-sourcées, en accompagnant la structuration et l'animation des filières bio et soutenir financièrement des opérations

Description de l'action :

Sensibiliser et former les acteurs de la construction à l'utilisation de matériaux bio- et géo-sourcés

Montée en compétence des acteurs via l'organisation de formations et d'ateliers

Valorisation et duplication des opérations exemplaires : étude de cas, visite de chantier, conférences et séminaires

Soutenir financièrement les opérations et développer l'engagement des maîtres d'ouvrages

Offrir de la visibilité sur l'engagement des donneurs d'ordre et des maîtres d'ouvrage

Contexte

Stratégie nationale en la matière : SNBC et PNACC 3, Re2020 et plan de rénovation énergétique des bâtiments Loi Climat résilience (article 39 : A compter du 1er janvier 2030, l'usage des matériaux biosourcés ou bas-carbone intervient dans au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique)

Stratégie régionale en la matière : SRADDET, Climaxion, Convention de transition écologique

Enjeux territoriaux spécifiques : Développement des filières spécifiques présentes en Grand Est (Bois, Chanvre, paille, laine de mouton, roseau, miscantus) et articulation avec les enjeux de préservation de la ressource en eau , diversification des cultures et pratiques agricoles

Référent(s) : S. Guidat (DREAL)
Porteur : Conseil régional / DREAL
Partenaire(s) : Collectif biosourcé, filière paille GE Fibois, Envirobat GE

Indicateurs retenus

- Nombre d'actions de formation/sensibilisation/conférences/séminaires/visites
- Nombre de projets aidés et volume de subvention Etat/région:

Moyens financiers en région:

- Etat: crédits BOP 135 soutien aux filières vertes, Fonds vert /DSIL/DETR
- Climaxion
- Crédits européens

Calendrier de réalisation :

Bilan 2025/2026

, Session de Formation « ambassadeurs des matériaux bio et géosourcés » 27 et 28 avril 2026 à Metz, 29 participants

, Accompagnement à la structuration du collectif bio-sourcé GE (financement spécifique d'un consultant pour étudier différents scénarios d'organisation)

- Organisation de trois rencontres de ce réseau avec la possibilité de s'associer à des structures partenaires pour ouvrir ces journées à d'autres publics –
- Séminaire « Agir pour un habitat durable et décarboné : enjeux et solutions biosourcées pour le parc social » 25/11/2025
- visite de la restructuration du gymnase des XV le 11/02/2026
- Journée de découverte filière locale laine de mouton pour le bâtiment et l'aménagement et site industriel de Bataville 05/06/26
- Publication d'une brochure régionale sur la terre crue : https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/brochure-vers-une-filiere-terre-crue-pour-a23658.html
- Accompagnement aux travaux de développement sur la filière terre roseau – prototype réalisé, premiers essais de caractérisation, un chantier pilote, vidéos de valorisation

Perspectives 2027 : poursuite de l'action

Lutter contre la vacance du bâti résidentiel
Action terminée

Leviers : Sobriété foncière - Rénovation (résidentiel)

Présentation de l'action

Objectifs :
- accompagner les collectivités pour leur permettre de lutter contre la vacance de logement sur leur territoire
- encourager la remobilisation du parc privé existant, par la réhabilitation et la remise sur le marché des logements vacants
- réduire le taux de vacance

Description :
- démarche globale initiée dès 2023, au regard du taux de vacance très important en Grand Est
- différents axes de travail visant à mieux comprendre les phénomènes et déterminants de la vacance et à lutter contre cette vacance :

* publication d'un guide à destination des collectivités pour les accompagner dans la structuration de leur action de lutte contre la vacance : établir un diagnostic précis, construire une stratégie d'intervention et mobiliser les outils

* organisation d'une journée co-portée par la DREAL et l'association « agir contre le logement vacant », concourant à une mise en réseau des acteurs et au partage d'initiatives locales

Contexte

- Un taux de vacance Grand Est de 9,3 % en 2022 (soit plus de 273 000 logements vacants / données INSEE) et supérieur à la moyenne nationale (3ème région derrière Bourgogne Franche Comté et Centre Val de Loire), avec des disparités selon les départements (7,9 % dans le Bas-Rhin contre 12,2 % dans la Meuse)
- Un enjeu de lutte contre la vacance dans les territoires ruraux, en déprise démographique (fragilité du tissu urbain et perte d'attractivité) mais aussi sur les secteurs tendus (accroissement de la pénurie de l'offre de logements et dégradation du parc existant, notamment dans les centres villes)
- Un plan national de mobilisation des logements vacants mis en œuvre dès 2020

Référent(s) : DREAL (S.Naudin et E.Soler)
Porteur : DREAL
Partenaire(s) : ACVL, DHUP

Indicateurs retenus

- Évolution du taux de vacance par département
- Nombre de primes sorties de vacance Anah mobilisées
- Nombre d'utilisateurs des outils LOVAC et ZLV (Zéro Logement Vacant)

Moyens financiers en région

- Aides de l'Anah

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- publication du guide à destination des élus et des services des collectivités en 2024
- organisation d'une journée régionale à destination des collectivités et des acteurs locaux en partenariat avec l'association nationale Agir Contre le Logement Vacant (ACLV) le 7 novembre 2025

Les étapes / actions 2026 :

- poursuite des travaux de valorisation des démarches engagées
- mobilisation des outils permettant de mieux connaître la vacance (LOVAC et ZLV)
- intégration des stratégies de remobilisation des logements vacants dans les PLH et les PLUiH

Perspectiove 2027 – Action terminée

Décarboner et adapter le parc social au changement climatique

Levier : Rénovation (résidentiel)

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

Soutenir et accompagner les bailleurs dans la réhabilitation de leur patrimoine en définissant une trajectoire régionale de décarbonation et d'adaptation du parc social au changement climatique partagée, réaliste et réalisable, prenant en compte les objectifs s'imposant aux organismes HLM et leur capacité à faire

Réhabiliter le parc HLM existant

Description :

Lancement d'une étude régionale portée par l'UR HLM avec le soutien de plusieurs partenaires visant à affiner la connaissance du parc social et confronter la stratégie des bailleurs aux trajectoires envisageables pour atteindre les objectifs environnementaux, dans le but de définir une trajectoire régionale de décarbonation et d'adaptation du parc au changement climatique, et identifier des préconisations de mise en œuvre concernant la planification et la nature des réhabilitations, les partenariats à créer, les financements à mobiliser et les pistes de mutualisations envisageables

Année 2026 marquée par la finalisation de l'étude régionale et la définition d'une trajectoire de décarbonation du parc social ambitieuse avec 275 000 logements sociaux à rénover à horizon 2050 et 10,7 Md€ d'investissement et par la rédaction d'une feuille de route régionale pour soutenir cette trajectoire.

Contexte

- Parc HLM ancien et énergivore
- Objectifs des différentes réglementations environnementales (SNBC, loi Climat et Résilience, Fit for 55) nécessitant une accélération du rythme des rénovations du parc social
- Dynamique des bailleurs du Grand Est sur les réhabilitations de leur patrimoine

Référent(s) : DREAL (S.Naudin et M.Hueber)
Porteur : UR HLM
Partenaire(s) : État, collectivités, ADEME, Banque des Territoires

Indicateurs retenus

- Nombre de logements réhabilités par an

Moyens financiers en région

- Aides de l'État (FNAP ou BOP UTAH, écoPLS distribués par la Banque des Territoires)
- Aides de la région (Climaxion, FEDER, ...)

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- lancement de l'étude régionale
- présentation des conclusions de l'étude et de la trajectoire de décarbonation et d'adaptation du parc social le 9 décembre 2025

Les étapes / actions réalisées en 2026

- communication et valorisation de l'étude régionale portée par l'URHLM dans les différentes instances et réseaux des professionnels

Perspectives 2027:

Mise en œuvre des actions prioritaires de la feuille de route et notamment les groupes de travail sur la rénovation des logements en zone patrimoniale et la rénovation des logements individuels en secteurs diffus

Massifier l'incitation à la réduction des déchets par une tarification incitative

Levier : Collecte des déchets

Présentation de l'action

Objectifs :

La tarification du service d'enlèvement des ordures ménagères, par une redevance ou une taxe, peut être incitative en conditionnant les tarifs à la quantité de déchets produits par les foyers (ex : comptabilisation du nombre de levées de bacs d'ordures ménagères résiduelles dans l'année, ou pesée des bacs). Cela incite l'usager à réduire le nombre de sorties ou le poids de sa poubelle d'ordures ménagères résiduelles.

Description de l'action :

L'ADEME, CITEO et la Région Grand Est s'associent pour inciter les collectivités ayant la compétence de collecte à passer à une tarification incitative. Ils proposent des aides financières à la mise en œuvre et mettent à disposition des informations, études, retours d'expériences, outils et méthodes pour leur permettre de se lancer.

Contexte

- Loi de transition énergétique pour la croissance verte (25 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2025, 37% de la population)
- SRADDET (37 % de la population du Grand Est couverte par une tarification incitative en 2025 et 40 % en 2031)

Indicateurs

- Taux de population couverte par une tarification incitative
- Réduction des déchets ménagers et assimilés (observatoire régional déchet : quantité de déchets ménagers et assimilés produite par an)
- Augmentation de la valorisation matière des déchets non dangereux non inertes

Référent(s) : E. ALBISSER (ADEME) / Estelle PAILHES (RGE DECEC)
Porteur : ADEME / CITEO / Région
Partenaire(s) : Collectivités territoriales

Moyens financiers régionaux

- Fonds Economie circulaire et Déchets de l'ADEME (dispositif tarification incitative) pour soutenir les études, la mise en œuvre et les investissements
- Dispositif d'aides de CITEO pour la mise en œuvre de la tarification incitative
- Dispositif d'aides de la Région Grand Est pour les investissements de modernisation de déchetteries sur les territoires couverts par la tarification incitative

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024/2025 :

•Rencontres ADEME / CITEO / Région a minima annuelles afin de partager les informations sur les collectivités qui ont un projet de tarification incitative ou qui l'ont instaurée, d'analyser l'évolution du taux de couverture régional de la population en tarification incitative au regard de l'objectif régional, et d'adapter la stratégie d'intervention en conséquence

Les étapes / actions prévues 2026/2027

- Proposition de modification du dispositif d'aides à la modernisation des déchetteries de la Région Grand Est pour poursuivre l'accompagnement en axant l'action sur l'atteinte des objectifs en matière de prévention:
- Demande de couverture du territoire par un programme local de prévention des déchets
- Organisation de webinaires et journées dédiées à la thématique de la prévention dans le cadre de l'animation de la Communauté des collectivités compétentes en matière de service public de gestion des déchets
- Organisation de 2 réunions d'échange annuellement ADEME/RGE/CITEO pour suivre l'évolution de l'impact et du déploiement des collectes incitatives.

Déployer des filières de valorisation matières

Levier : Valorisation matière des déchets

Présentation de l'action

Objectifs :

Face à la dépendance aux matériaux critiques, la France et l'Union Européenne doivent développer massivement le recyclage pour réduire les besoins en matières vierges. Cette dépendance expose en effet l'industrie à des risques économiques et géopolitiques forts.

Promouvoir et accompagner le développement des filières de recyclage des déchets en Grand Est, pour produire de la matière première recyclée et permettre l'utilisation de celle-ci dans la fabrication des produits. Cela en créant un continuum des dispositifs d'aide et en communicant auprès des têtes de réseaux et fédérations pour mettre en mouvement les entreprises sur ce sujet.

Description de l'action :

- Structuration des filières de recyclage par les REP (responsabilité élargie du producteur)
- Amélioration de la qualité des matières premières recyclées
- Résilience et sécurisation des approvisionnements de l'industrie française (développer les capacités de production, préparation, régénération et incorporation sur le territoire national)

Contexte

- Loi AGEC (décret 3R), Stratégie nationale d'accélération « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux »
- SRADDET (obj 16 et 17), SRDEII
- La hiérarchisation des modes de traitement des déchets priorise la prévention (traitée notamment dans le cadre de la stratégie Cap vers le zéro déchet plastique en Grand Est), puis la préparation à la réutilisation et le recyclage des déchets
- Au niveau européen, le Critical Raw Materials Act (CRMA) actuellement en consultation, souhaite fixer des objectifs d'ici 2030 dont l'objectif de 40 % de matériaux transformés et 25 % de matériaux recyclés

Référent(s) : E. ALBISSER (ADEME) / Antonin Cordin (RGE DECEC)
Porteur : GT Plastique (Régions de France) et GT EC (ADEME / CCI / CMA / DREAL / Région)
Partenaire(s) : Collectivités territoriales, fédérations d'entreprises

Objectifs

- Tonnages de matières recyclées et tonnages de matière réincorporée (agrégé des 6 catégories ORMAT + BTP)
- Baisse de la part des déchets en enfouissement
- Réduction de la dépendance à des importations de ressources

Moyens financiers régionaux

- Appel à projets ORMAT (Objectif Recyclage Matière) de l'ADEME
- AAP Efficacité matière avec focus plastique

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Modification du dispositif régional existant en Appel à projets Efficacité matière avec focus plastique
- Lancement de l'Appel à projets 1er trimestre 2025
- Premier jury multipartenarial (ADEME, FEDER, Région) de l'appel à projets en juin 2025 et premiers lauréats

Les étapes / actions réalisées en 2025-26 :

- Modification puis lancement de l'Appel à projets Efficacité matière au 1er trimestre 2025, avec un focus plastique, et analyse des dossiers par un jury multi partenarial (ADEME, Région, FEDER)

Les étapes / actions prévues 2027 :

- Organisation d'actions spécifiques filières sur les enjeux d'efficacité matière pour fédérer autour de l'AAP et massifier les résultats : plasturgie, métaux critiques, textile
- Poursuite des travaux de consolidation des enjeux d'efficacité matière avec les éco organismes (lien éco conception notamment)

Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics

Levier : Valorisation matière des déchets

Présentation de l'action

Objectifs :

Renforcer l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics, grâce à l'animation et la montée en compétence des acheteurs publics

Ce levier permet d'agir à fois sur l'offre et la demande et in fine, de favoriser l'achat de matériaux et services à faible impact carbone, de promouvoir l'approvisionnement local (circuit court), le recours aux matériaux de réemploi et les modèles économiques durables.

Description de l'action :

La mise en place d'un guichet vert en Grand Est, permettant l'animation et la montée en compétence des acheteurs publics, réalisera :

- De la sensibilisation des acheteurs pour qu'ils aient le réflexe d'intégrer les clauses environnementales dans leurs marchés
- De l'accompagnement de second niveau des acheteurs pour les aider à intégrer convenablement ces clauses à la fois au cas par cas et dans leur planification d'achat
- La formation des acheteurs sur les clauses environnementales
- L'animation de réseau autour des achats durables permettant le partage d'informations

Contexte

- Le plan national pour des achats durables stipule un objectif de 100% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprenant au moins une considération environnementale.
- La loi climat et résilience impose qu'en 2026, 100% des marchés comprennent une clause environnementale
- A l'échelle régionale, le Business Act en 2021 a engagé un travail de Grand Enov+ pour développer les achats durables notamment en animant un réseau d'acheteurs (charte de la commande publique régionale)
- Une expérimentation de guichet vert avec un conseil de second niveau pour les acheteurs sur le Bas-Rhin a été mise en place. Les résultats sont concluants et montrent l'intérêt d'apporter un conseil de second niveau aux acheteurs.

Moyens financiers régionaux

- Soutien financier de l'ADEME, du CGDD, de la DREAL et du Conseil régional dans le cadre de la mission de coordination portée par Grand Est Développement

Objectifs

Mise en place effective du guichet vert (structures contributrices et coordinateur)

Référent(s) : E. ALBISSER (ADEME) / Hervé FORMELL (Région DAP)
Porteur : Grand Est Développement
Partenaire(s) : ADEME, DREAL, CGDD, Région Grand Est, Collectivités

Indicateurs

O Nombre de temps de montée en compétence organisés (objectif prévisionnel : 8)

O Nombre de conseils individuels apportés

O Nombre de temps de sensibilisation organisés (objectif prévisionnel : 10)

O Nombre de participants aux temps de sensibilisation (objectif prévisionnel : 400)

O Nombre de temps de sensibilisation organisés (objectif prévisionnel : 5)

O Nombre de participants aux temps de sensibilisation (objectif prévisionnel : 200)

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Juin – décembre 2024 : élaboration du projet et contractualisation entre les parties prenantes et le porteur de la coordination Grand Est Développement
- 1er semestre 2025 mise en place opérationnelle - 1ère phase : Étude d'opportunité pour le déploiement d'une offre de type « Guichet vert » en Grand Est
- 2ème semestre : 2ème phase : étude de faisabilité économique, structuration et coordination d'un dispositif territorialisé s'appuyant sur des relais locaux (et en articulation avec le guichet territorial existant sur le Bas-Rhin, porté par Relais 2D). Lancement d'un appel à participation au groupe de travail en juillet et échanges avec les structures intéressées en octobre et novembre 2025 pour organiser une territorialisation de l'offre d'accompagnement

Les étapes / actions prévues 2026

- Montée en compétence de l'écosystème et des structures ayant répondu à l'appel à projets
- Travaux sur les enjeux de modèle économique de cette activité de conseil environnemental aux acheteurs publics
- Mars 2026 : restitution des travaux et propositions de déploiement

Développer les recycleries et ressourceries locales

Levier : Valorisation matière des déchets – Prévention des déchets

Référent(s) : A. Munier (CRGE) / Estelle PAILHES (RGE DECEC)

Porteur : Groupe de travail PLPDMA

Partenaire(s) : Conseil régional, ADEME, collectivités territoriales, BdT

Présentation de l'action

Objectifs :

Trouver des leviers pertinents qui permettront de booster les filières du réemploi et de la réparation, en quantifiant et qualifiant les diverses aides et subventions sur la filière réemploi y compris sur les produits non couverts par une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) ou non couverts par les fonds réemploi dédié.

- Augmentation du taux d'objet réemployé
- Développement de nouveaux marchés de réemploi dans les zones non couvertes
- Facilitation du réflexe "réemploi" lors d'achat (pour le particulier et l'entreprise) en développant l'offre
- 100% des ménages couverts par une offre de réemploi

Description de l'action :

Un diagnostic est donc en cours de production, et comprendra notamment des éléments cartographiques de recensement des structures régionales du réemploi, des flux, des zones de chalandises, des difficultés rencontrées (accès au foncier, complexité des dispositifs d'aides.

Après avoir fait un état des lieux de l'existant, et en fonction des besoins révélés, il est prévu, avec les partenaires du territoire (éco-organismes/ CRESS/ collectivités/ADEME) :

- D'analyser les leviers et freins au déploiement massif du réemploi
- De mettre en place des groupes d'échanges mixtes de bonnes pratiques pour favoriser l'émergence de structures et la coordination entre les structures
- De valoriser les retours d'expériences en termes de facilitation par la mise à disposition de zone réemploi/dons par les collectivités et autres acteurs territoriaux, la formation d'agents de déchetterie, la diffusion de modèles économiques
- D'étudier l'opportunité de déployer des financements existants ou à construire
- De réactiver une communauté à ce sujet (accessible sur la plateforme www.collectif-grandest.org)
- De créer d'un groupe de travail PLPDMA avec les collectivités compétentes

Contexte

- Plan national de Prévention des Déchets (développement du réemploi et de la réutilisation), Loi AGEC (5 % d'emballages réemployés mis en marchés en France en 2023 et 10% en 2027)
- SRADDET (volet déchet)

Indicateurs

- Nombre de recycleries et de ressourceries sur le territoire
- Nombre de déchetteries ayant conventionné avec une association de réemploi ou une recyclerie
- Nombre de structures du Grand Est ayant bénéficié des fonds réemploi des éco organismes

Moyens financiers régionaux

- Fonds réemploi, inadapté à la création de structure et à l'orientation vers un maillage pertinent (utile sur le fonctionnement de structures déjà matures)
- Soutien au réemploi et à la réparation (dispositif régional, mais 10 000 € par dossier). Recensement des aides existantes possibles prévu dans l'étude
- Banque des territoires

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Cartographie des acteurs du réemploi, analyse des freins et leviers et propositions d'actions
- Intégration de deux études complémentaires sur les matériauthèques (DREAL) et les enjeux en matière d'emplois et compétences (DREETS)

Les étapes / actions prévues 2026 :

- 1er trimestre 2026 : rendu de l'étude réemploi
- En fonction des résultats de l'étude : évolution éventuelle des outils financiers et d'accompagnement technique existants, création d'outils de promotion des bonnes pratiques, communication autour de l'enjeu de préservation de la ressource pour réemploi

Les étapes / actions prévues en 2027 :

- Proposition dispositif adapté aux besoins du terrain notamment volet mutualisation
- Animation du réseau : journée interconnaissance, atelier changements de comportement, atelier financement
- Communication : fiche REX, vidéos climaxion, post réseaux sociaux et mise à jour des sites internet

Faciliter la réutilisation et l'innovation pour les matériaux de construction (matériauthèques)

Levier : Valorisation matière des déchets

Présentation de l'action

Objectifs :

Réaliser un état des lieux partagé des matériauthèques existantes (localisation, typologie, matrice FFOM du réseau, besoins d'accompagnement, etc..) pour mettre en visibilité les potentialités du réemploi des matériaux de construction

Capitalisation et valorisation des enseignements de l'étude en s'appuyant notamment sur des structures telles que Envirobat en matière de sensibilisation et de connaissance [+ autres structures professionnelles] mais aussi en valorisant les initiatives de promotion des achats durables incluant le réemploi à l'image de la charte commande publique animée par grand est développement

Description de l'action :

- Caractériser l'ensemble des matériauthèques existantes
- Croisement avec le maillage effectif des points de reprise REP des déchets du bâtiment recensés annuellement dans le cadre de l'observatoire des déchets du BTP et complété de l'étude réemploi de la Région (en cours)- action en cours de réalisation par la CERC

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi AGEC
- Stratégie régionale en la matière : Climaxion – PRPGD
- Enjeux territoriaux spécifiques : Assurer un maillage suffisant de points de reprise pour les entreprises + connaître et soutenir la filière « réemploi » + créer de nouveaux emplois (en nombre et en nouvelles compétences à mettre en relation avec les organismes de formation)

Référent(s) : Mélissa Cetinski (CERC) – Michel Hueber (DREAL) – Michaël Clément (Régionà-Claude Nicloux (Ademe)
Porteur : CERC / DREAL
Partenaire(s) :DREETS, OCAB, FFB, CAPEB, CROA, Envirobat, collectivités/bloc communal, centres de formation, associations (Remise…), éco-organismes

Indicateurs

- Répartition territoriale
- Quantité de matériaux réutilisés

Moyens financiers

- AAP prévention et valorisation des déchets du BTP (Région Ademe FEDER)
- BOP 135 DREAL (Mission CERC)

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- 3 Copil (juillet, Octobre, Décembre) pour structurer un GT, poser un premier niveau de diagnostic (AFOM) et établir la feuille de route

Les étapes / actions prévues 2026

- Établissement et validation du cahier des charges de la démarche d'état des lieux (mobilisation des ressources existantes, enquêtes complémentaires, format du livrable)
- Rendu d'un premier livrable en septembre 2026, organisation d'un évènement régional

Atteindre 500 GWh de production EnR supplémentaires en 2030 financés par une SEM locale

Leviers : Électricité renouvelable - Biogaz

Présentation de l'action

Objectifs :

- Favoriser l'ancrage local des projets et accompagner les acteurs pour structurer les filières et maximiser les retombées économiques locales
- Encourager une appropriation locale des enjeux énergétiques et faciliter le déploiement des projets

Description de l'action :

- Identifier les acteurs publics volontaires pour s'engager dans la mise en œuvre opérationnelle de projet ENR sur leurs territoires
- Accompagner ces territoires pour : l'identification de zones de développement possibles de projets selon les filières (affinage des ZAER définis par le territoire) ; le montage juridique et structurel de la SEM locale à créer ou sur laquelle s'appuyer ; la programmation et la mise en œuvre du projet
- Animer la communauté des SEM locales pour partager les bonnes pratiques et résolutions de difficultés

Contexte

- Déploiement encouragé ou facilité notamment par les nouvelles dispositions de la loi APER (communauté d'énergie renouvelable ; autoconsommation collective ; planification ascendante des zones d'accélération) et par des soutiens tarifaires réservés (ex : éolien).
- Règle n°5 du SRADDET : développer les énergies renouvelables et de récupération (notamment en favorisant les retombées locales des projets et accompagnant les acteurs pour structurer les filières)
- Forte dynamique Grand Est sur le développement des EnR notamment éolien, méthanisation et photovoltaïque mais qui implique une sensibilité croissante sur l'intégration territoriale des projets.

Référent(s) : T. Mary, Olivier LONGIN (RGE DECEC)
Porteur : Groupe de travail « EnR » en lien avec les SEM du Grand Est (Grand Est Energie, SCE, SODEGER, SEM Ardennes, Terr'ENR,...)
Partenaire(s) : Syndicat des énergies renouvelables, France renouvelables, BdT

Indicateurs/Objectifs

- 500 GWh d'énergie décarbonée

Moyens financiers régionaux

- Prospection prévue dans les statuts de la SEM régionale
- Participation financière aux projets au cas par cas
- Banque des territoires

Calendrier

- D'ici fin 2024 : Réunion avec pilotes pressentis
- 1er semestre 2025 : Recherche des acteurs publics intéressés
- À partir du 2nd semestre 2025 : accompagnement des projets et animation régionale
- Bilan annuel présenté au Comité Régional de l'Énergie

Sensibiliser à la sobriété en facilitant l'appropriation des données individuelles de consommation

Présentation de l'action

Objectifs :

- Accompagner les ménages dans l'utilisation des données de suivi de leur consommation énergétique
- Guider et prioriser leurs actions pour davantage de sobriété énergétique
- Pérenniser et accélérer la baisse de la consommation d'énergie

Description de l'action :

- Inventaire des outils de suivi des données de consommation énergétiques existants (Linky, Gaspar, …) et déployés ou déployables
- Choix des outils à privilégier par rapport aux objectifs
- Définition de l'action opérationnelle : promotion de l'outil si existant ou proposition de déploiement ; campagne de communication sur l'intérêt de l'outil et son utilisation

Contexte

- Plan national en faveur de la sobriété énergétique
- Règles SRADDET associées (n°1 : Atténuer et s'adapter au changement climatique ; n°3 : Améliorer la performance énergétique du bâti existant)
- 13 % des émissions de GES proviennent du résidentiel en Grand Est
- Précarité énergétique plus élevée que la moyenne nationale

Référent(s) : T. Mary (DREAL) / B. Flochon (CRGE)
Porteur : Copilotage ENEDIS / GRDF
Partenaire(s) :

Objectifs

- Baisse de la consommation énergétique dans le secteur résidentiel à l'horizon 2030 → via l'observatoire CAE GE (donnée disponible l'année N+2)

Calendrier

- Octobre : réunion avec pilotes pressentis
- Novembre à décembre : mise en œuvre de l'action
- Bilan annuel présenté au Comité Régional de l'Énergie

Ressources utiles

https://www.enedis.fr/faq/compteur-linky/comment-retrouver-mes-donnees-de-consommation-sur-le-compteur-linky

https://www.grdf.fr/institutionnel/role-transition-ecologique/maitrise-energie/donnees-consommation-gaz-transition-energetiquehttps://www.quechoisir.org/decryptage-economies-d-energie-trucs-et-astuces-pour-reduire-sa-facture-n3327/

Développer les synergies entre collectivités et industriels pour mieux valoriser les gisements de chaleur fatale

Levier : Réseaux de chaleur décarbonés

Présentation de l'action

Objectifs :

- Accompagner l'accélération du déploiement des réseaux de chaleur et la valorisation de la chaleur fatale au co-bénéfice de l'activité industrielle et des collectivités

Description de l'action :

- Mettre à jour notre connaissance du gisement de chaleur fatale sur le territoire via la mise à jour de l'étude nationale de l'ADEME en 2025
- Accompagnement en ingénierie des entreprises : étudier les opportunités EnR&R incluant le potentiel en chaleur fatale via le PACTE industrie ; s'il ressort, après valorisation en interne de la chaleur fatale, un gisement résiduel, lancement d'une étude de faisabilité avec la collectivité.
- Accompagnement en ingénierie des collectivités : imposer l'analyse des gisements de chaleur fatale dans les études de réseau de chaleur

Contexte

- Projet de programmation pluriannuelle de l'énergie qui prévoit une augmentation de la récupération de chaleur fatale livrée dans les réseaux de chaleur urbain (5,4 TWh en 2021 à 20 TWh en 2030)
- Règle n°5 du SRADDET : Développer les énergies renouvelables et de récupération (notamment via la mise en place des « boucles d'eau tempérée »)
- Industries très présentes en Grand Est avec une part importante des plus gros consommateurs nationaux. Des opportunités de conjuguer et optimiser les bilans énergétiques industriels avec les besoins de chaleur territoriaux.

Référent(s) : T. Mary, B. Flochon
Porteur : ADEME
Partenaire(s) : Chambre régional de commerce et d'industrie, France urbaine, FEDENE, ATEE, BdT

Indicateurs/Objectifs

- Amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels, verdissement des installations de chauffage industrielles et collectives
- Augmenter la part de chaleur fatale valorisée chez les industriels et en externe

Moyens financiers régionaux

- Financements ADEME via le Fonds Chaleur pour les études et les investissements > 1GWh et par la Région Grand Est via le dispositif EPEE, intégrés au sein de Climaxion
- Financements via les CEE pour les opérations de récupération de chaleur fatale standardisées
- Banque des territoires
- Prospection prévue dans les statuts de la SEM régionale

Calendrier

- Accompagnement des porteurs de projet déjà en cours au fil de l'eau
- Accompagnement renforcé via des évènements ponctuels, notamment : salon Je Décarbone le 9 octobre avec REX d'opérations de valorisation de chaleur fatale ; participation au club Energie de la CCI le 22 octobre ; salon BE 5.0 à Mulhouse du 25 au 27 novembre
- Communication et sensibilisation (tournage d'une vidéo Climaxion sur le site d'ArcelorMittal à Florange sur le mois d'octobre, webinaire de présentation des aides chaleur fatale 2025 en cours de préparation en partenariat avec la CCI)

Multiplier par 3 la capacité installée en projets ENR participatifs et citoyens

Leviers : Électricité renouvelable - Biogaz

Présentation de l'action

Objectifs :

- Favoriser l'ancrage local des projets et accompagner les acteurs pour structurer les filières et maximiser les retombées économiques locales
- Encourager une appropriation locale des enjeux énergétiques et faciliter le déploiement des projets

Description de l'action :

- Identifier les territoires volontaires pour encourager le déploiement de projets ENR citoyens
- Accompagner ces territoires pour : la mobilisation de citoyens volontaires ; l'identification de zones de développement possibles de projets selon les filières (affinage des ZAER définis par le territoire) ; mettre en place la gouvernance citoyenne adhoc ; accompagner la programmation et la mise en œuvre du projet
- Animer la communauté des gouvernances citoyennes pour partager les bonnes pratiques et résolutions de difficultés

Contexte

- Déploiement encouragé ou facilité notamment par les nouvelles dispositions de la loi APER (communauté d'énergie renouvelable ; autoconsommation collective ; planification ascendante des zones d'accélération) et par des soutiens tarifaires réservés (ex : éolien).
- Règle n°5 du SRADDET : Développer les énergies renouvelables et de récupération (notamment en favorisant les retombées locales des projets et accompagnant les acteurs pour structurer les filières)
- Forte dynamique Grand Est sur le développement des EnR notamment éolien, méthanisation et photovoltaïque mais qui implique une sensibilité croissante sur l'intégration territoriale des projets.

Référent(s) : T. Mary (DREAL) / B. FLOCHON , Benjamin GODFROY (RGE)
Porteur : Réseau GECLER
Partenaire(s) : Centrales villageoises, ENERCOOP, Énergies partagées

Indicateurs/Objectifs

- 13 MWc de projet EnR supplémentaires
- Puissance installée en service d'installation de production d'ENR citoyens
- Nouvel indicateur ajouté : Nombre de citoyens impliqués

Moyens financiers régionaux

Dispositif Climaxion :

- Soutien au réseau GECLER
- Financement des études de faisabilité sur autoconsommation collective et/ou projets citoyens

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Mobilisation du réseau GECLER et du GT régional ENR
- Actions GECLER : formation sensibilisation autoconsommation collective et projet ENR

Les étapes / actions prévues 2026

- Organiser un AMI régional siglé GEREVE pour donner de la visibilité à l'action et inciter les territoires au développement de ces projets

Développer un plan de sobriété énergétique régional

Présentation de l'action

Objectifs :

- Donner à voir et suivre transversalement l'ensemble des actions en faveur de la sobriété énergétique d'ores et déjà intégrées dans les différentes actions régionales de Grand Est Région Verte
- Définir et impulser d'éventuelles actions complémentaires

Description de l'action :

- Inventaire et cartographie des actions en faveur de la sobriété énergétique définis dans la feuille de route « Grand Est, région verte » par chaque GT de la communauté de travail transition énergétique
- Intégration d'un point spécifique « sobriété énergétique » dans les points annuels bilan et perspectives de chaque groupe de travail thématique État/Région
- Impulsion de l'amplification d'actions en cours et des actions complémentaires nouvelles par le comité stratégique transition énergétique
- Suivi des trajectoires de consommation sectoriels dans le cadre de l'observatoire CAE avec Atmo Grand Est

Indicateurs/Objectifs

- Objectif SRADDET de réduction de 30 % de la consommation en 2030 par rapport à 2012, et de 55 % en 2050

Référent(s) : T. Mary (DREAL) / B. Flochon (CRGE)
Porteur : Comité stratégique transition énergétique
Partenaire(s) : DREAL, ADEME, Conseil régional

Contexte

- Dans le cadre du plan national en faveur de la sobriété énergétique élaboré en octobre 2022, afin de couvrir l'ensemble des consommations des grands acteurs, neuf groupes de travail sectoriels ont été lancés aboutissant à 15 actions phares.
- Le SRADDET prévoit la réduction de la consommation énergétique finale de 29% en 2030 et 55% en 2050 (par rapport à l'année de référence 2012)
- Une consommation énergétique moyenne par habitant plus forte que le niveau national (ratio de 34,5 MWh par habitant contre 26 pour la moyenne française). Cette situation est liée à un secteur industriel fortement consommateur, à des besoins en chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires élevés en raison d'un parc plus ancien et d'une rigueur climatique plus élevée, et à une forte consommation des transports routiers.

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

Point de situation sur la « dynamique des économies d'énergie » présenté en comité régional de l'énergie le 4 juillet 2025, avec présentation des actions GEREVE contribuant à l'objectif (essentiellement en termes d'efficacité énergétique)

Les étapes / actions prévues 2026

Renforcer la feuille de route régional en étudiant l'ajout d'une action sobriété énergétique par thème

Mettre en place 3 contrats de réciprocité à la maille EPCI ou PTRTE

Leviers : Électricité renouvelable - Biogaz

Présentation de l'action

Objectifs :

- Expérimenter de nouveaux modèles de coopération facilitant l'appropriation des enjeux énergétiques (économie d'énergie et production d'EnR)
- Proposer des modèles de gouvernance reproductibles permettant d'organiser la solidarité territoriale sur les sujets énergétiques

Description de l'action :

- Benchmark des contrats de réciprocité existants (Réseau des agences d'urbanisme 7Est) et recherche de 3 territoires volontaires pour expérimenter des contrats centrés, au moins dans un premier temps, sur la thématique énergie
- Accompagner les territoires volontaires par un appui en ingénierie et en mettant en place des échanges réguliers entre territoires d'expérimentation (ex : atelier des territoires)
- Valoriser les contrats de réciprocité signés dans les PTRTE concernés pour accompagner le déploiement des actions
- Suivi et évaluation pour partager et valoriser ces expérimentations

Contexte

- La solidarité territoriale est un des objectifs de la planification ascendante des zones d'accélération des énergies renouvelables initiées par la loi APER de mars 2023.
- Forte dynamique Grand Est sur le développement des EnR notamment éolien, méthanisation et photovoltaïque mais qui implique une sensibilité croissante sur les questions de solidarités territoriales dans le domaine énergétique entre territoire de production (en général ruraux) et les pôles de consommation (urbain)

Référent(s) : T. Mary (DREAL) / B. Flochon (CRGE)
Porteur : Club des métropole en transition Grand Est
Partenaire(s) : Syndicat des énergies renouvelables, France renouvelables

Indicateurs/Objectifs

Nombre de contrats de réciprocité engagés / signés → objectif de 3 contrats signés

Moyens financiers régionaux

- Financement État - "Atelier des territoires" (DGALN)
- Financement Région - DCT

Calendrier

- D'ici fin 2024 : Réunion avec les pilotes pressentis
- 2025 : Benchmark et recherche des territoires intéressés
- 2026 : accompagnement concrétisation
- Bilan annuel présenté au Comité régional de l'Énergie

Ressources utiles

https://www.adeus.org/wp-content/uploads/Contrat-reciprocite_PNRVN-signe.pdf

Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants vers transition énergétique et écologique de leurs activités

+ 4°

Levier : Décarbonation des sites industriels

Référent(s) : Marie VAUTRAVERS – RGE (DCC) / Florentin Cail – DREEETS Grand Est

Porteur : Groupe de Travail décarbonation de l'industrie

Partenaire(s) : DREETS, Conseil régional, ADEME, ATMO, BdT

Présentation de l'action

Objectifs :

Accélérer la transformation environnementale et énergétique des activités des entreprises, en particulier industrielles, par une offre d'accompagnement globale, partagée et renforcée.

Description de l'action :

Structuration de l'offre d'accompagnement globale à la décarbonation et à la transition environnementale des entreprises en capitalisant et renforçant la cohérence entre les dispositifs déployés par l'État, l'ADEME et la Région Grand Est. Partage de la stratégie auprès des acteurs de production et distributions det l'énergie du territoire pour la bonne mise en place des projets de décarbonation.

Contexte et documents de référence

- La réindustrialisation et la transition écologique sont 2 axes portés par l'État avec les dispositifs France 2030 et France Nation Verte, loi Industrie Verte. Cela se traduit également avec la définition d'objectifs de décarbonation et de préservation des ressources.

- La Région a la volonté d'allier développement économique, compétitivité, attractivité et ambitions écologiques, notamment à travers la convergence de ses schémas et stratégies : Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) actualisé fin 2023, Stratégie Régionale Biodiversité, le SRADDET, feuille de route d'accélération de l'adaptation au changement climatique. Des outils sont déjà mis en œuvre avec notamment les parcours de transformation et ont vocation à s'étoffer en s'appuyant sur cette stratégie actualisée.

- Le secteur industriel représente 17 % des émissions de GES au national, et 26 % pour le Grand Est (source : ATMO 2026 sur données 2024). La décarbonation du secteur de l'industrie est d'autant plus importante sur le territoire régional. La stratégie de décarbonation industrielle emporte avec elle plusieurs enjeux et orientations stratégiques connexes : la gestion de l'eau (10 entreprises du Grand Est identifiées dans les 50 plus consommatrices nationales dans le cadre du plan eau), préservation des ressources (biomasse, H2…), économie circulaire.

Indicateurs

- Evolution des émissions de GES par le secteur industriel (Mt CO2) : total réduction des émissions par levier de décarbonation ; FDR 50 (suivi État) /140 (suivi État) / soumises à quota hors 140 (suivi État - Région)
- Suivi par concaténation des objectifs des contrats de transition écologique et feuilles de route, grille d'impact pour l'évaluation des projets et autres indicateurs à définir et à suivre
- Nombre d'entreprises soumises à quota hors TOP 140 contactées et ayant donné une visibilité sur le rendu de leur feuille de route de décarbonatjon et nombre de feuilles de route de décarbonation consolidées – démarche co-portée État / Région

Moyens financiers régionaux

- ADEME – Région : https://clic-agil.climaxion.fr/
- France 2030 : AO GPID, Decarb Ind, BCIAT, Decarb Flash (dispositifs nationaux)
- Parcours de transformation Entreprise (CRGE)
- Banque des territoires, Bpifrance, CCI, Agences de l'eau

Calendrier de réalisation

- Courant 2026 et en continu : mise à jour des feuilles de route de décarbonation des sites industriels suivis par l'État (TOP 50 & 140) : revue de faisabilité des projets (maturité technologique, état de situation du projet), évolution des investissements, modification des délais de mise en service et des tonnages d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) réduits, positionnement et intérêt sur les mécanismes de soutien français et européens
- Courant 2026 : Récupération des feuilles de route de décarbonation de l'ensemble des site industriels soumis à quotas hors 140. Ce jalon sera réévalué au courant de l'année 2026 en fonction des retours des industriels sur l'exercice volontaire
- Courant 2026 et en continu : Consolidation des feuilles de route de décarbonation récupérées pour dégager les tendances de décarbonations (leviers de décarbonation majoritaire, besoins énergétiques, difficultés rencontrées dans la mise en place…)

Innover dans l'industrie de la décarbonation / Consolider le tissu des offreurs de solutions

Levier : Décarbonation des sites industriels

Présentation de l'action

Objectifs :

- Accélérer les projets d'innovation portant sur la décarbonation des procédés ou des solutions
- Consolider l'écosystème d'accompagnement de l'innovation pour favoriser le développement et la maîtrise des technologies « vertes » et compétences clés au sein des d'entreprises du Grand Est
- Augmenter l'effort d'investissements privé dédié à la R&D

Description de l'action :

- Accompagner les dynamiques d'innovation en concentrant les moyens sur les filières d'excellence et les secteurs stratégiques (maîtrise des chaînes de valeur)
- Faciliter l'émergence de l'innovation et de l'expérimentation pour les entreprises
- Accélérer la valorisation et diffusion de la recherche académique au profit de l'innovation
- Développer la culture de l'innovation
- Accompagner la croissance des entreprises à potentiel
- Identifier et promouvoir nos capacités foncières en matière de développement économique afin d'assurer une offre lisible et attractive
- Accélérer l'internationalisation de l'économie régionale et notamment sur les marchés de proximité
- Impulser les dynamiques économiques et des collaborations inter-entreprises transfrontalières
- Renforcer l'attractivité des territoires
- Développer une offre touristique durable et numérique
- Sensibiliser les référents de proximité et les entreprises

Contexte et documents de référence

- Stratégie régionale en la matière : SRDEII Orientation n°1 : développer l'innovation en Grand Est et l'émergence d'entreprises leaders sur des domaines stratégiques et Orientation n°5 ; Affirmer la place de la Région Grand Est au cœur de l'Europe pour renforcer son rayonnement et son attractivité économique
- SRESRI (enseignement supérieur recherche innovation) : Orientation n°4 Accélérer le transfert de technologie au bénéfice des transformations des entreprises.
- Pacte pour l'Industrie 2026

Référent(s) : David FIGUIER (CRGE - DCC)
Porteur : Conseil régional en lien avec BPI France et le GT décarbonation de l'industrie
Partenaire(s) : BPI France, Agence nationale de la recherche

Indicateurs

- Mesure de l'action : nombre d'entreprises soutenues, objectifs associés aux projets, montant des investissements et montant des aides allouées. Mesures a posteriori (question du contrôle).

Moyens financiers régionaux

- Région : intégrés dans plusieurs budgets et dispositifs d'appui aux projets (dont de transitons écologiques) : -
- Convention globale Grand Enov+ : 6M € / an
- Aide aux projets d'innovation, de transfert, et de recherche dédiés aux technologies et solutions pour la décarbonation : 5 M €/an
- France 2030 : AAP BCIAT, Decarb Flash, ZIBAC, IBaC PME
- Réseau des incubateurs : 1 M €/ an

Calendrier de réalisation

- Évolution de critères de dispositifs de soutien à l'innovation délibérée en juin 2024 – effectivité 1/01/25
- Lancement des modules innovation début 2025
- Renforcement de la priorité thématique décarbonation dans la sélection des travaux de thèses ou programmes d'accueil de chercheurs , et aux infrastructures de recherche cofinancés
- Pôles Universitaires d'Innovation, Incubateurs, Grand Enov +, Fondation Solar Impulse
- 2027 : réflexion sur de nouveaux formats d'accompagnement pour identifier des projets permettant de répondre à des besoins/chainons manquants
- 2027 : structuration du CRE Innovation GED

Renforcer le financement de la décarbonation et de la transition écologique des entreprises

Levier : Décarbonation des sites industriels

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

Renforcer les soutiens financiers pour répondre aux objectifs de décarbonation industrielle puis de réduction des impacts des installations industrielles sur l'environnement.

Description de l'action :

Le conseil régional dispose de différents outils pour soutenir financièrement les actions en faveur de la transition énergétique, qui ont vocation à s'étoffer et d'autres qui pourront éventuellement être adaptés (bonification, éco-conditionnalité, déploiement de budgets supplémentaires, etc.).

L'Etat dispose d'outils de financement variés : appel à projets dédiés sur France 2030 (AO GPID, Decarb Ind, Decarb Flash, ZIBAC, ID H2, fonds chaleur etc), territoire d'industrie en transition écologique. Il a également mis en place des crédits d'impôts tels que le C3IV pour soutenir l'industrie « verte ». France 2030 consacre 4,5 milliards d'euros à la décarbonation de l'industrie. La tenue à jour des projets et mise en visibilité des projets de territoires difficilement finançables vers le niveau central permet de prendre en compte les freins et limites des mécanismes de soutien existants.

Contexte et documents de référence

- Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) adopté fin 2023 : à travers ce schéma, la Région porte la volonté d'un développement économique régional en ligne avec son ambition de transition écologique.
- Cette action est en lien avec celle consacrée sur l'accompagnement des dirigeants des entreprises et poursuit le même enjeu de structurer un parcours global en articulant les dispositifs d'appui techniques et financiers de l'ensemble des partenaires
- Stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique (SPAFTE), actualisée le 28 octobre 2025 pour l'année 2026, ainsi que le budget vert : le PLF 2026 prévoit 45,8 Mds€ de dépenses « favorables » à l'environnement sur au moins un axe, soit +2,1 Mds € comparé à 2024
- Pacte pour l'industrie 2026

Référent(s) : David FIGUIER (CRGE - DCC)

Porteur : Conseil régional en lien avec BPI France et le GT décarbonation de l'industrie

Partenaire(s) : BPI France, Ademe, CCI, Agences de l'eau

Indicateurs

- Mesure de l'action : nombre d'entreprises soutenues, objectifs associés aux projets, montant des investissements et montant des aides allouées. Mesures a posteriori (question du contrôle).
- Objectif cible de réduction des émissions de GES : - 5305 kt CO2 (ensemble du levier)

Moyens financiers régionaux

- Conseil régional : 100% des aides à l'investissement productif conditionné à une ambition environnementale : 10 M€ / an
- Etat : dispositifs France 2030 et France Nation Verte , C3IV
- Europe : Innovation Fund, Heat Auction

Calendrier de réalisation

- Fin 2024- 1er semestre 2025 : Montée en compétence des développeurs économiques de la Région (plus de 10 etp au sein des Maisons de Région,) et des référents de proximité répartis sur tout le territoire pour accompagner les entreprises dans la conception de trajectoires de décarbonation
- 2025 :
- Nouveau dispositif de soutien (Appel à projets en cours d'élaboration)
- Déploiement de la grille d'impact environnemental, à remplir pour chaque demande de soutien
- 2026 : Intégration de critères d'éco-conditionnalité dans les dispositifs GEIPD et GPSD en complément de la grille
- 2027 : réflexion autour d'un renforcement des solutions de financement en matière de décarbonation notamment autour d'un outil de tiers financement (SEM Energie) et d'un renforcement des outils d'ingénierie financière (fonds souverain…)

Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants à développer une démarche de sobriété hydrique

Levier : Sobriété dans l'eau

+ 4°

Présentation de l'action

Objectif :

- Économiser l'eau dans les entreprises industrielles

Description de l'action :

Sensibiliser les entreprises industrielles à la sobriété hydrique et les accompagner dans cette démarche, en ciblant prioritairement celles situées sur une zone de tension hydrique, celles qui prélèvent dans une masse d'eau vulnérable et/ou celles qui sont de gros préleveurs d'eau via :

- le suivi du plan national eau : 9 sites industriels déroulent un plan de sobriété hydrique jusque 2030, avec un objectif de diminution d'au moins 10% des eaux prélevées ;
- l'action sobriété hydrique menée par l'Inspection de l'environnement ;
- l'action des agences de l'eau compétentes sur le Grand Est (programme 2022 – 2027) ;
- la réalisation d'audits d'efficacité hydrique à destination des entreprises du Grand Est dans le cadre du projet Life ADAPT'Est.

Contexte et documents de référence

- Plan national eau – enjeu I « Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs » - mesure 2 « Pour les industries : accompagnement d'au moins 50 sites industriels avec le plus fort potentiel de réduction. »
- SDAGE – programme de mesures 2022 – 2027
- Note stratégique régionale sur la gestion quantitative de l'eau de l'Inspection de l'environnement
- Programme Life ADAPT'Est – WP4 / Adaptation de filières économiques – T4.1

Référent(s) : DREETS, DREAL, Agence de l'eau Rhin Meuse, Agence de l'eau Seine Normandie, Région Grand Est
Porteur :DREETS, DREAL, Agence de l'eau Rhin Meuse, Agence de l'eau Seine Normandie, Région Grand Est
Partenaire(s) :

Indicateurs

- Plan eau : indicateurs nationaux de suivi des plans de sobriété hydrique
- Inspection de l'environnement : nombre d'études technico-économiques prescrites
- Agences de l'eau : indicateurs de suivi de leur programme de mesures

Moyens financiers régionaux

- 12ème programme d'intervention des agences de l'eau
- Programme Life ADAPT'Est

Calendrier de réalisation

- Plan eau => Bilan à effectuer à la date anniversaire en mars 2027
- tout au long de l'année

Encourager la sobriété foncière pour l'implantation durable de nouvelles installations industrielles

Levier : Sobriété foncière

Présentation de l'action

Objectifs :

L'action vise à répondre aux besoins importants en foncier des industriels dans des délais maîtrisés tout en réduisant l'étalement urbain et en préservant les zones naturelles environnantes, grâce à l'optimisation de l'utilisation des terrains déjà urbanisés.

Description de l'action :

- Connaître les disponibilités foncières, identifier et qualifier les sites stratégiques pour une approche analytique structurée qui permet de disposer rapidement d'une image actualisée du potentiel de sites économique régionaux ;
- Sanctuariser le stock de foncier économique disponible, dans une logique de gestion économe.
- Valoriser et promouvoir une gamme de sites adaptée aux besoins des entreprises afin de mettre en place des actions d'appui à la commercialisation des sites.

Contexte et documents de référence

- La réindustrialisation du Grand Est accentue les enjeux d'accès au foncier. L'objectif national d'absence de toute artificialisation nette à long terme : zéro artificialisation nette (ZAN) nécessite de modifier profondément les modalités d'aménagement, de valoriser plus activement les friches et de mettre en place des mécanismes de compensation foncière.
- SRADDET permet une territorialisation de l'objectif national ZAN à 2050
- SRDEII, Orientation N°3

Référent(s) : Alexandre JOANIN (CRGE/DCC)

Porteur : Conseil régional

Partenaire(s) : EPFGE, Grand Est Développement , Agences de développement économique, EPCI, Banque des territoires, Bpi, ANCT Délégation Territoire d'Industrie et évolution des sites dits « clé en main », GT Atlas des friches Etat

Indicateurs

- Nombre de Zones d'activité ou d'EPCI sensibilisées à la sobriété foncière
- Nombre de ZAE ou friches identifiées comme ayant un potentiel
- Nombre d'opération de compactage /densification
- Nombre et superficies de friches requalifiées pour une activité économique

Moyens financiers régionaux

- Fonds vert : recyclage foncier, territoire d'industrie en transition écologique
- Banque des territoires : Financement pour l'aménagement et l'immobilier d'entreprise
- Soutien EPFGE
- Grand Est Développement : conseil
- ANCT : financement d'études d'ingénierie
- Subventions : France 2030 - Première Usine

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Adoption de la feuille de route du foncier économique
- Expérimentations : Zone d'Activité du Futur, Star'Est friches, dispositif Transformation des ZAE

Les étapes / actions prévues 2026

- Poursuite des expérimentations
- Sites clés en main (circulaire attendue pour fin 2025)

Accompagner les évolutions des emplois et des compétences liées à la transition écologique

Présentation de l'action

Objectifs :

Accompagner les entreprises et les publics (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi) dans les mutations économiques, les mutations de pratiques et le développement de compétences liées aux transitions écologiques, environnementales et énergétiques.

Permettre la mise en place d'écosystèmes formation-emploi liés aux transitions écologiques et énergétiques afin de créer les compétences afférentes.

Description de l'action :

- Réaliser des diagnostics sectoriels (rénovation énergétique des bâtiments, énergies, réseaux électriques, etc.) ; appui en particulier sur l'OREF, les réseaux d'entreprises et les CMQ concernés ;
- Mettre en visibilité des métiers pour renforcer leur attractivité / image et susciter des vocations ; informer les publics le plus tôt possible en prenant appui sur les services académiques ; informer les publics adultes en prenant appui sur les acteurs de l'emploi,
- Programmer des formations, créer des compétences en prenant appui sur les différentes voies (formation initiale, formation continue, …) ; adapter les plateaux pédagogiques en conséquence,
- Faciliter l'accès à l'emploi : anticipation des évolutions, orientation vers les secteurs en tension, animation du lien avec le monde de l'entreprise en prenant appui sur le dialogue social (comités territoriaux pour l'emploi)

Contexte

La DREETS et la Région travaillent en synergie avec les acteurs régionaux de la formation et de l'emploi ainsi qu'avec les partenaires directement concernés par la transition écologique de l'emploi, l'économie et les compétences. Les priorités sont définies dans les plans régionaux (CPRDFOP, SRADDET, SRDEII, SRFSS, CPER etc…) et dans la démarche Grand Est région verte

Il s'agit d'accompagner prioritairement les mutations des grandes filières historiques, en particulier **l'industrie et la construction,** avec un zoom sur l'automobile, la production d'énergies décarbonées : nucléaire et énergies renouvelables, réseaux électriques et les usages liés.

Référent(s) : Brice PHILIPPE (RGE) – Yves SCHNEIDER (DREETS)

Porteur : Groupe de Travail Emplois & Compétences

Partenaire(s) : Opérateurs de formation, services académiques, ADEME, Rectorat (DRAIO, DRAFPIC…), France Travail, OPCO, Entreprises, Campus des Métiers et des Qualifications

Indicateurs/Objectifs

- Suivi du nombre d'actions de promotion des métiers mises en œuvre
- Suivi quantitatif (nombre) et qualitatif (secteurs ciblés, contenus, objectifs) des actions de formation mises en œuvre par la Région, France Travail, OPCO, lycées en lien avec les services académiques)

Moyens régionaux

- Dispositifs courants en matière d'information sur les métiers (ex : site Orient'Est, actions menées par le service public régional de l'orientation), d'équipement des lycées et d'achats de formation (Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC), programme régional de formation des demandeurs d'emploi, évolution annuelle de l'offre de formation initiale scolaire, offre de formation des OPCO).
- Campus des métiers et des qualifications du Grand Est : 9 campus labellisés début 2026, dont dédiés 2 au secteur du bâtiment et 6 dédiés aux filières industrielles
- Projets lauréats de l'AMI CMA : un se dédie à l'hydrogène, un se dédie à l'installation photovoltaïque, un se dédie à la transition énergétique et à la décarbonation de l'industrie ; financements croisés entre l'Etat, la Région, les OPCO et des fonds privés

Calendrier et réalisations

- Intégrer la TE dans les travaux du CRE (fait en 2025) puis dans le Comités locaux (2026)
- Programmer les actions et leur communication en ciblant par public (approche personae)
- Former les demandeurs d'emploi en lien Maisons de Région + France Travail et acteurs locaux
- Suivre les travaux des filières (organisations professionnelles, réseaux d'entreprises, CMQ…) ou animer sous l'impulsion de la Région le lien « compétences » (besoins des entreprises, réponses formation) ; ex : matériaux biosourcés ou géosourcés
- Monter en compétences des développeurs économiques de la Région pour accompagner les sites dans la conception de trajectoires de décarbonation réalisée progressivement de la fin de l'année 2024 jusqu'au premier semestre 2025
- **Perspective 2027 :** finaliser les actions et cibler 2-3 filières (BTP, Rénovation Energétique des Bâtiments, …)

Accompagner les évolutions des emplois et des compétences liées à l'intensification des usages de l'électricité

Présentation de l'action

Objectifs :

Former les futurs professionnels des activités dédiées aux réseaux électriques en mettant en place un écosystème de formation dédié via par exemple l'École des réseaux

Mettre en place un écosystème de formation dédié à la transition énergétique et à la décarbonation de l'industrie en prenant appui sur les acteurs industriels et les opérateurs de formation compétents, via par exemple le projet C-CEDI (conversion énergétique et décarbonation de l'industrie)

Description de l'action :

- Coloration de diplômes de l'Éducation Nationale pour développer des compétences de base dédiées aux activités réseaux,
- Déploiement d'une offre de formation spécifiquement dédiée à ces métiers,
- Mise en place de plateaux pédagogiques spécifiques vers ces métiers à des endroits ciblés pour pouvoir y former les futurs professionnels de la filière

Contexte

- Électrification massive des usages (industriels et domestiques),
- Montée en puissance des activités industrielles dédiées au déploiement et à la maintenance des infrastructures relatives à la fourniture d'électricité,
- Besoin de compétences en conséquence
- Plan national « Électrifions la France » (2026)

Référent(s) : Brice PHILIPPE (RGE) – Yves SCHNEIDER (DREETS)

Porteur : Etat (SG COP/ADEME) et RGE

Partenaire(s) : Rectorat, Campus des métiers et des qualifications CEITEDI, GRETA-CFA Rectorat (DRAIO, DRAFPIC…), Entreprises (EDF, Enedis, Fives Nordon, GimEst), Université de Lorraine,

Indicateurs/Objectifs

- Nombre de diplômes colorés dans l'offre de formation initiale régionale,
- Nombre de techniciens en réseaux électriques formés et diplômés,
- Suivi qualitatif du maillage des plateaux pédagogiques
- NB d'entreprises engagées

Moyens régionaux

- Projet C-CEDI, lauréat de France 2030,
- Compétences de la Région en matière de formation professionnelle et de lycées,
- Expertise et dotations des acteurs de la filière (ENEDIS, RTE, sous-traitants),
- Capacités d'ingénierie des opérateurs de formation (lycées, GRETA, CFA)

Calendrier de réalisation : de 2024 à 2030

- Depuis 2024 : développement de colorations de diplômes (Bac pro MELEC, BTS Electrotechnique),
- 2026 et 2027 : déploiement d'une offre de formation Certificat de spécialisation Techniciens en réseaux électriques (CS TRE),
- 2026 à 2029 : déploiement de 3 nouveaux plateaux pédagogiques en Grand Est ; mise à niveau du plateau pédagogique existant

Accompagner et former les dirigeants d'entreprises vers un modèle d'affaire régénératif pour l'environnement - CEC

Levier(s) : Parcours de Formation - Politiques d'emploi

Contexte
Les services de la DREETS, de l'ADEME et la Région Grand Est ont un accord de partenariat avec la CEC afin de rendre concrète l'action en faveur de la Transition Écologique (TE) pour les entreprises participantes et de créer une dynamique par essaimage.

Présentation de l'action

Objectifs :

Accompagner principalement des **dirigeants d'entreprises** du Grand EST dans une démarche visant à passer d'un modèle d'affaire classique à un **modèle d'affaires** a minima neutre pour l'environnement ou **régénératif si possible**. Une feuille de route sera établie et mise en œuvre par les participants.

Description de l'action :

-Les participants sont principalement des entreprises (cœur de cible du dispositif) de toutes tailles et de tous secteurs confondus, et ont en commun de vouloir questionner profondément leurs modèles d'affaires pour les rendre à la fois **compatibles avec les enjeux écologiques et sociaux tout en étant pérennes économiquement**.

Le parcours se déroule en **5-6 sessions sur 10 mois**, jalonné de rencontres avec des experts inspirants, d'apports pédagogiques, de travail en intelligence collective et d'échanges entre pairs.

Pendant le parcours, les participants vont travailler sur leurs **feuilles de route,** de manière méthodique, avec une ambition de redirection forte. En parallèle, ils travailleront sur des **projets** coopératifs qu'ils auront eux-mêmes choisis pour **rendre le territoire du Grand Est plus résilient.**

Référent(s) : Yves SCHNEIDER (DREETS) - Pascal DEPREZ (Région)
Porteur : Groupe de Travail Emplois & Compétences
Partenaire(s) : ADEME, Convention des entreprises pour le Climat (CEC), Entreprises

Indicateurs/Objectifs

Nb de parcours engagés ou finalisés

Nb d'entreprises engagées

Réalisations 2025-2026

Premier parcours CEC achevé et publication en Avril 2026 des 23 feuilles de route et du rapport dont voici le lien : CEC-GE-rapport-2026

Démarrage d'un second parcours en septembre 2026 avec la participation de 18 organisations mobilisant 38 personnes

Création en 2026 d'une communauté d'alumni pour accélérer la diffusion et le recrutement

Perspectives 2027 : Accompagner les parcours 2 & 3

Liens

- Définition du parcours : Qu'est-ce qu'un Parcours CEC ?
- Retour sur des Parcours inspirants : CEC, parcours Expansciences
- Parcours Grand EST- exemple de SEMIN

Faire connaître pour susciter des vocations et orienter vers les métiers liés à la transition écologique

Présentation de l'action

Objectifs :

Éclairer les élèves sur les métiers de la transition écologique afin d'accompagner des projets d'orientation vers ces formations.

Faire connaître les métiers, les métiers qui évoluent et les nouveaux métiers impactés ou directement liés à la transition écologique.

Susciter des vocations vers ces métiers

Description de l'action :

- Mettre en visibilité des métiers pour renforcer leur attractivité / image et susciter des vocations ;
- Informer les publics le plus tôt possible (collèges) sur les métiers et les formations en prenant appui sur les services académiques et le service public régional de l'orientation ; informer les publics adultes en prenant appui sur les acteurs de l'emploi,
- Dans le cadre des plans pluri annuels d'éducation à l'orientation des établissements, lesa actions se structurent de façon cohérente, progressive et curriculaire de la 6ème à la terminale avec pour l'un de ses objectifs de permettre aux élèves de s'ouvrir à des horizons professionnels peu ou mal connus aux enjeux sociétaux forts.
- Mise en place de parcours pédagogiques de découverte des métiers en lien avec la transition écologique (en cours de validation) avant déploiement et mise à disposition sur la plateforme Avenir(s) dans ses modules pédagogiques. Un des parcours est en finalisation avec l'ANEFA et la DRAAF, l'autre est en cours d'élaboration avec EDF.
- Informer les prescripteurs de l'emploi sur les contours des métiers

Contexte

Les métiers techniques (notamment les métiers industriels) peinent à attirer certains publics. Dans le même temps, ils sont souvent porteurs d'emploi, un peu partout sur le territoire régional et dans toutes les filières. Certains sont peu attractifs (image, conditions de travail…), d'autres sont peu connus voire pas connus du tout. Les métiers directement au cœur des enjeux de transition écologique correspondent pour la plupart à ce descriptif. Il s'agit donc d'animer les écosystèmes orientation-formation-emploi pour informer les publics sur les réalités de ces métiers, les aspects positifs qu'ils couvrent, les perspectives de carrière et le sens qu'ils revêtent dans cette phase de transitions profondes.

Référent(s) : Yoril BAUDOIN (DRAIO / région académique) - Brice PHILIPPE (RGE) – Yves SCHNEIDER (DREETS) – Christelle DROUOT (RGE)

Porteur : DRAIO & SPRO

Partenaire(s) : services académiques (DRAIO,…), France Travail, OPCO, Entreprises, Pôles de compétitivité, Campus des Métiers et des Qualifications, ANEFA, DRAAF, EDF

Indicateurs/Objectifs

- Suivi du nombre d'actions de promotion des métiers mises en œuvre
- Quand c'est possible : nombre de personnes touchées par les actions mises en œuvre et suivi qualitatif de la satisfaction des bénéficiaires

  Intégration des parcours pédagogiques proposés dans les plans pluriannuels d'éducation à l'orientation des établissements pour lesquels les objectifs portent sur ces enjeux.
- Accompagnement des établissements n'ayant pas encore finalisé leur plan pluriannuel d'éducation à l'orientation à intégrer ces parcours pédagogiques d'ici juin 2028.

Moyens régionaux

- Dispositifs courants en matière d'information sur les métiers (ex : site Orient'Est, actions menées par le service public régional de l'orientation dont les Worldskills),
- Evènements organisés par les entreprises, leurs relais (organisations professionnelles, associations…) et/ou les campus des métiers et des qualifications concernés par les métiers verts ou verdissants
- Evènements organisés par le rectorat (DRAIO) : CIO, documents supports…

Calendrier de réalisation

Mise à disposition des parcours pour l'ensemble des collèges du Grand Est d'ici Juin 2027 actions et événements (Worldskills, Interventions en milieu scolaire) prévus en 2026 et 2027

Mettre en place un observatoire des emplois et de formations de la transition écologique

Levier(s) : Observatoire- Politiques d'emploi

Contexte

Les systèmes d'information évoluent pour permettre de suivre l'importance des liens entre la transition écologique, les métiers et les formations.

Cette évolution s'est concrétisée en 2026 grâce à la fiabilisation des données obtenues par une mise à jour du système d'information sur les aspects suivants : métiers, métiers en tension, offres d'emplois, demandeurs d'emploi et formations.

Présentation de l'action

Objectifs :

- Recueillir et analyser les données locales afin de poser un diagnostic : contexte local, mutations économiques, contexte des grands secteurs d'activités, etc.
- Contribuer à établir un plan d'action régional voir local sur la base des données dès qu'elle auront été fiabilisées, afin d'adapter l'offre de formation et d'anticiper les évolutions des compétences professionnelles pour les actifs et les demandeurs d'emploi.

Description de l'action :

1) Mettre en place un observatoire des emplois et de formations de la transition écologique (dans le cadre de l'OREF)

2) Mener les analyses locales selon les possibilités du système d'informations

3) Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action régional voire local

Référent(s) : Yves SCHNEIDER (DREETS) - Brice PHILIPPE (RGE) – Julien LECLERC (OREF)
Porteur : Groupe de Travail Emplois & Compétences
Partenaire(s) : - OREF – France Travail – OPCO -Rectorat

Indicateurs

- Mettre en place avec l'OREF un premier suivi des Emplois et Formations labellisés « TE » pour fin 2025.
- Fiabilisation des données faites 03/2026

Moyens régionaux

- Mobilisation de l'OREF Grand Est, de la DREETS, du rectorat, des OPCO, de la Région et des réseaux partenaires
- Inspiration des travaux réalisés par l'ONISEP

Réalisations 2026 :

- premier suivi des Emplois et Formations labellisés « TE » fait fin 2025.

- analyses régionales faites 06/2026 - présentées en CRE en juillet 2026

- analyse par département et CLE, décembre 2026

- 2 Webinaires de Présentation au Réseau pour l'Emploi (CRE,CDE,CLE) début novembre 2026

Perspectives 2027 :

- Mobilisation et accompagnement des CLE dans la préparation d'un plan d'action Emploi Compétences par CLE

Lien vers l'étude régionale : TDB OREF National OREF GE TE

Accompagner la transition écologique des établissements sanitaires et médico-sociaux

+ 4°

Présentation des actions

Objectifs :

Accompagner la transition énergétique et écologique des établissements publics de santé – programmes Hôpital du Futur#2

Accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux dans la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique – projet Impact Changement Climatique Adaptation Recommandation secteur sanitaire et médico-social

Soutenir les rénovations exemplaires dans les établissement médico-sociaux pour le bien vieillir en Grand Est

Description de l'action :

Projet ICCARsms : Acquérir et partager les connaissances des vulnérabilités des établissements de santé vis à vis du changement climatique en Grand Est et réaliser des ateliers au sein des établissements volontaires

AAP « bien vieillir » : soutien de projets de rénovation énergétique exemplaire des bâtiments médico-sociaux publics ou privés non lucratifs à destination des personnes âgées.

Programme HdF#2 : Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en mai 2024, pour accompagner les projets d'envergure des établissements de santé sur 3 volets : éco-conception des soins, bâtiment et énergie bas carbone, gestion des déchets d'activité de soins.

Contexte

Stratégie régionale en la matière : Feuille de route santé 2021-2027 de la Région Grand Est et Schéma Régional de Santé de l'ARS Grand Est

Référent(s) : Aurélie de Monpezat (ARS), Tiphaine Gambini (Conseil Régional)
Porteur : COSTRAT pour Hôpital du futur #2 ; OHS pour ICCARsms ; Région pour AAP « bien vieillir »
Partenaire(s) : ARS, Conseil régional, Biovalley, 9 ES lauréats de HdF#2, 3 ES expérimentant ICCARsms

Indicateurs

- Nombre et typologie des projets accompagnés
- Couverture du territoire

Moyens financiers

- Programme HdF : enveloppe globale de plus de 7,9 millions d'euros (CR et ARS) sur 3 ans pour soutenir le déploiement des 9 projets lauréats
- Projet ICCARsms : fonds innovation de l'ARS et Banque des Territoires
- AAP « bien vieillir » : fonds Région

Calendrier

Pour HdF

- 31 décembre 2026 : finalisation des projets accompagnés

Pour ICCARsms

- Décembre 2025 : webinaire de restitution de l'enquête et du projet (voire janvier 2026 si décalage du projet)
- 2025 : ateliers sur les risques climatiques dans les établissements volontaires et méthodologie d'évaluation des vulnérabilité auprès de 3 Établissements volontaires (CHR Metz (08), CH Bélair (08), OHS (54))

Sport

Accompagner l'adaptation des structures sportives au changement climatique

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :
Le projet « Sport et transition écologique: agir ensemble pour demain » porté par la CRDS du Grand Est vise à accompagner les structures sportives dans leur adaptation au changement climatique.

Description :
Le projet s'articule autour de 3 axes:

1/ Acculturer, sensibiliser et outiller le mouvement sportif à l'adaptation au changement climatique : appel à projets, mise en place de 80 ateliers et formation de 10 référents départementaux sur le territoire.

2/ Créer un évènement dédié itinérant dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR) du Grand Est afin de promouvoir un tourisme sportif durable et valoriser nos territoires naturels ;

3/ Accompagner les structures sportives dans leurs démarches RSO, promouvoir les initiatives telles que Mob Sport, mise en place avec le concours de Sport et Cycles.

Contexte

La Conférence Régionale du Sport Grand Est a retenu pour 2025, le projet « Sport et Transition écologique: agir ensemble pour demain », au titre de son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Financement (CPOF). Cet outil partenarial va permettre de co-construire des actions communes et de mobiliser des moyens financiers en faveur de l'adaptation des structures sportives au changement climatique.

Indicateurs retenus

- Nombre d'ateliers de formation menés
- Nombre d'événements phares organisés au sein des PNR
- Nombre de personnes formées

Référent(s) : Sophie SAINT-AUBIN, Stéphanie LEMBRE, Jean-Nicolas BIRCK, Sébastien BEL
Porteur : Conférence régionale du Sport Grand Est
Partenaire(s) : CROS (comité régional olympique et sportif)

Moyens financiers régionaux

- Crédits de l'Agence Nationale du Sport 2025 via la DRAJES
- Région Grand Est (Direction de l'Environnement et la Biodiversité)
- AFDAS pour le financement des démarches RSO
- Parcs Naturels régionaux

Calendrier de réalisation

Bilan 2025-26 :

Elaboration du CPOF et signature officielle le 12 décembre 2025

- Ouverture de l'AMI du 30 mars au 30 avril, formation des référents en service le 25 juin et des 10 référents départementaux le 30 juin.
- Déploiement des ateliers de sensibilisation à partir du mois d'aout 2026.
- Accompagnement par l'AFDAS de 5 ligues régionales de septembre 2026 à décembre 2027

Perspectives 2027 : poursuite du déploiement d'ateliers de sensibilisation.

Promouvoir l'organisation d'écomanifestations dans le sport

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :
Inciter et accompagner l'exemplarité en matière de respect de l'environnement dans le domaine du sport. Soutenir les évènements sportifs justifiant d'au moins 4 mesures de réduction de leur impact carbone parmi 14 actions proposées. Encourager le mouvement sportif à généraliser les actions écoresponsables pour repenser les évènements sportifs, quelle que soit leur taille.

Description :
Construit à partir de la charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements élaborée par le Ministère des Sports en collaboration avec le WWF, le référentiel régional inscrira donc l'obligation d'intégrer des actions écoresponsables (4 au minimum) par les organisateurs afin de pouvoir être éligibles et bénéficier d'une subvention régionale, via 7 thématiques identifiées (avec 2 actions proposées par thématique) : Sensibilisation aux actions écoresponsables - Tri sélectif / Recyclage – Ressources en eau et énergie - Restauration durable - Réduction des déchets - Accessibilité au site – Communication.

Contexte

- Répondre aux objectifs de la Région Grand Est au travers de sa Feuille de route « adaptation au changement climatique » dans la continuité du Rapport Développement Durable Grand Est 2023
- Répondre aux objectifs du Plan National d'Adaptation du sport au Changement Climatique 2024-2 du Ministère en charge des Sports et des Recommandations aux organisateurs d'évènements sportifs européens issus de la stratégie Bas carbone du Ministère. S'appuyer sur le label « Développement Durable, le sport s'engage » du CNOSF pour les manifestations sportives
- Développer la signature des chartes d'engagements volontaires en direction de tout organisateur d'événement qui s'engage à évaluer le niveau d'atteinte des objectifs.

Référent(s) : Claire MANIGOLD, Sophie SAINT-AUBIN, Jean-Nicolas BIRCK, Sébastien BEL
Porteur : Région Grand Est, service des sports et les porteurs de projets d'évènements sportifs ; DRAJES Grand Est
Partenaire(s) : SDJES, CROS

Indicateurs retenus

- Nombre d'éco-manifestations sportives soutenues
- Nombre d'organisateurs signataires de la charte à N+2 et N+4

Moyens financiers régionaux

- Conseil régional Grand Est
- DRAJES Grand Est

Calendrier de réalisation :

Bilan 2025-26 :

Elaboration du CPOF et signature officielle le 12 décembre 2025

- Ouverture de l'AMI du 30 mars au 30 avril, formation des référents en service le 25 juin et des 10 référents départementaux le 30 juin.
- Déploiement des ateliers de sensibilisation à partir du mois d'aout 2026.
- Accompagnement par l'AFDAS de 5 ligues régionales de septembre 2026 à décembre 2027

Perspectives 2027 : poursuite du déploiement d'ateliers de sensibilisation.

Accompagner la transformation des structures culturelles (création)

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

Accompagner la transformation écologique des structures culturelles de la création (spectacle vivant, arts visuels) en Grand Est, en particulier celles soutenues par l'Etat (DRAC) et la Région.

Description de l'action :

- Systématiser la réalisation de diagnostics ou d'autodiagnostics environnementaux adaptés à la taille des structures
- Inscrire les structures dans la démarche RSE (responsabilité sociale et environnementale)
- Accompagner les structures dans la recherche de financements dédiés (Fonds verts, appels à projets divers, fonds européens ...)
- Former aux enjeux de la transition écologique et favoriser la montée en compétences des acteurs (avec l'appui des réseaux dédiés nationaux et régionaux)
- Mettre en relation les structures culturelles avec les acteurs de l'économie circulaire, mutualiser les actions entreprises y compris avec les collectivités territoriales
- Faire connaître et valoriser les actions menées

Enjeux territoriaux spécifiques

Accompagner les nombreuses structures culturelles présentes en Grand Est avec une attention particulière à celles situées ou actives dans les différentes zones rurales et dans les Quartiers politique de la ville. Prendre en compte la situation transfrontalière notamment sur les mobilités des publics.

Documents de référence

Conseil régional : convergence des schémas, plan d'adaptation au changement climatique, outils de pilotage (budget climat, éco ambition des dispositifs), démarche VERB (« Vers une économie régionale bas carbone » / Shift Project / focale Grand Est), Plan culture, ruralité et vitalité

État : Plan CACTE (Cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique), plan MPMD (Mieux Produire Mieux Diffuser), «Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition dans la culture», Plan culture et ruralité

Référent(s) : Laura VREYSEN, Laurent MATHIEU, Philippe SCHILAUSKY (DCPM) / Florence FORIN, Jean-Yves HERVÉ (DRAC)
Porteur : Conseil régional (DCPM) / DRAC
Partenaire(s) : structures culturelles labellisées et/ou conventionnées en Grand Est

Objectifs / Indicateurs

- Taux de conventions pluriannuelles d'objectifs adaptées
- Taux de diagnostics et bilans carbone réalisés
- Taux d'équipes de direction de structures labellisées ou assimilées formées aux enjeux de la transition écologique
- Création d'un outil d'évaluation des engagements écoresponsables des structures

Calendrier de mise en œuvre

- Avant 2025 : recensement des initiatives et des bonnes pratiques, définition d'un cadre méthodologique
- 2025 / 2028 : adaptation des conventions pluriannuelles avec les structures culturelles. 16 % des conventions adaptées en 2025, 40 % en 2026.
- 2028 : évaluation des engagements pris dans les conventions signées en 2025.

Moyens financiers

Aides Région : Climaxion, appels à projets dédiés, aides à l'investissement

Aides Etat : Fonds vert, appels à projet (Alternatives vertes, CNM), aides à l'investissement

Autres : aides collectivités territoriales, Banque des Territoires, ADEME (Bilan carbone), aides européennes

Promouvoir l'organisation d'éco-manifestations dans les domaines de la culture

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

Favoriser et accompagner l'exemplarité en matière de respect de l'environnement des manifestations culturelles, en particulier celles soutenues par l'État et la Région ou directement mises en œuvre par les dispositifs de la Région

Description de l'action :

Introduction progressive et continue de critères d'éco-ambition des aides régionales, avec un point d'étape en 2025. Mise en œuvre progressive à partir de 2025 par l'État du plan CACTE (cadre d'adaptation pour la conduite de la transformation écologique), en lien étroit avec les collectivités territoriales. Identification des ressources existantes, production éventuelle de ressources manquantes pour faciliter l'organisation d'éco-manifestations. Enclenché en parallèle de l'éco-ambition des dispositifs, le chantier sur les mobilités des publics de la culture a bénéficié d'un accompagnement externe qui a permis de réaliser une étude sur un panel de 10 structures représentatives de la diversité des territoires. A l'issue d'une restitution transversale, un groupe de travail interservices mêlant culture, sport, tourisme et mobilités a été mis en place pour passer au crible chacune des recommandations à mettre en œuvre.

Enjeux territoriaux spécifiques

- Accompagner un nombre de manifestations assez conséquent au regard de la densité de population régionale et un maillage territorial réparti entre des pôles urbains et différentes zones rurales.
- Réfléchir à la situation transfrontalière par rapport à l'impact sur les mobilités de publics.

Moyens financiers

Pas de budget supplémentaire fléché sur les lignes de soutien aux manifestations. A absorber sur les budgets existants.

Référent(s) : Laura VREYSEN, Laurent MATHIEU, Philippe SCHILAUSKY (DCPM) / Florence FORIN, Jean-Yves HERVÉ (DRAC)
Porteur : Conseil régional (DCPM) / DRAC
Partenaire(s) : Emerge 'Eco-manifestations réseau Grand Est

Objectifs / Indicateurs

- Nombre de projets engagés dans une transition, type d'actions mises en œuvre (choix concerté avec Région et DRAC), identification des freins, nombre de manifestations labellisées.
- Prise en compte des spécificités des structures dans la définition des indicateurs et bilan général annuel pour établir une carte évolutive des actions mises en œuvre.

Calendrier de mise en œuvre

- Phase 1, réalisée (2022-2023) : valorisation des dispositifs « éco- ambitieux » existants (Région)
- Phase 2 (2024) : éco-ambition des 2/3 des autres dispositifs (Région)
- Phase 3 (2025/2028) : finalisation de l'éco-ambition dans un processus d'évaluation continue (faire évoluer les indicateurs) ; travail mené en commun Région / DRAC

Documents de référence

Conseil régional : convergence des schémas, plan d'adaptation au changement climatique, outils de pilotage (budget climat, éco ambition des dispositifs), démarche VERB (« Vers une économie régionale bas carbone » / Shift Project / focale Grand Est)

Etat : Charte développement durable des festivals, plan CACTE, plan MPMD (Mieux Produire Mieux Diffuser), contrats de filière (cinéma et livre), « Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition dans la culture (janvier 2024) »

Éducation

Démultiplier les aires terrestres éducatives

Levier(s) : Restauration des espaces naturels

Présentation de l'action

Objectifs :
Renforcer l'éducation et l'action à l'école, au collège et au lycée notamment par le déploiement du réseau des aires éducatives à grande échelle.

Description :
C'est une démarche d'éducation au développement durable portée depuis plusieurs années auprès des élèves de la maternelle jusqu'au lycée.

Une aire terrestre éducative est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc…) qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CE2 au lycée, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement).

Inspirées des aires marines éducatives, les aires terrestres éducatives confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain, etc. Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire, de la biodiversité, mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen. Elle contribue également à les reconnecter avec la nature. C'est une démarche partenariale qui s'appuie sur la collaboration entre plusieurs acteurs : l'OFB, l'éducation nationale, les acteurs de l'éducation à l'environnement et les structures gestionnaires des parcelles mises à disposition.

Les enseignants sont sensibilisés et accompagnés dans la démarche.

Méthode :
Mettre à disposition des modules de formation notamment sur la biodiversité en construisant avec l'OFB une formation nationale dédiée aux aires éducatives qui sera accessible directement à tous les enseignants.

Mettre aux plans académiques de formation des actions permettant aux enseignants d'être sensibilisés au dispositif ATE et de s'y engager.

Développer un catalogue de partenaires en capacité de prêter des terrains ou d'accompagner les enseignants.

Entretenir la collaboration OFB/rectorats d'académie pour développer les aires terrestres éducatives

Référent(s) : D. Monnier, B. Grandmougin, chefs de mission académiques EDD
Porteur : OFB, éducation nationale
Partenaire(s) :Association de protection de l'environnement, Collectivités/communes

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030)

Moyens financiers régionaux

- Financement par l'OFB

Indicateurs / Objectifs

Nombre d'académies ayant intégré la biodiversité dans leur programme académique de formation à destination des enseignants avec pour cible 100 % des académies en 2027

Pourcentage de zones protégées participant à la sensibilisation des publics scolaires avec pour cible 100 % en 2030.

Nombre d'aires éducatives avec pour cible 18 000 aires en France d'ici 2030, ce qui représente environ 700 pour le Grand Est.

Développer les labels et les schémas directeurs des établissements en démarche de développement durable

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

- Favoriser et valoriser l'engagement des écoles, collèges et lycées face aux enjeux climatiques et environnementaux
- 100 % des écoles, collèges et lycées labellisés E3D à l'horizon 2030.
- Faire contribuer les universités aux engagements sur les ODD, le climat et la biodiversité. 100 % des établissements universitaires munis d'un schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale à l'horizon 2025, avec une mise en place des actions à l'horizon 2030.

Description :

La labellisation E3D est un label porté par le ministère de l'éducation nationale qui permet de valoriser et reconnaître les actions menées en faveur du développement durable dans les écoles et les établissements scolaires.

Pour parvenir à emmener les lycées dans une démarche de transition écologique, le Conseil régional souhaite notamment :

Améliorer la formation des agents aux enjeux environnementaux dans le cadre de leur métier, faciliter au maximum l'accès aux ressources et imaginer un partenariat avec les rectorats pour créer une passerelle avec la labellisation E3D.

Proposer un nouveau mode de financement des actions en autonomie: un Appel à Projet est en construction pour les lycées labellisés E3D, le projet "Mon établissement Bas Carbone" sera proposé aux établissements non labellisés.

La mise en place de schéma directeur DDRS est une politique portée par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace pour que les établissements académiques portent les démarches DDRS dans toutes les dimensions, du cœur de métier aux fonctions support. Les établissements sont libres de leur stratégie, sous condition de réduire l'empreinte carbone, promouvoir la sobriété énergétique, évaluer l'impact environnemental de leur fonctionnement.

Contexte

Le label E3D existe depuis 2013,
L'école premier lieu d'engagement pour la transition écologique et Agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées – MENJ – 2023

La démarche Lycée en Transition existe depuis 2017.

- Circulaire de septembre 2020 sur le renforcement de l'éducation au développement durable: https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm
- Site Eduscol: https://eduscol.education.fr/1117/education-au-developpement-durable
- Schéma Directeur "Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale" (SD DD&RSE)
- https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/sch-ma-directeur-d-veloppement-durable-responsabilit-soci-tale-et-environnementale-sd-dd-rse--28241.pdf

Référent(s) : Chef de mission au développement durable
Porteur : Rectorat de Région Académique et Rectorats des académies du Grand Est
Partenaire(s) : Associations, Collectivités, Services et opérateurs de l'État, Universités

Indicateurs/Objectifs

Nombre et pourcentage d'écoles et d'établissements scolaires labellisés E3D par départements
Nombre d'établissements universitaires ayant adopté un schéma DDRS et l'ayant inscrit dans leur COMP

Calendrier

Processus d'appel à manifestation d'intérêt annuelle
Dépôt et étude des candidatures en fonction des organisations académiques
Dialogue Rectorat/Université dans le cadre du COMP

Moyens financiers régionaux

AAP pour des Lycées en Transition
Projet "Mon établissement Bas Carbone"
COMP pour les établissements académiques

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2026-27 :
Information, collecte et validation des dossiers de demande de labellisation
Suivi statistique en lien avec la DGESCO
Adoption des schémas directeurs par l'ensemble des établissements universitaires du Grand Est
Les étapes / actions prévues 2026-27 :
Information des écoles, collèges et lycées en académie pour la campagne de labellisation 2027, collecte et étude des dossiers de demande.
Formation des référents EDD
Suivi statistique
Lancement de l'AAP régional pour des Lycées en Transition et du projet "Mon établissement Bas Carbone"
Incorporation des schémas/objectifs DDRS dans les COMP des universités

Éducation

Adapter les écoles, collèges et lycées aux effets du changement climatique

+ 4°

Présentation de l'action

Objectifs :

Prévenir les effets de l'augmentation des températures et des épisodes caniculaires dans les établissements scolaires. Permettre des conditions d'apprentissages et de travail tenables pour les usagers (élèves et personnels),

Description :

La région Grand Est, dans les années et décennies qui viennent, verra, plus que d'autres régions, une augmentation du réchauffement climatique et des situations d'extrême chaleur. Il s'agira d'actionner tous les leviers pour adapter l'Ecole à cette évolution par :

- l'appui sur le diagnostique du bâti scolaire mené dans les académies
- la construction à la rénovation des bâtiments scolaires
- l'usage d'espaces hors des bâtiments voire hors de l'Ecole,
- la modification journalière, hebdomadaire ou annuelle du temps scolaire.
- la mise en place de mesures passives

Contexte :

La Région Grand Est, accueille plus de 6000 écoles, plus de 600 collèges et près de 350 lycées. On estime qu'à l'échelle nationale 60 % des bâtiments scolaires nécessitent des rénovations importantes.

Environ 4200 établissements mériteraient ainsi d'être reconstruits ou rénovés, objectif inatteignable à court terme. L'adaptation s'avère indispensable.

Ressources :

https://www.cerema.fr/fr/actualites/agir-maintenant-contre-surchauffe-ecoles-ecoles-face-au

https://www.banquedesterritoires.fr/edurenov

https://batiscolaire.education.gouv.fr/ rubrique « se documenter »

https://www.cerema.fr/fr/actualites/renaturer-cours-lycee-cles-agir

Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur :
https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo22/MENG2614252C

Référent(s) : référents bati scolaire académie, chef de mission EDD, référent éducation COP Grand Est
Porteur : académies du Grand Est, collectivités territoriales
Partenaire(s) : collectivités, Cerema, Programme EDURENOV, Banque des territoires, Cellule nationale Bâti scolaire

Méthode :

Repérer et promouvoir les outils et ressources à destination des collectivités
Diffuser les guides bâtir l'Ecole et les ressources par exemple sur la classe dehors
Recourir à l'innovation pédagogique pour explorer d'autres organisations pédagogiques et faire évoluer les temps de l'enfant
S'appuyer sur les outils et dispositifs d'accompagnement au service des collectivités en particulier le programme Edurevov (soutien en ingénierie et programme d'étude, prêts longue durée...)
Sensibiliser les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement à la prise en compte du risque climatique dans la rédaction des plans de prévention

Indicateurs :

Nombre d'écoles, collèges et lycées ayant bénéficié d'un verdissement de cours
Nombre de bâtiments scolaires ayant bénéficié d'un financement pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation (fond vert, dispositif « solution durable », « dispositif été 2026 »)
Nombres d'écoles, collèges et lycées étiquetés très vulnérables ou ayant bénéficiés du diagnostique travaux express « confort d'été »
Nombre d'écoles et d'établissements ayant fermés durant des périodes de canicule
Liste des collectivités ayant pris contact avec le guichet unique de la banque des territoires

Calendrier :

Octobre 2026 : enquête académiques auprès des unités éducatives et des collectivités
1er semestre 2027 : mise en œuvre d'action dans les établissements scolaires
2025-2027 : programme pilote de renaturation de 12 cours de lycées
Repérage d'exemples inspirants pour capitaliser sur les expériences à partager lors d'un événement régional

Moyens financiers :

Fond vert, banque des territoires, EDF
A partir de l'année scolaire 2026-2027 : AAP Lycées en transition (pour les lycées, sous condition d'être déjà labellisé E3D)

© Préfecture de région Grand Est – Secrétariat régional pour les affaires régionales et européennes – Novembre 2027
Crédits photographiques : Claire Chaffanjon, communes de Servigny-lès-Sainte-Barbe, Bar-le-Duc, Huningue, Guénange, Office Français de la Biodiversité